

N° 8 – 1990

# CLIO 94



BULLETIN  
DU COMITÉ DE LIAISON  
DES SOCIÉTÉS D'HISTOIRE  
ET D'ARCHÉOLOGIE  
DU VAL-DE-MARNE

N° 8 - 1990



BULLETIN DU  
COMITE DE LIAISON  
DES SOCIETES  
D'HISTOIRE ET  
D'ARCHEOLOGIE  
DU VAL-DE-MARNE

## **AVANT-PROPOS**

Pour CLIO 94, comme pour bon nombre de sociétés savantes, l'année 1989 s'est placée sous le signe du Bicentenaire de la Révolution française. L'effort collectif de recherche mené dans notre département s'est concrétisé par la publication de l'ouvrage «La Révolution française dans le Val de Marne», sous la direction de Michel Balard et d'Alain Croix. Le numéro 7 de CLIO 94 se faisait aussi l'écho de cette commémoration.

La diversité, voire l'éclectisme, des sujets traités est plus grande dans le présent numéro de notre revue. P. Gilon illustre la richesse du fond de l'archevêché de Paris aux archives de l'Assistance Publique. Un chapitre très neuf de l'histoire du protestantisme nous est présenté par J. Fleury, historien du Temple de Charenton, tandis que P. Langlois s'intéresse aux chirurgiens et sages-femmes de Vincennes aux XVIIe et XVIIIe siècles.

On passe ensuite à la fin du XIXe siècle avec l'étude de G. Saouter sur un crime commis à Saint-Maur, et celle d'H. Bougie sur l'une des plus importantes entreprises du département au temps de la révolution industrielle, la Tuilerie de Choisy-le-roi.

J-P. Thomas relie un personnage d'Anatole France à l'une des plus célèbres victimes de la Révolution française, bien connue des habitants de Sucy, Emilie de Sainte-Amaranthe. Enfin, le cinquantenaire de la Résistance n'est pas oublié: M. Jurgens en fait revivre l'histoire à Créteil et répond ainsi à l'étude menée par M. Zarka dans le numéro 7 de CLIO 94.

Diversité des thèmes, diversité des approches, mais commune passion pour l'histoire de notre département, voilà toute l'ambition de notre revue au service de tous.

**Michel BALARD.**

Les opinions exprimées dans les articles de cette revue n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

## **INFORMATIONS GENERALES**

Renouvelant l'expérience inaugurée l'an dernier, CLIO 94 organise avec le concours des Archives départementales un cours d'initiation à la pratique des archives, pour donner aux chercheurs débutants une connaissance de l'organisation et du fonctionnement des archives, ainsi que des premières démarches pour commencer une recherche personnelle.

Comme les années précédentes, reprendront en octobre les cours d'initiation et d'approfondissement en paléographie, pour faciliter la lecture des documents anciens. Pour s'inscrire à ces divers cours, prendre contact avec le secrétariat des Archives départementales, 10, rue des Archives, 94000 CRETEIL (tel.: 49 80 52 21).

Le 13 octobre 1990, CLIO 94 et les Archives départementales organisent une journée d'études sur les documents de la démographie ancienne. La matinée sera plus particulièrement consacrée à la recherche généalogique, l'après-midi, sous la présidence du professeur Jean Jacquart, à l'histoire de la démographie en France.

A partir du 10 novembre reprendra aux Archives départementales le cycle des conférences mensuelles sur l'histoire du Val de Marne. Le dépliant de présentation sera disponible dès septembre auprès du secrétariat des Archives départementales et des diverses sociétés d'histoire du département.

La Société historique et archéologique de Sucy-en-Brie présentera le 23 septembre à Sucy une production originale, «Par dessus la cocarde», film vidéo de 90 minutes sur l'histoire de la Révolution française à Sucy, tourné avec le concours de 150 membres des diverses associations locales. On pourra se procurer la cassette vidéo de ce film auprès de la SHAS.

## Sommaire

	page
Avant propos (M. Balard).....	1
Informations Générales (M. Balard).....	2
Sommaire.....	3
P. Gillon (Le Vieux Saint-Maur) : Le fonds de l'archevêché de Paris aux archives de l'Assistance Publique.....	5
P. Langlois (S.C.H. Vincennes) : Chirurgiens et sages-femmes de Vincennes aux XVIIème et XVIIIème siècles.....	12
J. Fleury (S.H.A. Charenton-Saint-Maurice) : Le Charenton des Protestants au XVIIème siècle.....	42
J.P. Thomas (S.H.A.Sucy) : Un personnage d'Anatole France en Val-de-Marne ou l'adéquation Madame de Saint Amaranthe/Madame de Rochemaure dans le roman "Les Dieux ont soif".....	73
G. Saouter (Le Vieux Saint-Maur) : Un crime à Saint-Maur en 1888.....	80
H. Bougie (Choisy-le-Roi) : La tuilerie de Choisy-le-Roi.....	86
M. Jurgens (Les amis de Créteil) : Créteil 1944.....	109
Résumés des conférences aux Archives Départementales.....	131

C. Berche (Archives départementales) :Bibliographie Val-de-Marnaise 1989-1990.....	148
Liste des Sociétés adhérentes.....	154
Composition du bureau de CLIO 94.....	158

Ce bulletin a été réalisé avec le matériel de la section "informatique" de la Maison pour Tous de Rungis (P. Levollant, P. Delepaut).

## **Un fonds d'archives méconnu :**

### **LE FONDS DE L'ARCHEVECHE DE PARIS AUX ARCHIVES DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE**

Le hasard d'une recherche professionnelle sur un grand hôpital parisien m'a amené à m'intéresser à un fonds fort peu connu : il s'agit des archives des archevêques de Paris Louis-Antoine de Noailles (1695-1729) et Charles-Gaspard Guillaume de Vintimille du Luc (1729-1746).

Ces deux archevêques eurent la généreuse idée de faire de l'Hotel-Dieu de Paris leur légataire universel. Leurs archives relatives à l'administration de leur charge et toutes les pièces concernant l'exécution des legs se trouvent réunies sous les cotes liasse 1154 (Noailles) et liasse 1246 (Vintimille) du fonds de l'ancien Hôtel-dieu. On notera l'inflation du terme de « liasse » qui comprend ici 26 cartons pour le legs Noailles et 5 cartons pour le legs Vintimille, soit, en gros, environ 25000 pages d'archives.

Le fonds comprend à peu près exclusivement les pièces relatives à l'administration du temporel de l'archevêque : comptes de régie, reçus, ordres de paiement avec la signature à l'encre d'or de l'archevêque, quittances délivrées aussi bien pour des travaux que pour les pensions dues à des ecclésiastiques ou à des communautés religieuses. Nul doute que si ces pièces étaient demeurées dans le fonds de l'archevêché et passées aux Archives nationales, elles auraient presque toutes disparu dans l'autodafé du tri révolutionnaire qui a vu sacrifier la plupart des archives comptables. On trouve aussi toutes les pièces de procédure des comptes d'exécution testamentaire et la correspondance administrative afférente.

Parmi les pièces comptables, les mémoires relatifs au train de vie du prélat sont légion, surtout du temps de Noailles : dépenses de bouche, jardiniers, écurie, carrosse dont l'archevêque faisait refaire le capitonnage plus vite que son usure, de même que son ciel de lit ou ses nombreux chapeaux. Mais le plus intéressant me

paraît constitué par les innombrables devis, mémoires, expertises et contre-expertises de travaux et réparations sur les bâtiments dont l'archevêque avait la charge. L'exécution du legs entraînait une longue procédure. A la mort de chaque archevêque, un arrêt du Parlement ordonnait la visite et l'expertise des bâtiments relevant de l'archevêché, puis l'exécution des travaux nécessaires à leur remise en état. Les expertises sont extrêmement approfondies. Celle de 1729 dure un an, celle de 1746 un an et demi. On doit retrouver toutes ces expertises dans la série Z1j (Greffiers des Bâtiments) aux Archives nationales, dont l'inventaire est en cours de publication. Mais nous avons ici, en plus, un certain nombre de pièces, devis, mémoires et quittances sur l'exécution des travaux. Ces travaux étaient considérables, et pourtant il ne s'agissait que d'entretien. A la liquidation du legs, des années après, il ne restait pas grand-chose : ainsi le compte d'exécution testamentaire de Vintimille récapitule 194.987 livres de recettes contre 224.709 livres de dépenses. Par rapport à d'autres prélats, l'archevêque de Paris était pauvre. L'Hôtel-Dieu en fut pour ses frais.

A l'époque qui nous préoccupe, l'archevêque n'a à sa charge, en Val-de-Marne, que son château de Conflans, bien entendu, avec son orangerie, ses jardins plantés par Desgots et sa « machine » élévatoire, l'église abbatiale et les bâtiments claustraux de Saint-Maur-des-Fossés (à l'exclusion des maisons des chanoines et de l'ancien logis abbatial), les choeurs et parfois les clochers (souvent à 50% seulement) (1) des églises paroissiales de Charenton Saint-Maurice, Créteil, Maisons-Alfort et Saint-Maur, ainsi que les fermes de l'archevêché à Créteil, Ivry (ferme de Milpas), Maisons-Alfort et Vitry (ferme de Saint-Eloi). C'est un temporel extrêmement ramassé : il est clair que l'archevêque n'a gardé, du moins en Val-de-Marne, que les domaines les plus proches de son palais de l'archevêché et de son château archiépiscopal de Conflans, entre lesquels il partageait le plus clair de son temps. La plupart des autres bénéfices sont, depuis bien longtemps, tombés en des mains laïques.

Ces édifices font l'objet de trois expertises principales : en 1695,



à la mort de Harlay de Champvallon, en 1729 à la mort de Noailles, et en 1746 à la mort de Vintimille. Il s'y ajoute une expertise à l'initiative de Vintimille à la suite de l'inondation dévastatrice de l'hiver 1740-41, et bien sûr toutes sortes de travaux intermédiaires. Les travaux du château de Conflans s'y taillent la part du lion. Pour Saint-Maur, j'ai tiré de ces sources plus de 200 pages de descriptions et mémoires inédits du plus haut intérêt : ils seront essentiels pour reconstituer un jour l'abbaye sous forme de maquette. Je ne donnerai qu'un exemple de l'apport historique et archéologique de ces documents : dans l'expertise de 1695, je relève une description apocalyptique de la vieille église de Charenton Saint-Maurice - la seule description, d'ailleurs, de l'église médiévale disparue. Le sanctuaire, avec son abside en cul-de-four, est complètement ruiné, abandonné, la voûte affaissée, sans couverture, des pièces de charpente effondrées encombrant en tous sens l'édifice dont l'expert recommande la démolition. De fait, l'église sera rebâtie l'année suivante (M.-G. Richard, *L'histoire oubliée de Charenton Saint-Maurice*, Charenton, 1972, p.89). Personne n'a jamais évoqué ni expliqué cette destruction : ne serait-ce pas une vengeance des Protestants dont le temple voisin avait été démoli dix ans plus tôt ?

Inventorié et analysé au début du siècle par Marcel Fosseyeux, Inventaire sommaire des papiers de Louis-Antoine de Noailles et de Gaspard de Vintimille du Luc conservés aux Archives de l'Assistance publique à Paris (*Le Bibliographe moderne*, 1912, 1-3), et *Le Cardinal de Noailles et l'administration du diocèse de Paris (1695-1729)* (*Revue historique*, t.114, 1913-14, 44 p.), le fonds de l'archevêché était déclassé et inexploitable depuis longtemps sans doute. De fait, il ne semble guère avoir été utilisé pour notre département. Hartmann n'a pas tiré profit des milliers de pages concernant le château de Conflans pour la monographie qu'il y a consacrée dans les *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*, t.XXXV, 1908, p.1-188, et Mme Jurgens, qui connaît pourtant bien les archives de l'Assistance publique (voir *Le colombier de Créteil. Histoire d'une ancienne propriété de l'Hôtel-Dieu...*, Paris, 1970, 75 p.), n'a pas non plus utilisé ce fonds pour *L'histoire de l'église de Créteil*, Créteil, 1979, 93 p. Sur

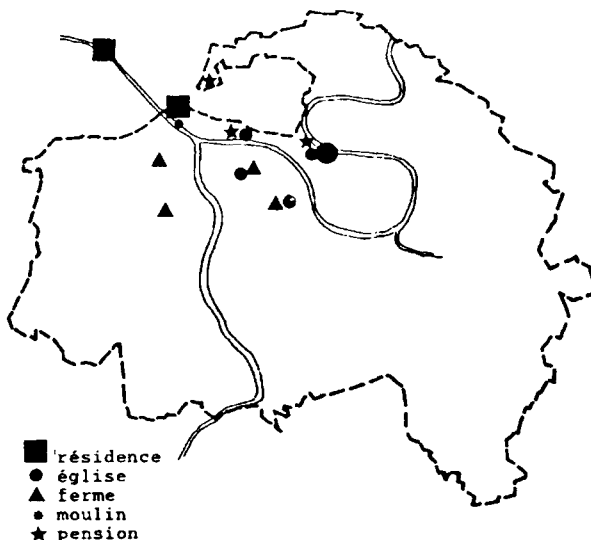
notre demande, Melle Valérie Poinssotte, conservateur des archives de l'Assistance publique, a bien voulu le faire reclasser. Il est donc à nouveau utilisable.

A toutes fins utiles, je donne ci-après un tableau de repérage sommaire des cartons intéressant le Val-de-Marne.

Le fonds de l'Hôtel-Dieu aux Archives de l'Assistance publique renferme bien d'autres trésors, qui intéressent presque toutes les communes du Val-de-Marne et n'ont guère été exploités que par Mme Jurgens pour Créteil ; il y a d'excellents inventaires, même si, comme ailleurs, ils décrivent parfois en quelques lignes aussi bien des milliers de pages d'archives que des cotes depuis longtemps en déficit.

**Pierre GILLON.**

Archives de l'Assistance publique 7 rue des Minimes, 75003 PARIS, Tel. 40.27.50.77. (ouvert de 8h45 à 17h30).



Le temporel et les charges de l'archevêque de Paris en Val-de-Marne dans la première moitié du XVIIIe siècle.

**Note:**

**Les historiens des paroisses comme les historiens de l'art ignorent encore trop souvent les règles générales de répartition des charges d'entretien des églises paroissiales. Les travaux de construction, de réparation et d'entretien du chœur, ainsi que la fourniture des ornements, étaient toujours à la charge du décimateur, c'est à dire le plus souvent l'évêque. La nef était à la charge de la fabrique (donc des paroissiens) qui, lorsqu'elle était riche (en ville), payait aussi les ornements. C'est pourquoi les chœurs de la plupart des églises paroissiales sont plus décorés et les nefs plus dépouillées. Voir Piales, *Traité des réparations et reconstructions des églises et autres bâtimens dépendans des Bénéfices*, Paris, 1762, 4 vol.; G. Hardy, «L'Administration des paroisses au XVIIIe siècle ; la réparation des bâtimens ecclésiastiques», dans *Revue d'histoire moderne*, 1911, n°1 ; M. Venard, «La construction des églises paroissiales du XVe au XVIIIe s.», dans *Revue d'Histoire des églises de France*, t. 73, n° 190, janvier-juin 1987, p.17 et suiv. Les difficultés et contestations s'élevaient toujours à propos du clocher, selon son emplacement et son utilité supposée. Du XVIe au XVIIIe siècle, d'innombrables arrêts du Parlement eurent à statuer sur ce point. Lorsque le clocher se trouvait entre la nef et le chœur, comme c'est le cas de presque toutes les églises du Val-de-Marne (sauf Créteil, qui n'était pas, à l'origine, une église paroissiale ordinaire), on transigeait souvent et la charge d'entretien du clocher était partagée. C'est le cas à Saint-Maur en 1746 où les experts ne mettent à la charge de l'archevêque que la moitié des travaux d'entretien du clocher de l'église Saint-Nicolas. Les choses sont parfois plus compliquées : à Massy à la même date, le clocher est pour moitié à charge des habitants, tandis que l'autre moitié est partagée pour 2/3 à l'archevêque et pour 1/3 au chapitre de Notre-Dame de Paris. L'administration épiscopale avait une fâcheuse tendance à oublier parfois ses devoirs d'entretien et, au XVIIIe siècle, plusieurs paroisses du sud du diocèse les lui rappelèrent avec insistance.**

P.C./CH/C = pension curé/chapitre/couvent

F = ferme

E = église

T = travaux

PV = procès-verbal

M = moulin

CHAR. = CHARENTON ST MAURICE

CONFL. = CONFLANS

CRET. = CRETEIL

MAIS. = MAISONS-ALFORT

ST MAN.= ST MANDE

(1) Achat de pierres

(2) Décoration à la chapelle de la Vierge

(3) Hospitalières de St Mandé

(4) Couvent de la Charité

(5) Travaux au colombier

(6) Voyage à St Maur La Varenne pour signifier au curé une sentence à propos de sa servante qui cause scandale

(7) Religieuses de la Mission de Jésus

(8) Prieuré Notre-Dame

(9) Sentence du prévôt (1697)

(10) Fondation d'une école et pension au maître

(11) Lods et ventes sur trois maisons de l'abbé Olier

(12) Vente des meubles du Château

(13) Supplique de la veuve Héricourt, qui tient la ferme de Créteil, pour une remise de bail en raison des mauvaises récoltes (1744)

(14) Supplique du fermier de Maisons, faisant état des «lièvres et lapins qu'on a mis dans la pleine» et des récoltes ravagées ; demande la résiliation de son bail ; certificat du curé attestant que le fermier dit vrai (1744). L'archevêque accorde une remise de bail de 500 L pour les trois années précédentes.

(15) Sentence de 1744.

ASSISTANCE PUBLIQUE. FONDS DE L'HOTEL-DIEU. LEGS NOAILLES ET VINTIMILLE (1695-1750)  
 DEPOUILLEMENT PARTIEL VAL-DE-MARNE.

LEGS NOAILLES.

CARTON	DATE	CHAP.	CONFL.	CRET.	IVRY	MAIS.	ST MAN.	ST MAUR	VITRY	VU/Non vu
1	1715/16			T F		T F		P C		NON
2	1717			T F	T F					NON
3	1718		T			T			T	NON
4	1719/20		T	(1)						NON
5	1720/21		T					P CH		NON
6	1722		T					P C/CH T		VU
7	1723		T	T E (2)				P CO (3)		VU
8	1724	P C	T					P CO (3)		NON
9	1725/26	P CO (4)	T	T E F	T (5)	T E		P C/CH T (6)		VU
10	1726	P C/CO (4)	T		T F			P C/CH T		VU
11	1727	P CO (4)	T + P (8)							NON
12	1727		T							NON
13	1728	P C								NON
14	1728/29									NON
15	1729							P CH		NON
16	1697/1734			(9)		(10) (11)				NON
17	1729/35		T	T	T F			T	T F	VU
18	1730/48									NON
19	1720/48	T M		T		T F		T	T F	VU
20	1695	PV E	PV	PV F E	PV F	PV F E		PV A E	PV F	VU
21	1729/32	T	PV T	PV F E	PVT P	PVT F E		PVT A E	PVT F	VU
23	1729		(12)							NON
24	1729		(12)							NON
25	1729		(12)							NON
26	1722/24									NON

LEGS VINTIMILLE

CARTON	DATE	CHAP.	CONFL.	CRET.	IVRY	MAIS.	ST MAN.	ST MAUR	VITRY	VU/Non vu
1 (=22)	1729/30		PVT	PVT F E	PVT F	PVT P E				VU
2	(Reims)		PV + M	(13)	PV F	(14)	T	PVT A E	PVT F	NON
3	1741/45		(12)	T	T			PV P CH (15)		VU
4	1746/49		PV	PV E F	PV F	PV E F		PV A E	PV F	VU
5	1746									VU
6										NON

## **CHIRUGIENS ET SAGES-FEMMES DE VINCENNES AUX XVII<sup>e</sup> ET XVIII<sup>e</sup> SIECLES**

AU DOCTEUR CAROLE CRESSEY  
MON CHIRURGIEN

### **I- MEDECINS ET CHIRURGIENS**

Au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle, le chirurgien est encore un «manuel» qui pratique la saignée, incise les abcès, panse les plaies et réduit les fractures. Le médecin est un «clerc» et un savant à la science puisée dans les livres plutôt que dans l'observation et la pratique des malades. Le chirurgien travaille sur le terrain; le médecin est davantage imprégné de science livresque.

Les meilleurs des chirurgiens supportent mal leur promiscuité avec les barbiers. Regroupés dans la confrérie ou collège Saint-Cosme, du nom de leur patron, ils se refusent à «barbifier» et prennent des titres universitaires. Ce faisant, ils se heurtent à l'opposition des chirurgiens-barbiers, moins évolués, mais aussi à celle des médecins, inquiets de l'éventuelle promotion de ces chirurgiens de Saint-Cosme à leur niveau .

En mars 1656, cette double opposition l'emporte. Les lettres patentes du roi de ce mois-là interdisent aux chirurgiens de Saint-Cosme de prendre le titre de docteur et imposent une seule communauté entre «barberie» et «chirurgie». Il est interdit aux femmes d'exercer la profession de chirurgien. Cependant, trente-cinq ans plus tard, l'édit de novembre 1691 amorce la séparation et autorise le collège de Saint-Cosme à pratiquer un enseignement. Il faudra attendre encore vingt-quatre ans pour que la déclaration royale du 23 avril 1723 exige de tous les futurs maîtres chirurgiens le grade universitaire de maître-es-arts et consacre officiellement la séparation des barbiers d'avec les chirurgiens.

Enfin, les lettres patentes du 10 août 1756 marquent la victoire des chirurgiens en leur donnant les mêmes prérogatives que celles des médecins. Il faudra cependant attendre la loi de ventose an XI (1803) qui réorganise et unifie les professions médicales pour que le chirurgien devienne le docteur en médecine spécialisée dans la chirurgie qu'il est encore aujourd'hui.

Un bon exemple de cette évolution finale se trouve dans le cas de Jean-Louis Baudelocque, chirurgien de Paris, qui, le 25 juillet 1778, vient accoucher à Vincennes, chez le marchand mercier Simon Noisement, Antoinette Christain, épouse de Louis de Bernier. L'enfant, au prénom anonyme, meurt à la naissance. Il est ondoyé par le chirurgien et inhumé sans autre formalité. L'intéressant est que Jean-Louis Baudelocque est qualifié dans l'acte de décès, en tant que témoin, de maître en chirurgie et accoucheur de Paris. Bien qu'il n'ait que trente-deux ans, il est déjà connu par la publication d'un traité: «Les principes de l'art des accouchements, par demandes et par réponses, en faveur des élèves sages-femmes». Il ne sera officiellement médecin qu'en 1803, dans le cadre de l'unification des professions médicales et de la création de la nouvelle faculté de médecine, l'Ecole de santé; il sera d'ailleurs nommé accoucheur de la maternité dans l'hôpital de l'Ecole. Il laissera son nom à cette dernière (1).

Toujours est-il que durant les deux siècles qui nous occupent, il n'y a jamais eu de médecin à Vincennes, à aucun titre, ni résidant, ni père d'enfant en nourrice, ni témoin, ni parrain, ni mari de marraine. Il n'y a que des chirurgiens qui font fonction de médecin et même d'apothicaire. Certains sont très permanents comme la dynastie des Berlinguet, d'autres sont plus épisodiques. Ils sont toujours seconds par les sages-femmes qui sont parfois leur épouse.

*(1)- La maternité Baudelocque existe toujours à Paris, dans le cadre de l'hôpital Cochin, 121-123, boulevard de Port-Royal, Paris XIVe.*

Au plan militaire au début du XVIIe siècle, il n'y a aucun service de santé. C'est seulement en 1629 que le code Michau rendit obligatoire la présence d'un chirurgien-major dans les régiments. Le code Michau était l'oeuvre, en juin 1629, du garde des sceaux Michel de Marcillac. Il mit très longtemps à être appliqué. Cependant, déjà en 1619, il se rencontrait quelques chirurgiens dans les troupes de la cour, ce qui peut expliquer la présence, au château de Vincennes, d'un chirurgien de la garnison. En effet, la plupart du temps, cette garnison était composée de gardes-français ou suisses, unités royales.

## **II- NOEL LECONTE, DIT SAINT- COSME SOLDAT MORTE-PAYE ET MAITRE CHIRURGIEN JURE**

Il a dû naître à la fin du XVIe siècle, ou tout au début du XVIIe. Nous manquons d'informations sur ses origines. Le soldat mortepaye Noël Leconte apparaît pour la première fois dans un acte des registres paroissiaux de l'église de La Pissotte en date du 31 octobre 1630. Il y est parrain de Marie Gilbert, fille de Jean Gilbert et de son épouse Catherine Leconte, celle-ci étant peut-être sa soeur. Le baptême a lieu, par exception et par autorisation spéciale du vicaire de Notre-Dame de La Pissotte, à la Sainte-Chapelle du château. Mais, à partir de cette année-là et pendant dix ans, Noël Leconte apparaît dans les registres en maintes occasions, comme à celle de l'inhumation de sa première femme, Nicole Nigue, le mardi 31 juillet 16:35.

Pour comprendre comment il se fait qu'un militaire de la garnison du château se manifeste aussi fréquemment dans le village, il est nécessaire de savoir ce qu'est un soldat mortepaye (2).

(2)- Voir à ce sujet: *Les soldats mortepayés à Vincennes au XVIIe siècle* dans *CLIO* N° 4 de 1986.



Ils existaient depuis François 1er et étaient des sortes de retraités sans solde, mais indemnisés pour les services qu'ils étaient capables de rendre dans les châteaux dont ils complétaient la garnison. L'institution dégénéra quelque peu pendant les guerres de Religion et fut réorganisée officiellement par Henri IV. Celui-ci les affecta à titre permanent et définitif aux garnisons de certains châteaux forts royaux, dont Vincennes. On les trouve employés au service particulier des gouverneurs (3), gardiens de prisonniers, etc. ou encore encadrant et instruisant les milices paysannes levées occasionnellement. C'est sans doute ce dernier emploi qui les met en rapport avec la population voisine, et c'est probablement ainsi que le mortepaye Noël Leconte s'introduit dans la société villageoise de La Pissotte et de la Basse-Cour, exerçant ainsi ses talents auprès des populations civiles. Ces talents ne sont d'ailleurs pas seulement militaires. En fait, il est aussi maître chirurgien de Saint-Cosme; c'est son second métier, comme en exercent pratiquement tous les mortepayes (4).

Malgré la relative modestie de cette fonction à l'époque, elle plaçait déjà notre soldat dans une situation quelque peu privilégiée et lui valait la considération, outre celle des militaires, des Vincennois d'alors. Il est en effet, des l'abord, en relation avec les familles les plus importantes du cru, notables, vigneron, commerçants et artisans. Sa seconde femme, Marguerite Arnould, est en 1636 marraine de Marguerite Lemaître et son compère le parrain n'est autre que Thomas Lemaître, marguillier de la paroisse. L'année suivante, elle est encore marraine du fils d'un

(3)- Voir l'acte du conseil des Finances d'Henri IV dans «Les Montmorency à Vincennes», CLIO N° 5 de 1987

(4) - Les villages jumeaux de La Pissotte et la Basse-Cour devinrent à la fondation de la paroisse de Notre-Dame de Vincennes, en 1667, deux des quartiers de cette paroisse. Voir «La fondation de la paroisse royale Notre-Dame de Vincennes» dans CLIO N° 5 de 1987.

soldat de la garnison; le parrain est Jean Minet, le boulanger de la Basse-Cour. En 1638, Noël Leconte, qualifié de maître chirurgien juré, est lui-même parrain de Marguerite Viénot, fille de Noël Viénot et de Marguerite Girard; la marraine est Marguerite Chevreau. Toutes les personnes citées appartiennent aux familles vincenneses les plus grandes, tant par la qualité que par le nombre.

L'année 1638 marque le début d'un tournant dans la vie de Noël Leconte Le 18 juillet, il a un fils, Georges, baptisé à la Sainte-Chapelle du château par dérogation spéciale. Le parrain est Jacques Rousseau, officier de la Bouche du Roy. Manifestement, notre soldat chirurgien s'élève dans la société. C'est alors qu'il perd sa seconde femme, Marguerite Arnould, mais se remarie rapidement - il ne devait pas aimer rester sans épouse - avec Catherine Pinçon qui lui donne à son tour un autre fils, Jean, baptisé le 14 novembre 1641. Le parrain n'est autre que Armand Léon Bouthillier, fils de Léon Bouthillier, comte de Chavigny (5), conseiller du Roy, secrétaire en son Conseil, grand commandeur de ses ordres et... gouverneur du château de Vincennes. La marraine est la femme de M. Julius de Luynes (6), conseiller du Roy et secrétaire général de la Marine sous l'intendance du cardinal de Richelieu. Chavigny était une créature du tout-puissant premier ministre et il semble bien que Noël Leconte ait été lui-même un protégé du dit Chavigny. D'ailleurs, en 1643, s'il garde toujours son surnom de Saint-Cosme, il reprend du service, n'est plus soldat mortepaye et se retrouve sergent de la compagnie de M de Chavigny au château du Bois de Vincennes.

*5)- Chavigny, gouverneur du château de Vincennes de 1636 à 1652, sauf pendant un petit séjour en prison pendant la première Fronde.*

*(6) - Julius de Luynes, nommé secrétaire général à la Marine par Richelieu le 1er juillet 1637, fut confirmé dans cette fonction par Anne d'Autriche, surintendante à la Navigation, le 27 août 1646.*

Cette même année, il a un second fils de Catherine Pinçon: André. Le parrain est André de Bernardin, écuyer du Roy, lieutenant du gouverneur du château du Bois de Vincennes. Entre temps, Noël Leconte est lui-même parrain, de nombreuses fois: le 15 février 1646, de Noël Prévost, fils de Noël Prévost, oiseleur du Roy; le 22 octobre, c'est son fils Jean, pourtant âgé seulement de cinq ans, qui l'est de Jean Vigoureux.

Les relations avec les villageois, dans cette dernière décade de sa vie, semblent cependant s'espacer. Les commères de Noël sont la femme de Jacques Abraham, sergent au régiment des Gardes, ou Nicole Langlois, épouse d'un sergent de la garnison. En 1647, Catherine Pinçon lui donne encore un fils, Jacques. Le parrain en est le père de Catherine, Jacques Pinçon, et la marraine, la femme de M. Montereau, bourgeois de Paris. Cela n'empêche pas Catherine d'être de son cote marraine d'André Zacharie de La Croix. Elle a pour compère M. Zacharie Laraguery, secrétaire des finances de Son Altesse royale et contrôleur de la maison de madame la duchesse d'Orléans.

Le milieu villageois semble donc bien délaissé. Noël Leconte a pris de la surface. Il est amusant de noter qu'à partir de 1647 les actes ne le mentionnent plus que comme M. de Saint-Cosme, ce qui ne veut pas dire pour autant qu'il ait été anobli, le «de» n'ayant à l'époque aucune signification à cet égard. Mais, en 1648, c'est la Fronde et le gouverneur Chavigny est interné au château de Vincennes. Sa compagnie est dissoute et Noël Leconte se retrouve soldat mortepaye. Il meurt le 4 février 1650 quelques semaines avant la libération de son protecteur qui redevient aussitôt gouverneur du château avant de mourir lui-même en 1652. De quoi a pu mourir le maître chirurgien-juré? Serait-ce du chagrin d'avoir perdu ses titres et qualités, ou bien de maladie, ou encore d'une blessure reçue dans une bagarre comme il y en avait dans ces temps troublés de la Fronde? La question restera sans réponse. Il sera inhumé, le 5 février 1650, dans le cimetière de Notre-Dame de La Pissotte, au terme d'une vie bien remplie et en grande partie vincennoise.

### III- L'APRES NOEL LECONTE

On ne connaît pas de chirurgien à Vincennes, avant Noël Leconte, à l'exception de Claude Grédillot, chirurgien de la garnison, inhumé dans le cimetière de la paroisse le 28 octobre 1631.

Dans la période qui suit le décès du mortepaye-chirurgien-juré jusqu'en 1669, on n'a guère plus de précisions. C'est aussi par leur acte de décès que l'on découvre l'existence de Jean Savart, maître chirurgien à La Pissotte, mort le 8 septembre 1659, de Samuel Robert, maître chirurgien de la Basse Cour, mort le 23 janvier 1668, et de Jean du Vivier, chirurgien de la garnison du château du Bois de Vincennes, beau-père posthume de Jacques Berlinguet, mort le 10 décembre 1668.

On connaît l'existence de Cyprien Drouard depuis 1650 jusqu'à sa mort le 12 avril 1664, comme chirurgien de la garnison.

André Duchemin, dit Delacroix est connu de 1663 à sa mort, le 13 octobre 1693, à l'âge de soixante-quinze ans. Il est d'abord chirurgien de la garnison avant de se retirer en 1667 dans la Basse Cour. Il a épousé Claude Geneviève Girard dont il a eu plusieurs enfants.

Nicolas Huré apparaît en 1668 comme maître chirurgien de la garnison, époux de Geneviève Balagny dont il aura onze enfants. Comme André Duchemin, il se retire à la Basse Cour en 1685 et il y mourra le 5 janvier 1714 à l'âge de soixante-seize ans.

Un acte de 1683 précise bien une des activités légale, du chirurgien de Vincennes à l'époque: «L'an 1683, le 24 novembre, a été inhumé dans le cimetière le nommé Isaac, trouvé mort dans le Parc de Vincennes et conduit dans la prison du bailliage le jour d'hier et ordonnancé de l'inhumer dans le cimetière d'aujourd'hui à la manière accoutumée à cause de la corruption, suivant le Procès-verbal et le rapport du nommé Duchemin chirurgien de

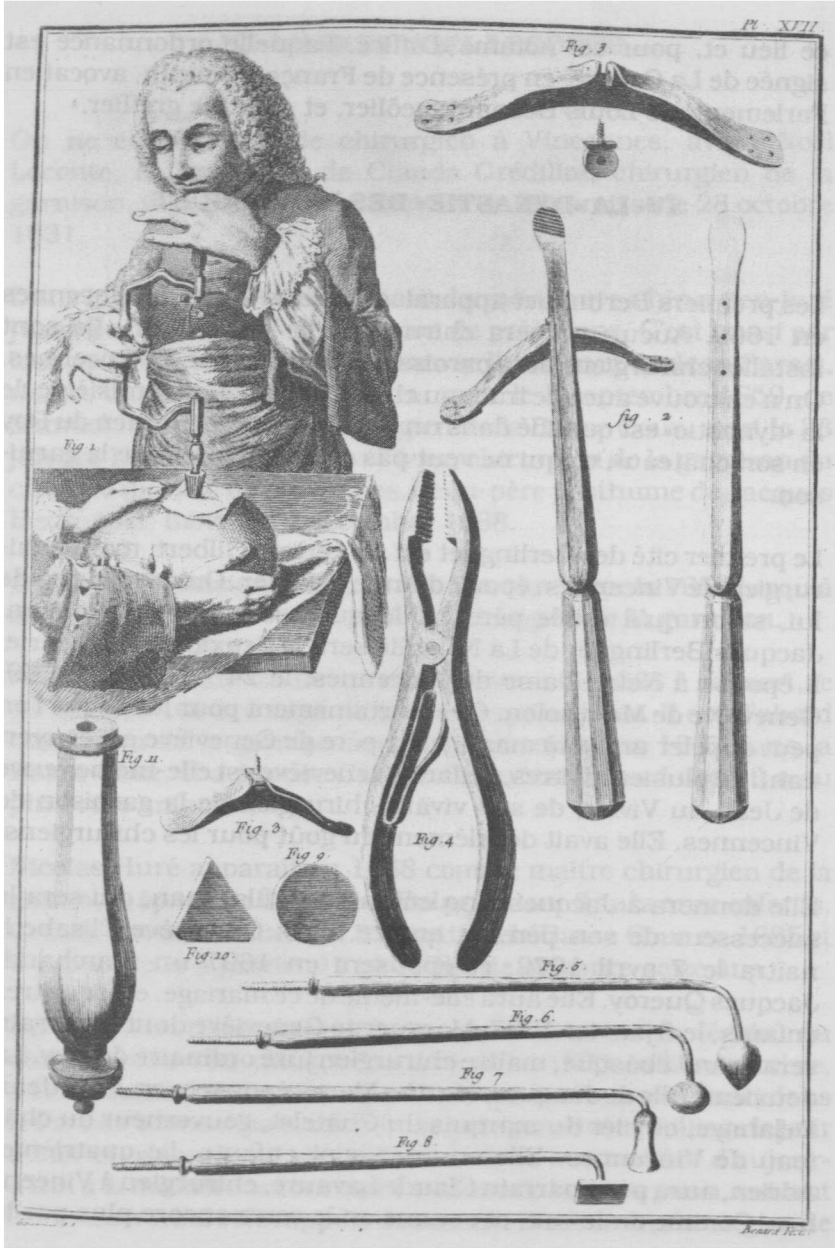
ce lieu et. pour ce. nommé d'office. Laquelle ordonnance est signée de La Guerre, en présence de François Poupin, avocat en Parlement, de Louis Besnard, geôlier, et de Mr le greffier.»

#### IV- LA «DYNASTIE» DES BERLINGUET

Les premiers Berlinguet apparaissent dans le ciel de Vincennes en 1669. Aucun ne sera chirurgien de la garnison. Ils sont installés chirurgiens de la paroisse de Notre-Dame de Vincennes. On n'en trouve aucune trace au château. Seul Jean, troisième de la «dynastie» est qualifié dans un seul acte de «chirurgien du Roy en son château», ce qui ne veut pas dire qu'il le soit de la garnison.

Le premier cité des Berlinguet est un certain Gilbert, maître chirurgien de Vincennes, époux d'Anne Pelletier. On ne sait rien de lui, sinon qu'il est le père de Jacques et le frère d'un Jean. Jacques Berlinguet de La Neuville sera le deuxième de la série. Il épouse à Notre-Dame de Vincennes, le 24 novembre 1669, Geneviève de Montholon. C'est certainement pour lui ce que l'on peut appeler un beau mariage. Le père de Geneviève est écuyer, nanti de plusieurs titres, et dame Geneviève est elle-même veuve de Jean du Vivier, de son vivant chirurgien de la garnison de Vincennes. Elle avait décidément du goût pour les chirurgiens.

Elle donnera à Jacques cinq enfants: un fils, Jean, qui sera le successeur de son père, et quatre filles. Geneviève Elisabeth naîtra le 7 avril 1672, et épousera en 1697 un marchand, Jacques Queroy. Elle aura elle-même de ce mariage, entre autres enfants, le 6 janvier 1707, Marguerite Geneviève dont le parrain sera Jean Lebasque, maître chirurgien juré ordinaire du Roy. La deuxième fille de Jacques, Marthe Marie, épousera en 1716 Jean Delahaye, officier du marquis du Châtelet, gouverneur du château de Vincennes. Elle en aura sept enfants. Le quatrième, Adrien, aura pour parrain Claude Lavaure, chirurgien à Vincennes. Comme on le voit, et comme on le verra encore plus par la



suite, sans former un milieu très fermé, les chirurgiens se retrouvent et se fréquentent volontiers entre eux.

Venons-en au troisième de la série. Ce sera Jean Berlinguet des Chalons, le seul fils de Jacques. Il exercera d'ailleurs la chirurgie conjointement avec son père, ce dernier ne disparaissant que le 30 janvier 1715, à l'âge de soixante-dix ans. Jean épousera, le 22 janvier 1692, à vingt et un ans, Marie Madeleine Drouin. Il en aura onze enfants dont deux paires de jumeaux. L'aîné des garçons est François Joseph, né le 31 mars 1698. Sur les onze enfants, six meurent en bas âge. Il restera avec l'aîné quatre filles: Marie Geneviève née en 1696, Marie Madeleine en 1701, Marthe en 1707 et Marie Jeanne en 1711. Jean disparaîtra à cinquante-deux ans, le 7 février 1722.

A vingt-quatre ans, son fils, François Joseph Berlinguet des Chalons lui succède. Le 31 août 1723, il épouse Françoise Mosny, fille d'Etienne Mosny, boulanger de Vincennes. Le 10 janvier 1725, elle lui donne un fils, Michel, qui mourra trois jours plus tard. Puis ce sera trois filles: Marie Claude, en 1726, dont on ne sait rien; Jacqueline en 1727 qui épousera en 1746 Jean Pierre Daunis, maître chirurgien à Vincennes et Marie Françoise en 1729 qui épouse elle aussi en 1752 un autre maître chirurgien de Vincennes, Claude Lavaure. François Joseph passe jeune, à trente-huit ans, de vie à trépas, le 17 avril 1735, sans postérité directe. La lignée des Berlinguet s'éteint donc avec lui mais se poursuit indirectement avec les deux beaux-frères, ses deux gendres, sur lesquels nous reviendrons.

Les Berlinguet sont l'exemple d'une famille où il y a trop de filles et pas assez de garçons. Sur les vingt et un enfants des trois chirurgiens, on compte quinze filles et seulement six garçons dont quatre mourront en bas âge. C'est déjà presque un miracle qu'il y ait eu un fils et un petit-fils pour succéder au père et au grand-père.

## **V- LES CHIRURGIENS EFFACES DU DEBUT DU XVIII<sup>e</sup> SIECLE**

Sur la paroisse de Notre-Dame de Vincennes en ce début du XVIII<sup>e</sup> siècle, on trouve plusieurs chirurgiens qui paraissent n'y avoir joué qu'un rôle épisodique et assez effacé.

Il s'agit tout d'abord d'Alexandre Poupin, maître chirurgien juré. Il est le fils de Me François Poupin, greffier et notaire royal du bailliage de Vincennes, qui mourra le 19 septembre 1717. La même année, Alexandre épouse Catherine Moreau, sage-femme de la paroisse. Il ne semble pas que, par la suite, il ait eu d'autre activité que celle de remplir une sorte de fonction de médecine légale auprès des accidentés et dans d'autres cas particuliers. Le 15 novembre 1721, il est témoin dans l'acte de décès d'une pauvre femme trouvée morte dans les vignes». Le 5 novembre 1723, il est témoin dans l'acte de décès d'un certain Simon Collineau «retire d'un puits dans lequel il est tombé par accident d'un mal épileptique» et, le 1er mars 1728, il l'est encore de celui d'un pauvre mendiant inconnu. De 1718 à 1731, il aura huit enfants avec Catherine Moreau, (six filles et deux garçons) et il mourra le 16 janvier 1732, son témoin étant François Berlinguet. Il sera inhumé dans l'église Notre-Dame de Vincennes.

Le maître chirurgien Jacques Pelletier apparaît à Vincennes lors de son mariage avec Anne Jehanne, le 17 septembre 1731. Ils ont tous deux vingt-six ans. Le père de Jacques, Antoine Pelletier est maître chirurgien à Paris, dans la paroisse de Saint-Sulpice. Anne Jehanne a été reçue sage-femme un an auparavant, le 15 juillet 1730. L'activité de Jacques Pelletier semble avoir été encore plus effacée que celle d'Alexandre Poupin car on n'en trouve aucune trace dans les actes. Il semble qu'il ait surtout été «le mari de sa femme» qui fut pendant cinquante ans la grande accoucheuse de Vincennes. Ils eurent quatre enfants, quatre filles dont trois moururent en bas âge avant que Jacques ne disparaisse lui-même, à trente-six ans, le 9 juillet 1742. A son inhumation assistaient Antoine Fontelliau, maître chirurgien, et



Julien Duvernet, lui aussi maître chirurgien de la paroisse mais dont on n'a peu de traces sinon qu'il exerçait déjà en 1734, et qu'il épousa en 1738 Catherine Moreau, veuve du maître chirurgien Alexandre Poupin, et sage-femme de la paroisse.

## VI- LES FONTELLIAU

C'est en 1722 qu'apparaît pour la première fois dans les registres paroissiaux de Notre-Dame de Vincennes le nom du grand homme de la famille, Antoine Guillaume Fontelliau, maître chirurgien juré de la paroisse. Quelques années plus tard, il devient chirurgien-major de la garnison et, en 1754, de l'épisodique Ecole militaire au château de Vincennes. Nous ignorons ses origines. Le 15 novembre 1722, donc, il épouse Marie Anne Bonnet, fille d'un cabaretier vincennois. Ils habitent le village où ils auront quatre enfants: Marie Anne en 1723, Guillaume Antoine en 1724, Louis Stanislas en 1726 et Anne en 1727. Lorsqu'il est nommé chirurgien de la garnison, Antoine Guillaume va habiter au château avec sa famille. Il y naîtra deux autres enfants, Antoine Louis en 1734 et François en 1735.

Dès cette époque, il semble très apprécié et populaire tant parmi les habitants du village que parmi ceux du château. On le trouve au titre de témoin dans de très nombreux actes d'inhumation à la Sainte-Chapelle, et lui-même et ses enfants sont souvent parrains ou marraines d'enfants de résidents. Il est très lié avec les membres du personnel de la manufacture de porcelaine, ses voisins de la cour Royale (7). Le 14 juin 1743, sa fille Marie Anne est marraine de Louis François Gravant, fils de Louis François, employé à des titres divers à la dite manufacture. Le 4 octobre 1751, sa fille Anne épouse Louis Denis Armand qui y travaille comme peintre; il est son témoin avec son fils Guillaume Antoine. Anne semble avoir bénéficié de la popularité de son père. Le 26 octobre 1747, elle est marraine de Nicolas Chanou, fils de Noël

(7)- Voir à ce sujet: *«Villageois de Vincennes et manufactures de porcelaine» dans la revue des Amis de Vincennes, N° 39.*

Jacques, sculpteur à la manufacture. Elle l'est encore d'Anne Victoire Goffard, fille de Jean Pierre, soldat de la garnison; le parrain est son mari. Elle l'est une nouvelle fois de Louis Philippe Xhrouet, fils de Philippe, peintre de la manufacture; le parrain est son beau-frère, Louis Philippe Armand, qui s'y trouve également peintre.

Mais Antoine Guillaume n'est pas en reste. Le 26 février 1743, il est témoin au mariage de Nicole Jacqueline Lepère avec Louis Joseph Nicaise, tourneur en porcelaine. Il sera témoin aux obsèques de celui-ci le 29 décembre 1750. Son fils, Antoine Louis Fontelliau, fait alors sa réapparition. Le 28 avril 1756, il est parrain d'Antoine Nicolas Barangé, fils de Nicolas, lequel est compagnon menuisier au château. Antoine Louis est peintre puis devient chimiste à la manufacture de porcelaine. Il partira à Sèvres avec elle en 1756 d'où il reviendra pour un jour, le 17 février 1758 afin d'être témoin aux obsèques de son frère Guillaume Antoine, décédé au château la veille à 32 ans. Il y retournera à nouveau le 2 janvier 1763 pour l'inhumation de son fils Antoine Pascal Augustin mort à deux ans et neuf mois. Il avait été placé chez un père nourricier, Louis Antoine Rouillon, cordonnier à Vincennes. Le fondateur, Antoine Guillaume mourra le 11 novembre 1780.

Des autres enfants d'Antoine Guillaume, il semble bien que l'aîné, Guillaume Antoine, ait voulu être chirurgien. En effet, après l'avoir rencontré comme enfant de chœur à la Sainte-Chapelle de Vincennes, on le retrouve garçon chirurgien à la Salpêtrière de Paris en 1743 pour devenir, comme son frère, ouvrier à la manufacture ou il ne donne pas satisfaction et qu'il doit quitter. C'est François, le dernier fils d'Antoine Guillaume qui devient le chirurgien du Roy au château. François a épousé une vincennoise, Françoise Dumont, fille d'Etienne, marchand coquetier et de volailles. Il en aura quatre enfants et disparaîtra à cinquante ans le 5 septembre 1788.

## VII- LES GENDRES BERLINGUET

Comme on l'a vu précédemment, la «dynastie» des Berlinguet s'éteint avec François Joseph qui n'a eu comme enfants que des filles. Deux d'entre elles ont épousé deux chirurgiens qui prennent conjointement la succession des Berlinguet dans la paroisse Notre-Dame de Vincennes.

Le plus âgé, Jean Pierre Daunis est originaire du diocèse d'Auch. A trente ans, le 18 juillet 1746, il épouse Jacqueline Berlinguet qui en a vingt et qui sera ensuite sage-femme de la paroisse. Il est déjà très introduit à Vincennes. Les témoins de son mariage sont Jean Louis Boudin, garde des plaisirs du Roy, son ami, et Etienne Girard, le boulanger. L'autre gendre, Claude Lavaure, est originaire de Ris, dans le diocèse de Clermont en Auvergne. Il a vingt-sept ans quand il épouse, le 19 juin 1752, Marie Anne Françoise Berlinguet qui en a vingt-trois. Il a aussi deux témoins respectables: Antoine Bonnot, lieutenant au bailliage de Nogent-sur-Marne et Louis Henaut, garde des plaisirs du Roy à la capitainerie des chasses (8).

De 1747 à 1767, Jean Pierre Daunis aura neuf enfants. Nombre de leurs parrains sont des personnalités. Il y a d'abord le frère de Jean Pierre, Jean Baptiste qui est maître chirurgien juré, grande rue du Faubourg Saint-Antoine dans la paroisse Sainte-Marguerite. Il était auparavant chirurgien de l'armée du Roy en Allemagne. En 1758, nous voyons apparaître Guillaume Poncet de la Grave, l'historien bien connu du château de Vincennes, et son fils, Antoine Guillaume Joseph, qui habitent encore à Paris, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie. Guillaume Poncet est un personnage hors du commun, qui collectionne les titres: avocat au parlement de Paris, écuyer, conseiller du Roy, procureur de Sa Majesté en l'Amirauté de France au siège général de la Table de marbre du Palais à Paris, etc. On rencontre aussi le fils de Jean

(8) *Garde des plaisirs: garde-chasse de la capitainerie royale des chasses de Vincennes.*

Baptiste Giral, commis général des vivres de Paris, qui demeure à Vincennes, tout comme l'étudiant en chirurgie Jean Baptiste Cabronne, ou Etienne Gouget, directeur de la régie des grains du Roy à Paris. Jean Pierre Daunis mourra à soixante ans, le 19 juillet 1776.

Claude Lavaure imitera son beau-père, François Joseph Berlinguet, dont il épousera une des filles, sage-femme, Marie Anne Françoise le 19 juin 1752. Il n'eut qu'un seul garçon, le 22 janvier 1757, qui naîtra «en danger de mort» et sera ondoyé par Mme Daunis, belle-soeur du chirurgien, avant de disparaître le lendemain. Claude Lavaure aura par ailleurs quatre filles dotées elles aussi de parrains notables tels que Me Nicolas Viénot qui, en 1758, n'est pas encore notaire mais «seul procureur en titre du bailliage royal de Vincennes et greffier de la capitainerie des chasses». La dernière fille, Angélique Perrette, sera particulièrement gâtée en 1763, son parrain étant Pierre Ancelin qui est le directeur régent de la faculté de médecine à l'université de Paris. La marraine est Jeanne Angélique Martin, épouse de Jean Joseph Sue, chirurgien-major de l'hôpital de la Charité à Paris. Claude Lavaure mourra le 17 juin 1772 et sera inhumé dans l'église Notre-Dame de Vincennes.

Il semble que Jean Pierre Daunis et sa femme, Jacqueline Berlinguet, s'ils ne tenaient pas une sorte de clinique, ce qu'il serait très exagéré de dire, mettaient du moins des chambres à la disposition de malades ou de blessés qui, parfois, décédaient chez eux. Nous en avons d'assez nombreux exemples, tels ces bourgeois de Paris ou ces Irlandais, venus se faire soigner au «bon air» de Vincennes. Nous n'avons pas de preuves formelles de cette pratique mais son existence est très probable.

D'ailleurs, les deux beaux-frères ne manquent sans doute pas de possibilités dans le domaine du logement. Ils sont propriétaires et nous en donnerons deux exemples. Le 6 mars 1771, Jean Pierre Daunis vend 120 livres à Claude Nicolas Thioust, qualifié de laboureur- vigneron, un demi-quartier de terre au lieu dit Le Gril sur le territoire de Fontenay. Il avait acheté cette pièce le 29

mai 1759 à Louise Julie Bernardine Lepère, veuve de François Bruant, garçon des garde-meubles du Roy au château.

Claude Lavaure, lui, loue à Jacques Savart, vigneron, le 14 juillet 1771 une maison sise au 16, grande rue de la Pissotte (l'actuelle rue de Fontenay). Mais cette maison n'est pas en très bon état. Il fait effectuer des travaux par Jacques Roger, maître maçon et entrepreneur de bâtiments à La Pissotte. Il s'agit de la réfection des murs, du ravalement, de la couverture en «thuiles de Bourgogne», etc. le tout pour 1400 livres. Les engagements du bail sont passés par devant Me Nicolas Viénot, le notaire de Vincennes. A ce propos, il est curieux de constater que le chirurgien Lavaure est le témoin, en quelque sorte permanent, de tous les actes du notaire: testaments, locations, ventes, inventaires, etc. Etait-ce une question de voisinage ou de compétence culturelle?

Compétent, le chirurgien Lavaure l'était aussi en exerçant ce que l'on appelle de nos jours la fonction de médecin légiste. Le procès-verbal suivant en fait foi: «Je soussigné Claude Lavaure Me chirurgien juré reçu à Saint-Cosme, résident à La Pissotte de Vincennes, certifie que ce jourd'hui mercredi vingt-six décembre mil sept cent soixante dix, dix heures du matin, le nommé Antoine Robert, marchand chaircuitier demeurant à la Basse Cour du dit Vincennes, m'a requis de me transporter dans une chambre dépendante de la maison appartenante à Me Monay, Procureur au Parlement, demeurant à Paris, sise à la dite Basse Cour, de laquelle il est principal locataire, à l'effet de voir et visiter le cadavre de la nommée Marie Anne Gremin, sous locataire de la dite chambre, qu'il croit être morte subitement, attendu qu'il avait été obligé vu l'absence de la dite Gremin de faire passer quelqu'un par la fenêtre de sa chambre en présence de témoins, n'ayant pu faire ouvrir la porte qui était fermée en dedans par la serrure et par un crochet. Où étant, ayant trouvé le cadavre de la dite Gremin sur son lit morte, je l'ay examiné, vu et visité et ne lui ay trouvé aucune blessure ny contusion, le tout en présence du dit Robert, qui m'a fait observer que la dite Gremin faisait usage presque jour et nuit de charbon à l'effet de travailler de son métier de repasseuse de linge, et après avoir exa-

miné qu'il n'y avait point de cheminée dans la dite chambre et qu'il restait du linge et des fers à repasser sur les table et fourneau, ce qui m'a donné lieu de croire qu'elle était morte de la vapeur du charbon, de tout quoy j'ai fait et dressé le présent certificat. A Vincennes, ce mercredi vingt six décembre mil sept cens soixante dix. Lavaure•

### **VIII- LES CHIRURGIENS EPISODIQUES DU XVIIIe SIECLE**

Le 11 août 1732, Jean Cardin Morin, chirurgien, originaire de Berry-au-Bac dans le diocèse de Laon, vient se marier à Vincennes. Il épouse Charlotte Françoise Mallet. Il a vingt-huit ans, elle en a vingt-deux, et est la fille de Michel Mallet, boucher de la paroisse, et de Marie Anne Chauvin. Il ne semble pas que Jean Cardin ait beaucoup exercé à Vincennes où on ne le rencontre pratiquement pas en dehors du baptême de ses deux enfants: Jean Louis, arrivé un peu vite le 7 octobre 1732, et Marie Jeanne Françoise, le 15 octobre 1737. Il est possible qu'il n'ait été qu'assistant de François Joseph Berlinguet qui était témoin à son mariage et dont la fille fut marraine de Jean Louis deux mois plus tard. A sa mort, à cinquante-cinq ans, il est cependant qualifié de chirurgien de la paroisse, ayant pour témoins ses fils: Jean Louis, peintre à la manufacture royale de porcelaines à Sèvres, et Jean Baptiste, chirurgien de la Charité de Charenton.

Julien Pluct, dit Duvernet, dont on ne connaît pas les origines, épouse à trente ans à Vincennes, le 2 septembre 1738, Catherine Moreau, sage-femme de la paroisse, veuve d'Alexandre Poupin, maître chirurgien. Elle a quarante neuf ans. Est-ce un mariage de commodité ? Julien, chirurgien de la paroisse, mourra cinq ans plus tard, le 17 février 1743.

Claude Boulangeat, lui aussi chirurgien de la paroisse, se rencontre à partir de 1747, mais il meurt le 19 mai 1749. Il était originaire de la paroisse Saint Louis de Grenoble. A ses obsèques figurent divers notables, tous parisiens.

La seule trace que l'on ait d'un Pierre Gautier est son passage comme chirurgien de la paroisse dans un acte de 1762. Il ne faut pas le confondre avec un autre Pierre Gautier, bourgeois de Paris, propriétaire d'une maison rue du Bois (l'actuelle rue de Montreuil) près du moulin de Vincennes et qui mourut la même année.

Très épisodique, on trouve le nom d'un sieur Dartreux, chirurgien à Vincennes sans autre indication de 1779 à 1790. Rien ne prouve qu'il ait exercé à Vincennes car il pouvait simplement y résider.

### **IX- FIACRE BONNET MAITRE CHIRURGIEN ET APOTHECAIRE PUIS, OFFICIER DE SANTE ET ENFIN MEDECIN ACCOUCHEUR**

Le 1er juillet 1778, en l'église du Mesnil-Amelot, Fiacre Bonnet, âgé de trente-deux ans, maître chirurgien à Vincennes, épouse Françoise Elisabeth Boule, fille mineure de Pierre Boulé, laboureur au Mesnil. Les parents de Fiacre sont Jacques Bonnet, marchand, et Catherine Foret, originaires de la paroisse de Menetou-sur-Salon dans le diocèse de Bourges. Les témoins du marié sont Joseph Michel Girard et Jean Baptiste Renodot, tous deux marchands épiciers à Vincennes. Fiacre ramènera son épouse au village où elle lui donnera quatre enfants: Jacques Michel Fiacre, le 9 avril 1779, Martin Ferdinand Charles le 28 octobre 1780, Louis François Auguste le 20 mars 1782 et Marie Françoise Adelaïde le 7 octobre 1783. On trouve fréquemment leur père signant comme témoin dans divers actes de la paroisse.

En 1784, François Joseph Fontelliau cesse ses fonctions de chirurgien-major au château. Il a eu quelques difficultés financières avec le ministre de la maison du Roy qui trouvait ses mémoires de médicaments pour 1778, 1779 et 1780 manifestement exagérés. Le 5 octobre 1786, Fiacre Bonnet le remplace et reçoit son brevet de «chirurgien-major et apothicaire du château de Vincen-

nes». La fonction militaire est mince. La garnison ne compte qu'une trentaine de bas-officiers invalides. La population civile est dix fois plus importante mais a déjà l'habitude de s'adresser au village en attendant d'être complètement annexée par lui en 1791.

En 1790, la femme du chirurgien, Françoise Charlotte Boulé est devenue maîtresse sage-femme de la paroisse. Le ménage demeure 64, rue du Midi avant de s'installer au château. La maison du village doit être assez grande car on y reçoit des malades à titre de locataires et on y pratique des accouchements. Suivant les cas, les nouveau-nés sont ondoyés ou on les fait baptiser. Les fils Bonnet, Martin Charles Ferdinand et Jacques Michel Fiacre, âgés d'une dizaine d'années, sont à l'occasion les parrains malgré leur jeune âge. La pratique en était courante. Quant aux bébés, il s'agit souvent, de 1790 à 1802, d'enfants naturels nés de pères inconnus. Dans le même temps, Fiacre Bonnet devient officier de santé, ce titre «révolutionnaire» couvrant tout ce qui est plus ou moins médical. Et puis, après la réorganisation de 1803, il est le médecin accoucheur de Vincennes.

Il a traversé les dix années difficiles sans encombre et sans être inquiété. Le seul incident notable que l'on peut rapporter à ce propos est le refus de la première assemblée primaire cantonale de l'y admettre comme électeur. Cette assemblée se tint au château de Vincennes du 18 au 27 octobre 1790 (9). Les électeurs des cinq communes formant le canton de Vincennes y étaient convoqués. Pour être électeur, il fallait être citoyen actif, et pour être citoyen actif, l'intéressé devait, condition *sine qua non*, être inscrit sur le registre de la garde nationale locale. Or, le citoyen - tout court - Fiacre Bonnet veut participer aux votes. Un ami propose à l'assemblée qu'il en fasse partie es qualités, mais le chirurgien ne veut pas être enrôlé dans la garde; il pense sans doute qu'il a mieux à faire qu'à parader. L'ami soutient qu'il doit être dispensé de l'inscription sur le registre de la garde locale, car

(9)- Voir: *Les assemblées primaires du canton de Vincennes. 1790-1791*. CLIO 94, N° 7. 1989.





il a été nommé en 1786 chirurgien-major et apothicaire du château de Vincennes. Comme les sous-officiers (ex-bas-officiers, révolution oblige) de la garnison ont été reconnus citoyens actifs, Fiacre Bonnet demande son assimilation à leur cas. Le secrétaire de l'assemblée reconnaît la nomination du chirurgien-major du château mais pas celle de la garnison. C'était un peu jouer sur les mots. Le deuxième argument est plus sérieux. Il y avait une condition pour l'assimilation des sous-officiers à l'état de citoyens actifs: ils devaient avoir fait campagne pendant au moins quinze ans dans l'armée de ligne. Ce n'est évidemment pas le cas du chirurgien Bonnet. Son refus de s'inscrire à la garde de Vincennes où il est domicilié depuis plus de seize ans et où il a «la source de sa fortune» amène l'assemblée à arrêter que, le sieur Bonnet n'étant pas «actif», il ne pourrait voter. Il ne pourrait le faire que s'il s'inscrivait au registre.

Fiacre Bonnet ne se tient pas pour battu. Il écrit au procureur de la commune de Paris pour lui demander d'intervenir en sa faveur. Sa demande est appuyée par les représentants des municipalités de la Branche du Pont-de Saint-Maur et de Saint-Mandé dont il est aussi le chirurgien. Le procureur de Paris, sans doute assez laxiste, intervient en effet auprès de l'assemblée par une lettre disant «qu'il ne doit pas y avoir de difficultés sur la demande du sieur Bonnet étant suffisant qu'il fut enrollé dans le canton».

Rien n'y fait; l'assemblée rappelle que le demandeur doit être inscrit sur le registre de son lieu de domicile et non ailleurs, et que le procureur de Paris n'a pas à intervenir contre un arrêté pris par l'assemblée. Celle-ci, qui semble très chatouilleuse sur sa souveraineté, passe à l'ordre du jour et le chirurgien Bonnet en est pour ses frais. On est encore loin du suffrage universel.

Fiacre Bonnet s'éteint à Vincennes le 20 janvier 1817 à l'âge de soixante et onze ans, après avoir été successivement chirurgien et apothicaire, officier de santé, et médecin accoucheur. Son fils aîné, Jacques Michel Fiacre, sera chirurgien comme son père. Dès 1803, il est à Lagny-sur-Marne, où il se marie, y décédant en 1839. Il aura lui-même un fils, Gatien François, né en 1805 à

Lagny dont il sera maire de 1860 à 1875, ayant une très belle conduite lors de l'occupation allemande de 1870.

## **X- LES SAGES-FEMMES DE VINCENNES**

Sans remonter aux origines du métier de sage-femme, rappelons que les femmes avaient été totalement exclues de celui de chirurgien au XVI<sup>e</sup> siècle, l'interdiction définitive étant formulée en 1694.

Avant 1630, il n'y avait aucun enseignement du métier. C'est seulement cette année-là que la maternité de l'Hôtel-Dieu commença d'admettre d'abord une « apprentisse », puis deux, puis trois, enfin quatre, chiffre définitivement arrêté en 1733.

C'est en septembre 1664 que les sages-femmes furent rattachées par lettres patentes de Louis XIV à la confrérie des chirurgiens de Saint-Cosme. Ceux-ci furent chargés de les instruire et le doyen de la faculté de médecine eut le privilège de présider leurs examens.

En 1699, la profession, en même temps que celle des chirurgiens, fut réglementée, un privilège étant toutefois accordé aux filles de sages-femmes: elles étaient dispensées du stage de trois ans à l'Hôtel-Dieu. Le métier se transmet souvent de mère à fille. A Vincennes, Anne Charlotte Françoise Mallet est la fille de Marie Anne Chauvin; Anne Bénard est la mère d'Anne Jehanne, elle-même mère de Luce Jeanne Boudinet. Mais les chirurgiens négligent sciemment l'instruction des sages-femmes. Le règne des chirurgiens-accoucheurs va commencer.

Au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, les sages-femmes réclament donc toujours l'enseignement qui leur est nécessaire. Elles sont négligées par les chirurgiens qui voient dans la pratique des accouchements un moyen d'étendre leur réputation grâce aux nouvelles connaissances acquises. Mais ils sont des hommes et

ils se heurtent à l'indignation des esprits religieux qui jugent que les femmes doivent être accouchées par des femmes. N'est-ce pas Hecquert, le futur doyen de la faculté de médecine, opposé en tant que tel aux chirurgiens, qui, en 1708, fait paraître un ouvrage intitulé: «De l'indécence aux hommes d'accoucher les femmes».

Ce n'est qu'en 1745 que des cours spéciaux pour les sages-femmes sont créés. Elles sont seules admises aux leçons d'anatomie de Bertin et à celles d'enseignement pratique d'Astruc.

En 1768, il y eut de nouvelles modifications des statuts médicaux comportant pour les sages-femmes des restrictions d'enseignement pratique et une perte d'autonomie qu'elles ne retrouveront qu'après la Révolution.

Il est possible que cela se soit traduit à Vincennes par les mariages des principales sages-femmes du pays avec les chirurgiens. Catherine Moreau épouse successivement Alexandre Poupin puis Julien Duvernet; Anne Jehanne est la femme de Jacques Pelletier; Charlotte Françoise Mallet a pour mari Jean Cardin Morin. Les deux soeurs Berlinguet épousent respectivement Jean Pierre Daunis et Claude Lavaure, et en final, Françoise Charlotte Boulé est la femme de Fiacre Bonnet. Toutes sont sages-femmes et tous chirurgiens (10).

Après les désordres de l'époque révolutionnaire, il faut attendre 1802, le 16 ventôse an X, pour que soit promulgué le code spécial de la maternité portant création et règlement de la première école d'accouchements à l'usage des futures sages-femmes. La chaire des accouchements fut confiée à Baudelocque nommé professeur et chirurgien-chef de l'hospice de la maternité. Cette école allait enfin donner aux sages-femmes l'enseignement et la liberté qu'elles réclamaient depuis deux siècles.

*(10)- Ce type de mariage n'était d'ailleurs pas particulier à Vincennes. On en connaît de très nombreux exemples tant à Paris qu'en province.*

La première des sages-femmes connue à Vincennes est une certaine Diane Cortelle dont on ne possède que l'acte de décès le 21 janvier 1665. Nous n'avons également qu'un seul acte où apparaît, en 1693, Mme Desportes. Nous sommes mieux renseignés sur Nicole Colin, née à Vincennes en 1625, épouse de Didier Goujon. On la trouve fréquemment comme sage-femme jure de la paroisse de 1682 à 1696, avant sa mort, à soixante-douze ans, le 26 janvier 1697.

Le 30 janvier 1696, Jacques Gabriel Hétru est baptisé à Notre-Dame de Vincennes. Il vient d'être mis au monde par dame Jeanne Duchemin. Cette sage-femme exerce à Paris, mais habite Vincennes. Le cas est plutôt exceptionnel. Il est peut-être dû à ce que Jacques Gabriel est l'enfant illégitime, «*ex copula illegitima*», de Marie Chevreau et «du fait et des oeuvres» de Jacques Hetru. La naissance a pu être entourée d'une certaine discrétion, bien que Jacques Hetru ait reconnu l'enfant. D'ailleurs, dix mois plus tard, il épouse Marie Chevreau. Ils auront encore quatre autres enfants, tout étant ainsi rentré dans l'ordre.

Au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, Catherine Moreau épouse, en 1717, Alexandre Poupin, chirurgien de la paroisse. Elle est sage-femme de la Basse Cour. Alexandre meurt le 16 janvier 1732 et, le 2 septembre 1738, sa veuve épouse Julien Pluct, dit Duvernet, qui est aussi maître chirurgien de la paroisse. L'amusant est que l'on trouve dans les actes cette Catherine Moreau aussi bien sous son nom de jeune fille qu'en tant que Mme Poupin ou Mme Duvernet: le 30 mars 1741, Pierre Chaponet est ondoyé par Mme Poupin et le 8 août de la même année, une fille est ondoyée par Mme Duvernet. Or, en 1741, Catherine est veuve depuis neuf ans d'Alexandre Poupin et remariée depuis trois ans au sieur Duvernet.

Anne Bénard est la veuve de l'huissier royal François Jehanne quand elle épouse, le 13 novembre 1713, Nicolas Merat, soldat au château, lui-même veuf de Françoise Nicole Mosny. De son premier mariage, elle aura une fille, Anne, qui sera la sage-femme la plus demandée de Vincennes. Il semble qu'Anne Bénard n'ait



*La Sage femme.*  
*Cette femme entend le traicé ; Et comme ell' a eü de grands eüs ;*  
*Pour retabliir son Quacé ; On luy donne le nom de Sage .*

été elle-même sage-femme que quelques années avant sa mort, le 28 janvier 1729. A cette date, son mari est devenu le premier sergent de la garnison.

Les parents d'Anne Jehanne sont morts quand, à vingt-cinq ans, le 15 juillet 1730, elle est «agrée à la paroisse sur présentation des lettres patentes de l'Hôtel-Dieu en date du 7 juillet 1730, dont les administrateurs l'ont jugée capable de faire les fonctions de sage-femme et a prêté son serment selon la forme prescrite ordinaire en présence des témoins: François Berlinguet, maître chirurgien de la paroisse, et Guillaume Houdard, garde des plaisirs du Roy».

Pendant cinquante ans, Anne Jehanne sera la sage-femme de la paroisse de Vincennes. On la rencontre dans des centaines d'actes des registres paroissiaux. Elle y figure sous son nom de jeune fille mais aussi sous celui de Mme Pelletier, du nom de Jacques Pelletier, maître chirurgien à Vincennes, son premier mari qui meurt en 1742. On la trouve également en tant que Mme Boudinet; Jacques Boudinet, son second mari, était maître cordonnier à Vincennes où elle l'épousa le 30 septembre 1743. A quatre-vingts ans, le 10 octobre 1785, Anne Jehanne disparut après une vie bien remplie au service des familles de Vincennes.

Sa fille, née en 1745, Luce Jeanne Boudinet, également sage-femme, qui eut elle-même un enfant, né de père inconnu en 1768, exerça à Vincennes de 1782 à 1789

Marie Anne Chauvin, née à Vincennes le 8 septembre 1676, épouse, à vingt-deux ans, le 14 août 1699, Michel Mallet, boucher, âgé de dix-huit ans. Elle figure dans plusieurs actes, en tant que sage-femme de la paroisse, de 1738 à 1742. Elle mourra à soixante-quinze ans, le 25 juillet 1751.

Leur fille, Charlotte Françoise Mallet, née en 1709, épouse à vingt-deux ans, le 11 août 1732, Jean Cardin Morin, maître chirurgien de la paroisse. On ne trouve trace de son activité de sage-femme que dans deux actes de 1758.

C'est l'époque du règne d'Anne Jehanne. On y rencontre très épisodiquement des sages-femmes qui sont cependant de la paroisse: Mme Baptiste de 1750 à 1759, Catherine Lacour en 1748, Jacqueline Berlinguet, l'épouse du chirurgien Daunis, de 1758 à 1761 et sa soeur, Marie Anne, épouse du chirurgien Lavaure, de 1758 à 1768.

Plus tardivement apparaît à deux reprises, en 1785 et 1786, le nom de Louise Charlotte Rousseau, épouse de Pierre Huchenet), et de Mme Miniotte en 1792.

Enfin, on a vu la sage-femme Françoise Charlotte Boulé, épouse de l'officier de santé accoucheur de Vincennes, seconder son époux pendant toute la période révolutionnaire.

C'est sur elle que se terminera cette énumération, certainement incomplète mais qui donne cependant un bon aperçu du «corps médical» dont disposaient les Vincennois aux XVIIe et XVIIIe siècles: chirurgiens et sages-femmes.

**Pierre LANGLOIS**





**LISTE NON EXHAUSTIVE DES CHIRURGIENS DE  
VINCENNES AUX XVII<sup>e</sup> ET XVIII<sup>e</sup> SIECLES**

( Les dates sont celles de leur période connue d'activité )

- 1630-1631 Claude GREDILLOT, chirurgien de la paroisse.  
 1630-1650 Noël LECONTE, dit SAINT-COSME, chirurgien de la garnison.  
 1650-1664 Cyprien DROUARD, chirurgien de la garnison.  
 1659 Jean SAVART, chirurgien de La Pissotte.  
 1663-1693 André DUCHEMIN, dit DELACROIX, chirurgien de la garnison puis de la Basse Cour.  
 1668 Jean DU VIVIER, chirurgien de la garnison.  
 1668-1714 Nicolas HURE, chirurgien de la garnison puis de la Basse Cour.  
 ante 1669 Gilbert BERLINGUET, chirurgien de la paroisse.  
 1669-1715 Jacques BERLINGUET, chirurgien de la paroisse.  
 1689-1722 Jean BERLINGUET, chirurgien de la paroisse.  
 1717-1732 Alexandre POUPIN, chirurgien de la paroisse, premier époux de Catherine MOREAU, sage femme.  
 1722-1770 Antoine Guillaume FONTELLIAU, chirurgien de la paroisse puis de la garnison.  
 1723-1735 François Joseph BERLINGUET, chirurgien de la paroisse.  
 1731-1742 Jacques PELLETIER, chirurgien de la paroisse, époux d'Anne JEHANNE, sage-femme.  
 1732-1759 Jean CARDIN MORIN, chirurgien de la paroisse, époux de Françoise Charlotte MALLET, sage-femme.  
 1734-1743 Jean PLUCT, dit DUVERNET, chirurgien de la garnison, deuxième époux de Catherine MOREAU, sage-femme.  
 1746-1776 Jean Pierre DAUNIS, chirurgien de la paroisse, époux de Jacqueline Françoise BERLINGUET, sage-femme.  
 1746-1749 Claude BOULANGEAT, chirurgien de la paroisse.  
 1752-1772 Claude LAVAURE, chirurgien de la paroisse, époux de Marie Françoise BERLINGUET, sage-femme.  
 1762 Pierre GAUTIER, chirurgien de la paroisse.  
 1767-1774 François FONTELLIAU, chirurgien de la garnison.  
 1778-1812 Fiacre BONNET, chirurgien de Vincennes, époux de Françoise Elisabeth BOULE, sage-femme.

**LISTE NON EXHAUSTIVE DES SAGES-FEMMES DE VIN-  
CENNES AUX XVII<sup>e</sup> ET XVIII<sup>e</sup> SIECLES**

- 1665 Diane CORTELLE, sage-femme.  
 1682-1696 Nicole COLIN, maîtresse sage-femme juré.  
 1693 Mme DESFORGES, sage-femme.  
 1717-1750 Catherine MOREAU, sage-femme de la Basse Cour, épouse en premier d'Alexandre POUPIN, maître chirurgien; en second de Julien PLUCT, dit DUVERNET, maître chirurgien.  
 1726-1728 Anne BENARD, sage-femme, mère d'Anne JEHANNE.  
 1730-1780 Anne JEHANNE, sage-femme, épouse de Jacques PELLETIER, maître chirurgien.  
 1738-1742 Marie-Anne CHAUVIN, sage-femme de la paroisse.  
 1748 Catherine LACOUR, sage-femme de la paroisse.  
 1750-1759 Mme BAPTISTE, sage-femme de la paroisse.  
 1758 Charlotte Françoise MALLET, fille de Marie Anne CHAUVIN, sage-femme, épouse de Jean CARDIN MORIN, maître chirurgien.  
 1758-1761 Jacqueline BERLINGUET, épouse du maître chirurgien DAUNIS, sage-femme.  
 1758-1768 Marie Anne Françoise BERLINGUET, épouse du maître chirurgien Claude LAVAURE, sage-femme.  
 1782-1789 Luce JEANNE BOUDINET, sage-femme, fille du second mariage d'Anne JEHANNE.  
 1785-1786 Louise Charlotte ROUSSEAU, sage-femme.  
 1788-1802 Françoise Charlotte BOULE, sage-femme, épouse de Fiacre BONNET, maître chirurgien.  
 1792 Mme MINIOTTE, sage-femme.

**SOURCES**

- Arch. Nat.: Cote 01,128, II, p. 274.  
 Arch. Dep. : Arch. notariales de Nicolas Viénot.  
 Arch. Mun.: Registres paroissiaux de 1630 à 1792.  
 Registres d'état civil, 1793 et sqq.  
 Délibérations des assemblées, 1788 et sqq.

**BIBLIOGRAPHIE**

CILLEULS (médecin général Jean des), "Des chirurgiens militaires de l'Ancien Régime", *Revue historique de l'armée*, mars 1950.

COULON-ARPIN (Mme), *La maternité et les sages-femmes de la préhistoire au XXe siècle*. Edit. Costa, Paris, 1981. Tome II.

DUSSANE (général), *Histoire de l'infanterie française*. Edit. Dumaine, Paris, 1876.

JABLONSKI (L.), *L'armée française à travers les âges*. Edit. Charles Lavauzelle, Paris, 1890. Tome I.

LEBRUN (François), "De la barberie à la chirurgie", *L'histoire*. N° 74, 1985.

RONCIERE (Charles de la), *Histoire de la marine française*, Plon, Paris, 1910. Tome IV.

SERIEUX (P.) et GOULARD (R.), "Les apothicaires de la Bastille", *Bull. Soc. Hist. de la médecine*, Tome XXI, N°11-12, nov.-dec. 1927.



## **LE CHARENTON DES PROTESTANTS AU XVII<sup>e</sup> SIECLE**

En préambule, qu'il me soit permis de rendre hommage à deux amis récemment disparus : le pasteur André FABRE et Pierre PICARD. Ce travail leur est dû pour une bonne part.

«Autrefois toute la paroisse de Charenton - Saint Maurice estoit catholique ; maintenant il n'y en a plus qu'un quart, ceux de la R P R (1) ayant perverty les trois autres ».

Voilà ce qu'écrivaient vers 1705, dans un mémoire adressé au roi, les religieuses hospitalières récemment installées à St Mandé. Or, s'il est vrai que de 1605 à 1685 Charenton St-Maurice fut le seul lieu où les Reformés parisiens étaient autorisés à célébrer un culte public, s'il est vrai que, chaque dimanche, ils étaient plusieurs milliers à se presser dans les rues du petit village, nous allons montrer qu'en réalité, très peu s'y établirent. Nous pourrions ainsi tenter de faire revivre non pas les pierres mais plutôt ceux qui, durant trois générations, venaient ici prier, se réjouir et parfois pleurer ...

### **A DEUX LIEUES DE PARIS, UN PETIT VILLAGE SI TRANQUILLE**

Tandis qu'Henri IV vient tout juste de pacifier le royaume, Charenton St-Maurice, peuplé d'une centaine de feux, relie ses différents hameaux par quelques mauvaises routes non pavées qui toutes convergent vers le pont sur la Marne. A l'entrée du pont, un petit bourg fortifié regroupé une trentaine de maisons basses où habitent des commerçants - de nombreux boulangers notamment qui vendent leur pain à Paris - et des artisans ; la plupart sont «montés» récemment de leurs provinces, comme le montrent les registres de baptêmes. Plusieurs auberges enfin animent ce premier relais de poste au départ de Paris ; la plus importante est celle des Quatre Frères Aymon dont l'écurie peut abriter quarante-cinq montures.

*(1) Terme habituel à l'époque pour Religion Prétendue Reformée.*

La route pour Paris traverse les villages de Conflans et de la Grande Pinte vers Bercy. Celle de Vincennes escalade la «Montagne» pour rejoindre sur le plateau, à travers landes et champs, le hameau de St-Mandé en bordure du parc royal. Un dernier chemin, la Chaussée, suit l'antique voie romaine longeant la Marne, hors d'atteinte des inondations, pour atteindre la paroisse proprement dite de Charenton St-Maurice, village encore médiéval blotti entre église et château. Ce chemin à flanc de coteau aligne quelques chaumières de vigneron à la sortie du Bourg. En contrebas, les prairies bordées de saules longent la Marne et ses nombreux moulins à farine ; au-delà, la vaste plaine de Maisons ...

Plusieurs fiefs se partagent ce territoire. Le plus petit d'entre eux, celui de la Rivière - dit aussi de Therouane - enclavé dans le fief de la Chaussée, a un statut complexe : le seigneur de Charenton St-Maurice, Jean Le Bossu, secrétaire du roi, y a conservé la haute justice, mais une succession compliquée, en cours de règlement, réserve à François de Chauvigny de Blot, époux de Marie Olivier dame de la Rivière, les droits de basse et moyenne justices.

De ce fief de quelques arpents, viendra l'agitation qui durant quatre-vingts ans animera cette région champêtre, jadis si tranquille, par la simple volonté d'un Béarnais.

#### UN DRÔLE DE PAROISSIEN

Hissé sur le trône par les armes du parti protestant, le roi Henri s'appuie désormais surtout sur les modérés du parti catholique. L'Edit de 1598 signé à Nantes permet au roi de maintenir l'équilibre entre les deux antagonistes. En réalité, cet Edit ne satisfait personne et n'est pour beaucoup qu'un compromis armé semblable à ceux qui ont ponctué les trente dernières années de luttes religieuses.

Aussi, quand en 1601 le député des religionnaires avait demandé le rapprochement du temple de Paris à moins des cinq lieues de

Notre-Dame fixées par l'Edit, le refus royal avait été catégorique et le temple maintenu à Ablon. Quant à Maximilien de Béthune, brouillé avec son royal compagnon depuis le retour des Jésuites, il s'est bien gardé d'intervenir sachant son ministère suspendu à une abjuration qu'il se refuse à donner. La menace de la prochaine assemblée politique du parti protestant réconcilie le roi avec son ministre ; promu Duc de Sully, il contrôle ladite assemblée en Août 1605.

Entre autres doléances, Sully y est chargé de demander au roi, de nouveau, le rapprochement du temple de Paris. Il n'en parle au souverain qu'en décembre, saisissant l'occasion des baptêmes des enfants royaux par le légat du Pape. Henri IV ne peut faire moins que de donner cette compensation aux protestants ! Dès le début de 1606, il désigne deux conseillers d'Etat pour trouver un lieu de culte plus proche :

- Pierre Jeannin ancien ligueur rallié au roi
- Guillaume de l'Aubespine, sire de Châteauneuf, catholique modéré (son fils est évêque d'Orléans depuis 1604 et deux de ses filles religieuses).

Vitry est tout d'abord envisagé mais c'est Charenton St-Maurice qui l'emporte. Déjà après la paix de Beaulieu de 1576 ce lieu avait été pressenti pour l'établissement d'un temple car Jean le Bossu, ligueur convaincu, avait entamé procédure à l'encontre. Finalement, Guillaume de l'Aubespine propose de céder l'Hôtel de la Rivière (dit aussi Grand Hôtel de Charenton ou Hôtel de la Gentienne) qu'il a acheté trois mille livres, l'année précédente, à François de Chauvigny. « Fermé de murs, tenant au grand chemin qui va du lieu de Charenton à St- Maur » cette ancienne maison forte devait être bien délabrée, car en six mois, Châteauneuf y avait déjà englouti quatre mille livres de réparations pour en faire une « campagne » à proximité de plusieurs de ses parents : Nicolas de Neufville, son beau-frère est depuis peu sire de Conflans. Sa fille Madeleine a épousé Jean Olivier, sire de Leuville, beau-frère de François de Chauvigny. Enfin, un cousin germain Claude, sire de Verderonne, figure déjà au terrier de Charenton de 1597. Pour complaire au roi, Châteauneuf renonce

à son projet et propose sa propriété.

#### UNE IMPLANTATION DIFFICILE

Dès qu'il a vent du projet, Jean le Bossu, tout aussi ligueur que son père, proteste. Lui qui n'a que haine pour cette hérésie, lui qui, malgré les Condé tout proches à St-Maur, a su empêcher le développement de la Réforme sur ses terres, (on ne connaît que deux familles «contaminées»: les Hammone, près du moulin de la Chaussée en 1597 et les Barat, vigneron) il verrait ainsi se dresser un temple à moins d'un quart de lieue de son château. Dès le 2 Juillet, il entame procédure auprès du Parlement. Mais le 1er août, Henri IV signe les lettres patentes à ses deux commissaires où il ordonne: «pour aucunes bonnes causes et considérations que ledit exercice (du culte) serait transféré (. . .) nonobstant oppositions ou appellations quelconques (. . .) car tel est nostre plaisir».

Jean le Bossu ne décolère pas et le 7 Août, il tente d'ameuter ses vieux compagnons de la Ligue, le prévôt des marchands et les échevins de Paris «d'autant qu'il semble que cela concerne l'intérêt du publicq mesme de ladite ville . . . ». Rien ne bouge. Est-ce pour commodité de procédure que dès le 23 Août, Châteauneuf vend son château «et la petite maison attenante» à son collègue Gilles de Maupeou, Intendant des finances et converti à la Réforme en 1600 ? Au dos du contrat il est précisé que cette acquisition est «pour au nom et profit des habitants de cette ville et faubourg de Paris, faisant profession de la RPR (...) lesquels habitants luy avaient baillé et fourni ladite somme de sept mille livres pour faire ladite acquisition».

Le même jour, une cession gratuite de jouissance suit immédiatement, au bénéfice de trois Anciens du Consistoire: Christophe Bochart et Hélié Bigot, avocats au Parlement, et Jean Guiton secrétaire de la Chambre du Roy.

Aussi, dès le Dimanche 27 Août, Pierre de l'Estoile note dans son journal : «On commença à prescher à St Maurice près le pont de Charenton (...) Sa Majesté y envoya des archers et un exempt des gardes afin de contenir le peuple en son devoir. L'assemblée

estait de trois mille personnes ou environ».

Le dimanche suivant, des « violences » ont lieu Porte Saint-Antoine lors du retour des fidèles en fin de soirée, si bien que le dimanche 10 Septembre, Henri IV revient tout exprès de Fontainebleau pour prononcer la fameuse phrase: «pour ne pas manquer à ses promesses, il fallait désormais compter cinq lieues de Paris à Charenton». Au pied de la Bastille, on dresse un gibet pour faire réfléchir les éventuels émeutiers . Le 4 Octobre, «ceux de la RPR vont rendre acte de foy et hommage au seigneur Le Bossu» en son hôtel parisien. Tous les Anciens sont là et l'un d'eux, Hêlle Bigot, présente son neveu Nicolas «comme homme vivant et mourant» soit en quelque sorte, garant de l'hommage. Notre irascible plaideur prend acte... puis va protester selon les formes accoutumées devant notaire.

#### UN BEL AUTOMNE

Chaque dimanche désormais le petit manoir délabré voit se presser plusieurs milliers de fidèles. Imaginons ces premiers cultes en plein air. On est parti tôt le matin de sa maison des Faubourgs du Temple, Saint Marceau ou Saint Germain, quartiers les plus volontiers gagnés à la Réforme. Les rues sont étroites et peu sûres aussi on se déplace en groupe et les hommes ont l'épée au côté. Les plus fortunés sont en carrosse ; ils passent alors généralement par la rive droite soit en franchissant pour trois deniers le ponceau du fossé de l'Arsenal pour longer l'Hôtel de la Râpée, puis le port au plâtre en direction de Bercy, soit plutôt - la route est moins mauvaise - en sortant par la porte St-Antoine pour traverser par la rue de Charenton le marécage de la vallée de Fécamp. Aucune de ces deux routes n'est pavée. Les moins fortunés s'en vont à pied ou bien, au départ du port St-Bernard ou de l'Arsenal, empruntent les fameux «Corbillards», coches d'eau pouvant transporter de 10 à 30 passagers entre Paris et Corbeil d'où leur nom. Ecoutons Casaubon nous rapportant l'ambiance dans son journal :

«Arrivés au port, bien qu'il ne fut pas encore sept heures, nous

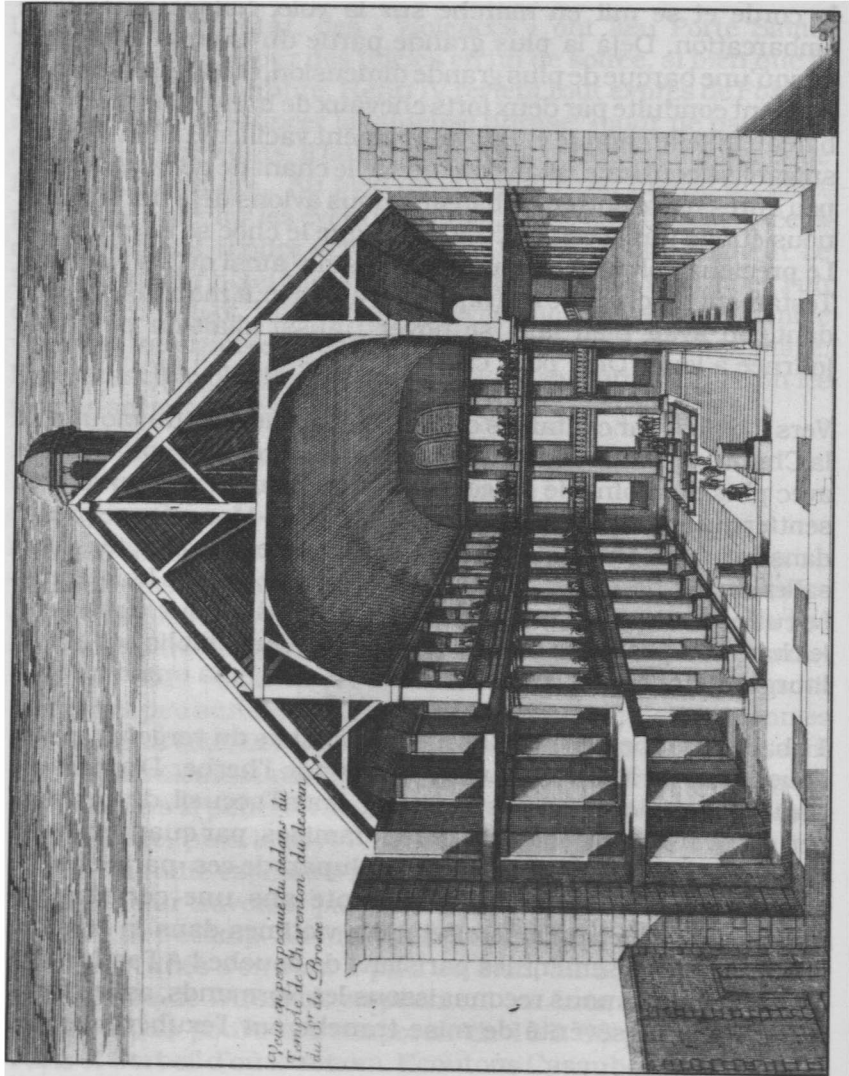


n'avons rien trouvé à l'exception d'un petit bateau en assez mauvais état et n'ayant pas même de tente (1) (...) le batelier prit la corde et se mit en marche sur la voie, halant notre frêle embarcation. Déjà la plus grande partie du chemin était faite lorsqu'une barque de plus grande dimension, et qui était semblablement conduite par deux forts chevaux de halage, atteint notre bateau qu'elle choque et fait violemment vaciller (...) Ma femme, suivant sa coutume, avait commencé le chant de deux psaumes, peu après notre entrée en bateau ; nous avons déjà fini le 91e et nous étions au 7e verset du 92e lorsque le choc se fit entendre. Le précieux volume tomba de mes mains, ainsi qu'un Nouveau Testament grec, que je rattrapai peu après tout mouillé». Cependant, on avait bien failli se noyer ; aussi allait-on passer la journée à louer Dieu pour ce sauvetage...

Vers 9 h c'est par centaines que l'on débarque près du moulin de la Chaussée : enfants, vieillards, artisans ou bourgeois sautent avec plus ou moins de grâce sur la grève pour remonter le petit sentier qui rattrape, en biais, le chemin de St-Maur. On se presse dans la cour bordée d'étables et de bergeries désaffectées. Les salles du rez-de-chaussée sont déjà remplies depuis longtemps. Le culte commence. Le chapeau sur la tête, sauf pour la prière ou le chant des psaumes, on écouterà des lectures bibliques et une liturgie introduisant une prédication d'au moins une heure.

11 h. des groupes s'égayent sous les cerisiers du verger en pente douce vers la Marne, pour déjeuner sur l'herbe. D'autres se risquent dans les auberges du Bourg, mais l'accueil, dit-on, y est peu chaleureux. On se regroupe par familles, par quartiers mais surtout par régions d'origine car la plupart de ces «parisiens» ne le sont que depuis peu. Il y a trente ans une certaine St-Barthélemy a fait près de cinq mille victimes dans la capitale décimant sérieusement les parisiens de souche ! A l'ombre des cerisiers jaunés, nous reconnaissons les Normands, assez nombreux, dont la sévérité de mise tranche sur l'exubérance des

*(1) Toile de tente qui parfois protégeait les passagers des intempéries.*



Gascons, «montés» eux à la suite du roi pour chercher fortune. Des Poitevins, des Picards. Saumur, Sancerre ... encore peu de Languedociens (ils ne monteront à Paris qu'après les guerres de Rohan). On s'interpelle dans des patois divers ; des enfants courent aux alentours sur le coteau, les raisins sont presque mûrs mais aucun vendangeur ne se risquerait dans les vignes un dimanche.

Beaucoup de nos parpaillots vont demeurer ici l'après-midi pour participer au catéchisme des adultes et des enfants. Vers 16 h., après un dernier chant, il faudra bien se résigner à quitter les frères pour rentrer chacun dans son quartier. Les petits bateaux s'en vont, les uns après les autres. Le silence retombe sur le manoir. Seul reste le concierge qui attendra là, peu rassuré au milieu des villageois hostiles, le retour des religieux dimanche prochain.

#### IL N'Y A PAS DE PETITES ÉCONOMIES.

L'hiver approchant, on s'organise : on rapporte du temple d'Ablon par voie d'eau les bancs, puis bientôt les tuiles, les charpentes et même les portes et les fenêtres récupérées du bâtiment désaffecté. Jacques II Androuet du Cerceau dirige les opérations. Pierre Bertrand, maçon à Charenton St-Maurice, doit construire sur un terre-plein à l'ouest du manoir, une bâtisse copiée de celle d'Ablon mais réduite en longueur à neuf travées. On utilisera «la pierre dure du pays de Charenton» extraite aux Carrières.Ragon Fievet, charpentier à Vincennes, remontera les charpentes et les huisseries en «bois de chesne, bon, loïal et marchand» tandis que Julien Heude, maître couvreur rue de Grenelle, achèvera la toiture ; «la couverture sera enduite par le dedans oeuvre de bon cyment, pareil que celui que les flamens emploient ordinairement, de peur que le vent n'entre dans ledit temple, pour boucher les trous». A l'intérieur on accèdera à la galerie en bois par quatre escaliers d'angle.

Les marchés de gré à gré sont signés en février et mars 1607 et tout devra être terminé pour juin. Les cultes seront maintenus dans le manoir et sa cour durant les travaux ...

Durant l'année 1608, l'ancien hôtel de la Rivière, devenu inutile,

est peu à peu démantelé ; bergeries et étables sont abattues. En décembre, «la petite maison» située à la limite Est de l'enclos est vendue par le Consistoire pour sept cents livres à Paul de Louvigny et Jérôme d'Asniere, orfèvres qui viennent s'installer ici avec quelques ouvriers dont David du Roze et Estienne Tripier. Début 1609, c'est la manoir lui-même (ou ce qu'il en reste) qui est loué à Isaac Arnaud (il résidait jusqu'alors Place Royale : 6 place des Vosges). Nous reparlerons de ces nouveaux Charentonnais.

### DES NOMS D'OISEAUX

1609 - L'Europe bouge à nouveau : Henri IV échafaude une coalition contre les Habsbourg avec l'appui des puissances protestantes tandis que les Jésuites pour défendre les intérêts de Rome relancent la polémique anti-Huguenote. Durant l'Avent, les pères Gontier et Basile appellent à la mobilisation contre les Parpaillots ; ces attaques virulentes se poursuivront désormais jusqu'à la défaite du parti protestant en 1629. Tous les pasteurs de Charenton seront tour à tour provoqués. Déclarations, libelles, pamphlets et traités s'accumulent. Le pasteur Pierre du Moulin est la première victime. Dès le 8 avril 1609, le roi lui interdit de publier ses réponses. Plus tard, la Régente fera de même si bien que pour temporiser, le Consistoire demandera à son pasteur de se taire ! Et les Jésuites de moquer ce silence :

«Votre moulin n'a plus à moudre  
On n'y entend plus le claquet ni la trémie.  
Un moulin sans farine, un moulin sans claquet  
C'est à vous, o maître Pierre, épuisé du caquet».

Menacé d'arrestation en 1619, du Moulin finira par s'exiler à Sedan, principauté indépendante du Duc de Bouillon.

Vers 1625, le pasteur Mestrezat ne sera pas épargné non plus, puisqu'il sera qualifié de «Corneille de Charenton déplumée des plumes des Oyseaux de Genève et Sedan».

Parmi les polémistes catholiques, il faut citer :

- le père Arnoux, confesseur du jeune roi Louis XIII,
- Armand du Plessis, évêque de Luçon qui, le 19 Octobre 1617,

publie «Les principaux points de la foy catholique deffendus contre l'escrit adressé au Roy par les quatre ministres de Charenton» ,

- François Véron, jeune jésuite qui rédige l'année suivante «un abrégé de l'art et méthode nouvelle pour bâillonner les ministres» ; c'est lui qui, après avoir été «prédicateur itinérant» suivant le roi dans ses campagnes de Béarn et Languedoc, reviendra en 1623 à Charenton où il suivra et perturbera les cultes, polémiquera sur les bateaux au retour, visitera, déguisé, les protestants à leur domicile parisien, répondra le dimanche après-midi à St-Séverin au prêche du matin de Charenton ... Tant de zèle lui vaudra la cure de St-Maurice où il sera enterré en 1649.

#### LE ROYAUME DONT LE PRINCE EST UN ENFANT

Reprenons le fil de l'histoire au Vendredi 14 Mai 1610. Le poignard de Ravailac vient de frapper par trois fois. La panique saisit aussitôt les Huguenots parisiens ; Sully fait renforcer l'Arsenal et la Bastille dont il est gouverneur. Dès le 22 Mai, le jeune Louis XIII et la Régente confirment l'Edit et, par lettres patentes, l'implantation du temple à Charenton. Bien sûr, Jean le Bossu proteste. Le 4 septembre, séjournant à Vincennes, le jeune roi vient rendre visite au Temple de Charenton : on lui fait voir les bâtiments mais surtout la riche bibliothèque dont Casaubon est si fier. Ce sera la seule visite royale en quatre vingt ans. Sully, qui chaque dimanche assiste au culte, est peu à peu évincé des affaires au profit du «clan des Italiens».

Les princes allemands protestants, nos alliés face aux Habsbourg, s'inquiètent. L'un d'eux, futur Duc de Saxe, vient en France officiellement en 1613 pour prendre contact avec les Huguenots avant de se rendre à Londres. A son retour, en Décembre, il est reçu officiellement par la cour. Lors de ses deux séjours, il participe au culte à Charenton.

Cependant, partout la Contre Réforme triomphe. Le 26 Mars 1615, lors d'une «émotion populaire», les bancs du temple sont

cassés, la chaire rompue et les vitres brisées. Bientôt le roi interdit aux Réformés parisiens de tenir collège à Charenton (seul le collège de Clermont en Beauvaisis leur est autorisé). Ils devront se contenter d'une école. Pour cet usage, un bâtiment est construit à flanc de coteau, orienté Nord Sud en contrebas du temple. Il sera reconverti en maison du Consistoire avec deux salles de réunion au rez-de-chaussée et deux étages de chambres, louées aux fidèles désirant demeurer sur place dès le samedi. C'est cette maison, modifiée au XVIII<sup>e</sup> siècle, qui s'élevait il y a encore quelques années à l'extrémité de l'impasse Junot. Difficultés et procès contre les protestants se multiplient. Dans les années 1617, 1618, un paroisien parraine de nombreux baptêmes : il s'agit du jeune Henri de Rohan, gendre de Sully, qui bientôt sera élu à la tête des «Unions de défense».

Louis XIII combat ses sujets protestants en Béarn puis en Languedoc. Le 17 Septembre 1621, devant Montauban assiégée, le Duc de Mayenne, chef du parti catholique est tué. Dès le 23, des troubles éclatent à Paris où la «croisade anti-huguenote» est prêchée dans les églises. Redoutant une nouvelle St Barthélemy, beaucoup de Réformés fuient à la campagne.

#### UN GOUVERNEUR AU-DESSUS DE TOUT SOUPÇON

Gouverneur de Paris, le Duc de Montbazon (un Rohan lui aussi, mais d'une branche demeurée catholique) assure les ministres réformés qu'il protégera le culte du dimanche 26. De fait, il envoie à Charenton, en tout et pour tout, vingt quatre archers et douze gardes à cheval, cependant qu'il masse une compagnie à pied devant l'hôtel de Mayenne près de la Bastille. Au matin, quatre cents fidèles se rendent sans encombre au prêche. Vers 15 h., ils s'en retournent, escortés par les trente six cavaliers du guet. Parvenus «au haut de la vallée de Féquam, nous aperçûmes depuis la porte Saint Anthoine jusqu'au fond de ladite vallée, une grande quantité de monde». Près de quatre mille émeutiers et curieux sont venus «accueillir» le retour des Huguenots «armés de pierres et d'échallaz de vigne». La bagarre éclate bientôt faisant de nombreux blessés et une dizaine de morts. Montbazon n'in-

terviendra que dans la soirée autour du cimetière St Jean ... tandis qu'à Charenton, une centaine de «vagabonds, joueurs de filou et autres gens de mauvaise vie» dévaste l'enclos du temple, ravage les échoppes de librairies qui s'y trouvent comblant le puits de livres, pille la maison du concierge et finalement incendie le temple. Ils rejoignent Paris tard dans la nuit, les uns par le bac du Port à l'anglais et la rive gauche, les autres directement et sans encombre - par le Faubourg St Antoine en «criant vive le Roy» et en dévastant au passage l'auberge «Au Nom de Jésus» tenue par le protestant Simon Bazin .

Le lendemain, de nouveaux troubles éclatent dans le Faubourg St Marceau, tandis que le lieutenant civil, Nicolas Le Bailleul, se rend à Charenton pour constater les dégâts ; Spire Benard , «capitaine des habitants du dict Charenton» l'accueille . Le feu ravage toujours les différents bâtiments. Sont également dévastés le manoir du «sieur Arnaud» et la maison du «nommé Louvigny qui avait aussi été volé sans que l'on aye pu reconnoître ny savoir par qui ( . . . ) .

Finalement, seuls quatre séditieux seront pendus place de Grève, «protégés» cette fois-ci par quatre cents soldats... Le Parlement de Paris étouffe bientôt l'affaire. Pour banaliser l'incident, Montbazon presse les ministres de présider normalement le culte du dimanche suivant. Mestrezat refuse; mieux, accompagné de son collègue Samuel Durant, il s'exile volontairement à Sedan. De nombreux fidèles feront de même. Le culte du 3 octobre, improvisé, ne réunit que quarante huit participants dans le grenier d'une maison «proche du temple». Pourtant cette fois-ci, Montbazon s'était déplacé en personne à la tête de trois compagnies de gendarmes ! Les ruines calcinées resteront silencieuses toute une année. L'Edit de pacification étant définitivement signé le 21 Novembre 1622, le 22, Durant et Mestrezat sont de retour à Charenton pour baptiser un enfant dans la maison du Consistoire hâtivement restaurée.

### UN TEMPS POUR ABATTRE, UN TEMPS POUR BÂTIR

L'édit du 4 Mars 1623 précisant que «Sa Majesté remet au soing et diligence des supplians le rétablissement du dict temple» aussitôt le Synode provincial se réunit à ce sujet dans la salle du Consistoire. Salomon de Brosse est désigné comme architecte. Neveu de Jacques Androuet du Cerceau, ce paroissien a déjà réalisé de nombreux bâtiments pour Marie de Médicis notamment : château de Montceaux, palais du Luxembourg... L'affaire est rondement menée : le 16 Juin les plans sont remis à Marbault, l'Ancien chargé de cette mission, et le 23 Juin la première pierre est posée ... On la retrouvera, soixante dix-huit ans plus tard, en creusant les fondations de la chapelle Notre-Dame du Val d'Osnes, avec cette inscription : «Par la grâce de Dieu et la bonne volonté du roi Louis XIII ce temple a été basti pour la deuxième fois le 23 Juin 1623. Louez l'Eternel».

Le nouveau bâtiment est construit à une soixantaine de mètres à l'ouest des ruines du précédent, en contrebas ; ainsi, l'accès ne s'y fera plus par la route de St Maur au Nord de l'enclos mais par l'Ouest, face au moulin de la Chaussée ; une large cour pavée est aménagée pour permettre les manoeuvres des carrosses. Quatre maisons borderont bientôt ce «pavé du temple» celle faisant l'angle étant flanquée d'une tourelle. En Septembre, le synode national se tient dans la maison du Consistoire à deux pas du chantier. Une harangue est adressée au roi à cette occasion. Celui-ci répond : «Gouvernez-vous bien, rendez-moi obéissance et je vous maintiendray en mes édicts». Le bâtiment est achevé en Octobre 1624 quand on ouvre un registre tout neuf pour les actes pastoraux.

C'est un des plus grands temples calvinistes de l'époque pouvant contenir plus de trois mille personnes. Ressemblant beaucoup à l'édifice précédent, il est cependant plus haut d'un étage ce qui dégage de grandes verrières par où la lumière entre à flot (ce qui n'est pas du goût de Véron !). Louis Hauteceur décrit en détail ce bâtiment dans le tome I de la nouvelle édition de son «Histoire de l'architecture classique en France». On pourra également



l'évoquer facilement grâce aux gravures laissées par A. Sylvestre. Le petit clocheton que l'on y voit figurer a soulevé à lui seul bien des polémiques, sa cloche étant jugée provocatrice par les autorités religieuses locales.

Aussi tous les clochers des environs seront-ils bientôt abondamment pourvus en cloches (8 pour le seul clocher de St Pierre de Conflans) les sonneries «orthodoxes» pourront ainsi couvrir la sonnaile hérétique le dimanche matin !

#### **D'UN CARDINAL À L'AUTRE (AVRIL 1624 - 9 MARS 1661)**

Période paradoxale. Un cardinal va ériger la raison d'Etat en système utilisant, de main de maître, le parti protestant tour à tour:

- comme bouc émissaire pour justifier l'absolutisme royal de Droit divin ou contenir les débordements des puissantes Compagnies du Saint Sacrement;
- comme garantie vis-à-vis de nos alliés allemands, protestants.

Un autre cardinal préférera s'appuyer sur le «petit troupeau» en particulier sur ses officiers, restés fidèles au roi durant la Fronde, mais aussi sur ses banquiers dont il a grand besoin.

Perplexe, ballotté, parfois divisé, le peuple protestant restera fidèle à sa foi dans sa grande majorité malgré les nombreuses pressions subies. Cette incertitude croissante est particulièrement sensible à Paris. Ainsi, si en 1622 le Consistoire de Paris avait salué Rohan comme «un nouveau Moïse», en 1624, il ne le soutient plus lors de sa nouvelle campagne et le condamne même en 1626. Sentant le vent tourner, quelques robins parisiens abjurent entre 1625 et 1630 pour aller grossir les rangs des jansénistes. Un pasteur, Jérémie Ferrier, fera de même contre une pension de secrétaire d'Etat allouée par Richelieu.

Très souvent des troubles ont lieu comme en témoigne l'ordonnance royale de Mars 1624 «Portant deffences aux pages, laquais, vagabonds et gens sans adveu de s'atrouper hors la Porte

Saint-Anthoine ne ailleurs, mesfaire ni mesdire à ceux de la RPR, venans de leur exercice permis à Charenton aux peines portées par icelle». Pourtant, inlassablement, les pasteurs prêchent la soumission au roi. Aux violences on répond par des jeûnes .

De même en quête de légitimité, on accueille volontiers à Charenton les délégations étrangères protestantes en séjour officiel dans la capitale. De 1635 à 1641 Ernest et Christian de Hesse sont à Paris ; le pasteur Drelincourt les accueille chez lui et ils viendront tous les dimanches à Charenton. En 1641, on enterre à Charenton la fille de l'ambassadeur d'Angleterre. En 1643 on reçoit une ambassade extraordinaire d'Ethiopie ! ( église copte vraisemblablement ). Le cérémonial est des plus dépouillé «le temple était plein de peuple jusqu'aux galeries. Il ne se trouva que trois ministres dans la plus haute chaire, ceux du Consistoire assis dans leurs sièges de coutume, l'Ambassadeur fut placé au devant de la chaire à dix pas et assis sur une escabelle couverte d " un tapis à la persienne et sous les pieds la besace de son valet . . . »

C'est la même année en Mai qu'à l'occasion de la mort de Louis XIII, Drelincourt prononce un sermon très remarqué à la gloire du feu roi et de la Régente. Le mois suivant, les événements d'Angleterre sont suivis de près à Paris : Cromwell et ses puritains ont écrasé à Naseby l'armée royale. Il n'en faut pas plus pour agiter le parti catholique français. Nouvelles menaces, nouveau jeûne ordonné à Charenton pour le 24 Juin : les trois pasteurs prêchent toute la journée. La Régente a fait dépêcher sur place un détachement d'archers et dans l'après-midi, Montbazon (il a maintenant 75 ans) se rend à Charenton avec une forte escorte pour protéger le retour des fidèles ; cette fois-ci, il n'y aura pas d'incidents. Durant tout l'été, la Régente s'efforcera de calmer les esprits. En août 1647, on reçoit très officiellement le jeune Landgrave de Hesse, Guillaume VI, car Mazarin échafaude déjà le futur traité de Paix ...

**Aussi chaque dimanche de Septembre, le prince ne manque pas**

de se faire conduire au culte à Charenton ; il y parrainera de nombreux baptêmes en compagnie de Mademoiselle de Bouillon, soeur de Turenne... Toutes ces visites éveillent les curiosités. Il est désormais de bon ton dans la société élégante des salons parisiens - même catholique - de venir le dimanche à Charenton voir tel personnage ou écouter tel pasteur de passage.

Ainsi la petite communauté reformée se porte bien en ce milieu du XVII<sup>e</sup> siècle. En septembre 1643, on projette d'agrandir le temple. Jean Robert le Bossu (le fils) proteste et le juge de Charenton ordonne l'arrêt des travaux. On fait appel au Lieutenant civil, qu'importe, le 10 Octobre, Le Bossu adresse une requête au roi ! Des experts seront envoyés sur place le 22 Décembre. ils dresseront procès verbal ... et rien ne se passera. Durant la Fronde, Charenton sera un point stratégique. Pillé pour le roi par Condé le 9 Janvier 1649, le Bourg du Pont est finalement mis à sac le 8 Février. A cette occasion, l'arrière petit-fils de Coligny, Gaspard IV, tombe sous les balles frondeuses tandis que le fils d'Henri de Rohan, Tancrède, tombe sous les balles royales ...

En Juin 1652, c'est bien pire, la zone étant ravagée à la fois par les mercenaires lorrains basés à Bonneuil, Condé qui, face au roi cette fois, tient Paris et St Maur, Turenne, enfin, qui fait manoeuvrer la petite armée royale dans la plaine de Maisons... Pourtant le temple sera épargné par chacun des camps. Seuls les cultes seront interrompus de Janvier à Mars 1649 puis de Juin à Octobre 1652.

La capitale enfin reconquise, Mazarin, prudent, préfère s'installer à Vincennes en Février 1653. La région devient vite à la mode, les Grands aimant bien avoisiner le Pouvoir. Les Villeroy sont à Conflans, les Phelypeaux au Bourg de Charenton.

En 1657, Fouquet lui-même a acheté à Madame de Beauvais (alias «Catho la borgnesse» son espionne auprès de la Régente) sa propriété de St Mandé, à mi-chemin ainsi, entre Mazarin et sa bonne amie la marquise du Plessis-Bellière, installée depuis

1654 dans son élégant hôtel en haut du Bourg de Charenton. Les Couvents issus de la Contre-Reforme sont également nombreux dans le secteur: dès 1617, les Carmes se sont installés vers les Carrières. En 1641, Sébastien le Blanc donne sa propriété, juste au-dessus du temple, aux Frères de St Jean de Dieu pour prendre soin des «pauvres malades». Conflans accueille à partir de 1653 les Moniales bénédictines de la Conception de St Joseph, les soeurs de la Charité et bientôt l'archevêque de Paris lui-même, François Harlay de Champvallon.

Cependant, chaque dimanche, ainsi que très souvent le jeudi, c'est la même presse pour se rendre au culte et la même course pour avoir une place assise. En 1657, il en coûte 450 livres à la belle-soeur de La Fontaine, Marguerite Mercier, pour louer un carrosse à l'année de Paris à Charenton pour «52 dimanches et 6 autres jours» et 30 sous, tous les deux mois pour la «gardeuse de place». (Les charentonnaises ont trouvé ce moyen simple pour arrondir les fins de mois ! ) .

Mais la principale source de revenu pour le quartier est désormais la restauration. Finis les repas sur l'herbe d'antan ! Le déjeuner coûte 3 francs à l'auberge de l'Arbalète: il n'est pas très bon et le service très long. Souvent, les tarifs varient, dit-on, selon la qualité du prédicateur et de ses sermons qui sont évalués à deux ou à trois broches ...

Scarron note dans une lettre du 20 Août 1660 au Maréchal d'Albret: «Vous saurez qu'à Charenton, le lendemain des dimanches et des fêtes, on ne trouve rien à manger, et moins de pain frais que de toute autre chose». Pourtant en 1659 une ordonnance de police régleme sévèrement la période de carême: «Défenses très expresses à tous bouchers, rôtisseurs, pâtisseries, cuisiniers, hôteliers, cabaretiers et tous autres que quelque qualité ou sous quelque prétexte que ce soit de préparer, vendre ou débiter aucunes chaires, volaille et gibier, à Charenton, à peine de 300 livres d'amende, de punition corporelle et de confiscation de viandes et des loyers d'une année des maisons où elles se vendent ou auraient été vendues et consommées».

### CHARENTON ST MAURICE, VILLE PROTESTANTE ?

Si les petits bateaux, emplis du chant des psaumes, viennent toujours accoster au pied du moulin de la Chaussée (il y aura d'ailleurs des naufrages en 1654 puis 1657 faisant de nombreux morts), ce sont maintenant des centaines de carrosses qui, par la rue du Faubourg St-Antoine enfin pavée, se rendent à Charenton. Il faut lire les Historiettes de Gédéon Tallement des Réaux, un fidèle du lieu, pour retrouver l'ambiance souvent cocasse de ces cultes charentonnais de la moitié du siècle .

Face à ce flot de «pèlerins» le Bourg du Pont s'organise. De nouvelles auberges s'ouvrent, certaines tenues par des Parpailots: Jean Colin pour l'«Escharpe blanche», Henry Remy pour l'auberge des «Trois Mores» ou bien, plus tard, Pierre Mesureur pour l'«Ecu de France» dans la ruelle du temple.

Elie Braekenhoffer, strasbourgeois venu au culte un dimanche d'hiver, voit en Charenton «un agréable et joli bourg plein de belles maisons dont la plupart sont des hôtels ou des auberges à cause de la grande assemblée hebdomadaire». Pour autant, la population ne semble pas être devenue protestante, si l'on en croit les documents partiels qui subsistent. Côté protestant, les registres d'«actes pastoraux ont péri le 24 Mai 1871 dans l'incendie de l'hôtel de ville de Paris où ils étaient entreposés. Seules quelques listes de noms, recopiées par Charles Read durant le second Empire, ont pu être retrouvées ; les lieux de résidence y sont rarement mentionnés. Il en va de même pour les listes de réfugiés dans les différentes villes d'Europe après 1685, et pour celles des «galériens pour la foi».

Côté catholique, une étude approfondie des actes de baptêmes et de décès pourrait permettre de retrouver «en creux» l'impact local éventuel de la Réforme . Cette étude sera difficile vu la croissance démographique importante de l'époque et l'éclatement du territoire étudié entre plusieurs paroisses. Il est à craindre que les différentes épidémies de peste aient laissé des traces bien plus visibles que le Calvinisme!

Des premiers documents consultés, je n'ai relevé qu'une vingtaine de noms de familles protestantes ayant résidé effectivement à Charenton St Maurice au XVII<sup>e</sup> siècle.

Les plus anciens installés sont, nous l'avons vu, Jérôme d'Asnières et Paul de Louvigny. Je n'ai pas pu retrouver encore les origines de Jérôme d'Asnières. Il est dit Procureur au Parlement avant de s'installer comme orfèvre. Il ne semble pas faire souche. La famille de Louvigny est mieux connue. Originaires de Normandie, les aïeux furent seigneurs de Trie en Vexin. Une Marguerite de Louvigny a épousé un François de Béthune, sire de Rosny, pour devenir... la mère de Sully. Paul a été valet de chambre de Catherine de Bourbon puis de son frère, le futur Henri IV, avant de s'installer orfèvre. Marie Malart, son épouse, lui a déjà donné quatre enfants. Le cinquième, Jacob, naît en 1612 dans «la petite maison» du fief de la Rivière. C'est là que Paul mourra d'apoplexie vers 1623. Cette maison, incendiée en 1621, resta-t-elle dans la famille ? Les deux filles de Paul habitaient Paris, rue Montorgueil. Leur frère, Henry, secrétaire du roi en 1636 sera enterré à Charenton en 1647 aux côtés de son père et d'un de ses fils mort en 1645. Cet Henry avait deux autres fils: l'aîné abjurera contre une intendance de marine au Havre, mais le cadet, Nicolas, préférera rejoindre sa mère, exilée en Angleterre en 1688.

Autre famille protestante charentonnaise : les Arnaud. Cinquième des treize enfants d'un procureur au Présidial de Riom, Isaac était Intendant des finances depuis 1608 quand il vint s'installer dans ce qui restait de l'Hôtel de la Rivière. Son frère aîné, demeuré à Riom, avait abjuré lors de son mariage (cette union allait donner sept religieuses à Port Royal et le célèbre théologien janséniste, «Le Grand Arnaud»). Isaac demeura lui, un zèle huguenot comme en témoigne le titre du livre qu'il rédigea «le mépris du monde»... Décédé à Charenton en 1617, il sera pourtant enterré à Paris au cimetière des «Saints Pères». Son frère Louis (dit le pêteux) le remplacera dans le manoir. Tallement des Reaux note «qu'il ne ressemblait à ses frères ny en esprit ny en vanité!». Ruiné, Louis quittera Charenton en 1633 et mourra en 1645 chez sa soeur

rue Cousture Sainte-Catherine ...

Que devint l'Hôtel de la Rivière ? On sait qu'il sera loué quelques temps à Frédéric-Armand de Schomberg, le glorieux compagnon de Turenne exilé en Prusse en 1686.

Il faut évoquer aussi Du Pré, dit le Corse. Ancien courrier du roi Henri, ses enfants l'avaient logé vers 1620 dans la maison du Consistoire pour lui permettre d'assister au culte. «Inquiété» par les émeutiers en 1621, il mourra en 1626 à l'âge de cent cinq ans ! Un Guillaume du Pré, commissaire d'artillerie, sera enterré à Charenton en 1640 ; peut-être est-il de sa famille.

Nous avons déjà cité quelques aubergistes protestants. Citons maintenant des imprimeurs. L'Edit leur interdisait d'exercer leur métier dans la capitale, ils s'installèrent à Charenton (au moins pour leur raison sociale). Citons Jean Berjon, Samuel Petit et François Chevallier. Ce dernier, spécialisé en taille douce, fut exilé à Genève en 1681.

Charentonnais par obligation également, les concierges fossoyeurs successifs : Millet en 1628, Hierosmes, Mathieu Janins en 1637 et enfin Pierre Neveu. Logés avec leurs familles, aucun ne s'installera définitivement. La «petite école» fondée vers 1615 s'est maintenue avec son pensionnat annexe car en avril 1685, Madame Dachele et Monsieur Desgrais, sont logés sur place comme instituteurs. Nous pouvons citer également parmi les Charentonnais, protestants :

- Alexandre Demeuves et son épouse Marguerite Moillon qui ont une propriété «contenant plusieurs corps d'hôtel, cours...» s'étendant du carrefour du Pont au Moulin de la Chaussée, fermant le côté sud de «la grande rue actuelle de St Maurice». Cette propriété fut vendue en 1653 (Arch. Nat. T 14, 7-8).

- La veuve Prévost a quitté la rue des Canettes pour s'installer à proximité du temple.

La liste s'arrête là : une vingtaine de noms pour une cinquantaine d'années. C'est bien peu, comparé aux soixante familles connues à Villiers le Bel ou à la trentaine de Noisy le Grand pour ne citer

que les plus proches. Remarquons en particulier qu'aucun pasteur ne réside sur place (il y eut pourtant trois postes pastoraux en permanence et même cinq à partir de 1637). De même, aucun Ancien n'est affecté particulièrement à Charenton, comme c'est le cas pour les quartiers de Paris. En 1641, c'est celui de l'Île de la Cité, Raillard, qui surveille les quelques oyés charentonnaises...

#### **CHARENTON ST MAURICE, NÉCROPOLE PROTESTANTE**

S'ils ont beaucoup fréquenté Charenton, les Réformés n'y sont donc venus que pour écouter la Parole, baptiser et marier leurs enfants, enterrer leurs morts. Précisons que l'on a inhumé à Charenton surtout à partir de 1625, lorsque les trois cimetières protestants parisiens, de tailles modestes, furent pleins. Le terrain du haut, à l'ouest de la maison du Consistoire, reçut la première tombe en 1618, mais déjà en 1623, il fallut utiliser l'ancienne cerisaie le long de la Marne. Il est dit - ceci semble pourtant bien peu dans la tradition huguenote - que le cimetière du haut devint dès lors réservé aux «gens de qualité».

Quelques enterrements défrayèrent la chronique: le Maréchal de Créqui en 1638, Anne de Rohan (soeur du Duc Henri et héroïne du siège de La Rochelle) le 21 Novembre 1646; le brave Maréchal Gassion, héros de Rocroy et son frère le 19 Décembre 1647; enfin, le 9 avril 1684, la Duchesse de Rohan-Chabot, la fille du Duc Henri.

#### **<< NEC FLURIBIS IMPAR >>**

Mars 1661 - Mazarin meurt à Vincennes; Louis XIV prend le pouvoir au Louvre. Chacun se berce d'illusions en voyant le jeune monarque instituer ordre et raison à la tête de l'Etat; le maintien des alliances avec les princes protestants rassure les Réformés français ...

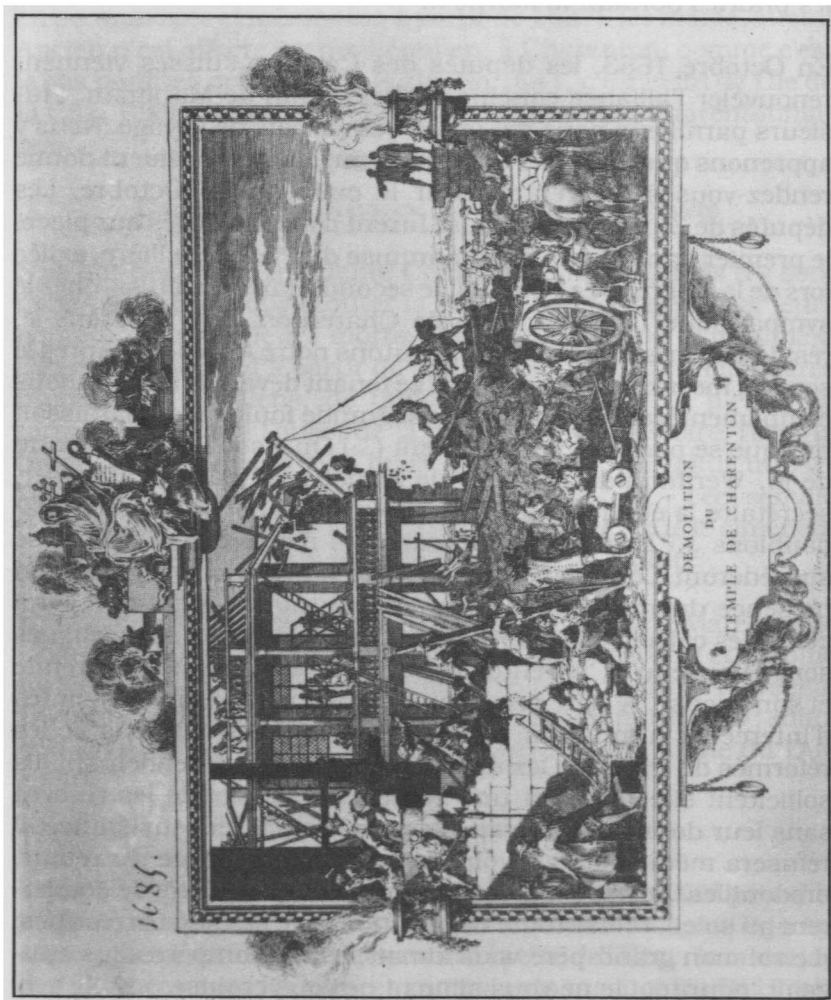
Le 29 Mai pourtant, Pierre Roy, bailli et juge de Conflans interdit aux religionnaires de «chanter leurs psaumes sur la rivière et les



grands chemins allant et venant de Charenton et autres lieux (...). On leur avait déjà interdit de les chanter les soirs d'été dans les prairies bordant la Marne ...

En Octobre 1663, les députés des Cantons suisses viennent renouveler l'alliance conclue au lendemain de Marignan. Plusieurs parmi eux nous ont laissé des carnets de voyage. Nous y apprenons que «ceux des Cantons évangéliques» s'étaient donné rendez-vous à Charenton pour le culte du 25 Octobre. Les députés de Zurich et Mulhouse furent d'ailleurs logés sur place, le premier dans l'hôtel de la marquise du Plessis Bellière, exilée lors de la disgrâce de Fouquet, le second, Hansz Dolfusz, chez le sympathique Le Bossu, sire de Charenton, qui, espérons-le, résidait à Paris à ce moment. Écoutons notre Alsacien : «Après le service, messieurs les pasteurs, se tenant devant le temple, nous complimentèrent. Il y avait une si grande foule qu'on paraissait presque se porter réciproquement (...) On a soustrait la montre de M. Werdmuller, trésorier de Zurich ; le jeune M. Wasser, secrétaire, a été dépouillé de sa bourse qui contenait près de 7 doublons ...» Durant quinze jours, les réceptions officielles se succéderont. Le Dimanche 8, on prête serment à Notre-Dame en présence du roi, mais le dimanche suivant, tandis que leurs collègues catholiques sont à la messe, les députés évangéliques sont à nouveau à Charenton pour un culte où assistent Turenne et son épouse. A cette occasion, les pasteurs prient les députés d'intercéder auprès du roi pour défendre les Vaudois et les réformés du Pays de Gex déjà persécutés. Dès le lendemain, ils sollicitent effectivement une audience : De Lionne les recevra sans leur donner d'assurances, puis, devant leur insistance, il refusera même de les revoir. Ils prendront la route du retour, bredouilles. Le ton est ainsi donné : celui qui bientôt se comparera au soleil, refuse toute négociation avec ses sujets réformés : «Le roi mon grand-père vous aimait, le roi mon père vous craignait, pour moi je ne vous aime ni ne vous crains».

En 1660, 813 temples s'élevaient dans le Royaume ; après les 309 arrêts royaux publiés en 25 ans, 570 d'entre eux auront été démolis avant même la Révocation. C'est dans cette période



menaçante que Charenton connaîtra un de ses plus grands ministres : le pasteur Jean Claude dont Bossuet lui-même reconnaîtra l'éloquence. Venu de Montauban en 1666, il deviendra bientôt l'âme du protestantisme français. Sa «défense de la Réformation» est demeurée célèbre. Orateur vigoureux, mais aussi homme courageux qui ne pliera jamais devant les menaces dont il sera l'objet ; fermement, il résistera aux attaques théologiques, aux manigances politiques et aux approches plus sournoises des «accommodeurs de religions» encouragés par les subsides royaux.

Le 27 Août 1671, dans la nuit, on tente d'incendier le temple. «Ce fut la cloche des Frères de la Charité - ils étaient proches voisins, rappelons-le - qui donna l'alarme. Les Suisses alors en garnison à Charenton, furent éveillés et parvinrent à éteindre le feu mais non pas à se saisir des incendiaires. Trois traversèrent l'eau et un quatrième se sauva vers Saint-Mandé. Un boucher du Bourg qui se vantait d'avoir participé fut mis en prison».

En 1679, on veut encore se rassurer en accueillant avec faste le Comte de Northumberland, fils du roi d'Angleterre. Cependant, lucide, Claude envisage dès 1680 de quitter le royaume pour suivre ses fils, pasteurs à La Haye.

Face aux prières du Consistoire, il accepte pourtant de prolonger son ministère : il sera donc présent le 21 septembre 1682 pour recevoir le fameux «Avertissement pastoral de Messieurs du Clergé de France» des mains de l'Official de l'archevêque de Paris. Les Edits tombent de plus en plus sévères, aussi les jeûnes expiatoires sont-ils de plus en plus fréquents. Déjà beaucoup de Réformés quittent le Royaume. Le 29 Avril 1685, trois mille méreaux (jetons fournis par les Anciens permettant de participer à la Cène) sont distribués à Charenton : de nombreux temples ayant été détruits en province, on est venu de partout, Normandie, Champagne, Picardie... la dernière Pâque.

Pour la Pentecôte, 4 000 méreaux seront nécessaires. Déjà dans tout le royaume, les dragons «évangélisent» et reçoivent des

abjurations par milliers. Le 7 Octobre, Claude a fait ses adieux aux fidèles en larmes. Le 14 Octobre, le pasteur Mesnard préside le dernier culte. Le Mercredi 17, à Fontainebleau, le roi signe l'Edit de Révocation. L'Edit est scellé le lendemain, mais pour être exécutoire, il doit être enregistré par le Parlement, or celui-ci est en vacance. Le roi fera pression pour que la chambre des vacations y supplée dès le lundi suivant.

Le dimanche 21 le culte est donc encore théoriquement autorisé. En accord avec le pasteur Allix, Claude, réfugié à l'ambassade du Grand Electeur, décide d'annuler la cérémonie et fait prévenir les Anciens de quartier. Il craint en effet une conversion collective forcée, comme cela s'est déjà produit, dans de telles circonstances, en province.

«Ordre aux portiers du temple d'en tenir les portes fermées et d'aller sur les routes dès le grand matin, afin d'avertir les religionnaires qu'il n'y aurait point de prédication et de leur dire de s'en retourner» (Le Mercure). Dans le même temps, Tassin, secrétaire du Consistoire, met en sécurité les archives: les registres de délibérations du Conseil ont été transférés, vraisemblablement en Hollande, dès 1684 lors du départ du fils de Claude. A cette occasion, avaient été aussi emportés les volumes les plus précieux de la Bibliothèque. (Le reste, soit 1 534 volumes, sera déposé à la Bibliothèque de l'abbaye St Victor, par les «Nouvelles Catholiques» installées sur place).

Si tous les pasteurs non convertis ont quinze jours pour quitter le royaume (sans leurs enfants de plus de 7 ans), Claude a droit à une faveur : il a 24 h. pour rejoindre la frontière du Nord à destination de La Haye où il mourra le 13 Janvier 1687. Les trois autres pasteurs de Charenton disposent eux de 48 h....

Dès le lundi 22, Seignelay donne ordre à La Reynie d'envoyer des troupes à Charenton où «ils auront soin des avenues du temple et principalement des portes pour empêcher l'incommodité des curieux».

Vers 14 h., le concierge Pierre Neveu remet les clefs au commissaire du Châtelet tandis que sa servante, Madeleine Risseul, est arrêtée et menée aux «Nouvelles Catholiques» de la rue Ste Anne. Déjà, quarante menuisiers sont sur place pour déposer les huisseries. Le mardi, ce sont trente couvreurs et vingt compagnons qui s'attaquent au toit avec soixante charpentiers. La cloche est mise à bas. Le mercredi, il faut quarante quatre charpentiers supplémentaires pour venir à bout des poutres. Jeudi, vendredi, samedi, soixante douze maîtres maçons et leurs soixante quatre compagnons abattent les murs et chargent pierres, poutres et plomb sur les bateaux qui les transportent, pour réemploi, à l'hôpital de la Salpêtrière en cours d'agrandissement (la partie ouest du fief de la Rivière a été également donné par le roi à cet hôpital).

Delamare, l'un des commissaires, indique dans son mémoire que l'opération aura coûté mille vingt livres et qu'un garçon vitrier a été blessé à la tête par un volet tombé d'une croisée.

Dès le vendredi 26, Soeur Marie Chevalier, mère dépositaire des «Nouvelles Catholiques» était venue prendre possession de la maison du Consistoire et de la partie Est du terrain que leur a donné le roi (Acte du 8 Nov. 1685 - Arch. Nat. L 1045). Le même jour, au Faubourg St Antoine où il est réfugié, le concierge du temple doit donner les registres du Consistoire de l'année 1685 ; les autres sont chez le sieur Tassin. On se rend donc chez celui-ci, mais les registres n'y sont plus ... Finalement, le 24 Novembre à 9 h. du matin, au deuxième étage du 16 de la rue Beaubourg, chez Jacques Conrart alors exilé à Lisieux (il s'agit du neveu de l'académicien), la police saisit 38 registres de baptême, 26 de mariage et 58 d'inhumation et les dépose au greffe du Châtelet. 131 volumes pour des milliers de vies achevées pour la plupart dans la terre grasse de la Cerisaie au bord de la Marne ...

Les tombes ne seront pas profanées mais les monuments funéraires seulement rasés. Par grâce royale spéciale, la dépouille de la duchesse de Rohan-Chabot sera exhumée le 9 Novembre pour être enterrée dans l'emplacement réservé aux enfants morts

avant baptême du cimetière St Paul... Les autres, tous les autres, resteront là, ensevelis sous les décombres de leur temple, attendant les bouleversements du XIXe et surtout de ces dernières années, comme en témoigne le cercueil plombé récemment découvert.

## EPILOGUE

Plus de temple, plus de tombes, plus de registres...seule demeure la mémoire. Pour exemple, le souvenir de ces poésies naïves que l'on se répétait encore vingt ou trente ans après la Révocation à Londres, Hambourg ou ailleurs.

Ainsi à Londres en Novembre 1703, les quatre cents fidèles parisiens réfugiés (parmi les 34 16 Français), fondèrent la Société de Bienfaisance et de Secours Mutuels des Français Protestants Réfugiés de l'Eglise de Paris. En 1708, cette société publie son règlement: sur la page de garde était représenté le temple de Charenton accompagné du fameux poème attribué à Du Moulin (quoique composé à l'origine pour Ablon !). Ce poème comprenait près de quarante quatrains . . .

« Charenton cher hameau  
Que ce bel oeil du monde  
Voie sur le bord de l' eau  
de la Marne profonde ...

Ainsi Dieu te tiendra  
Charenton, sous son aïe  
Quand son ire viendra  
Sur le peuple infidèle.”

Le Temple de Charenton, resté dressé dans tant de mémoires, servira de modèle pour les églises du Refuge:

- A Londres, dans le quartier de Charring Street, les réfugiés construisent en 1701 «L'église du Petit Charenton». On dit que le célèbre Christopher Wren s'était inspiré du temple de Charen-

ton, dès 1676, pour construire le temple anglican St Jacques près de Picadilly ; n'avait-il pas construit la cathédrale St-Paul sur le modèle de St Pierre de Rome !

- A Genève, Charenton inspire en 1713 la construction du temple de la Fusterie; à Berne, en 1725, celui du St Esprit.

- A Copenhague, dès 1688, les frères Müller reproduisent le temple de Charenton pour la petite communauté française.

- A Berlin, les architectes français Cayard puis Quesnoy, construisent entre 1701 et 1705, le temple de Friedrichstadt sur le modèle charentonnais. La chronique rapporte que les ouvriers français, nombreux sur le chantier, y chantaient des psaumes tout le jour .

-Enfin, à Amsterdam, la Stadskerk veut évoquer Charenton...

Symbole pour le Refuge, mais symbole également chez les antagonistes pour qui la destruction du temple représente l'anéantissement de l'hérésie par le roi très chrétien; cette image fera la une des célèbres almanachs diffusés par la propagande de Louvois de 1685 à 1687. De nombreuses caricatures la reprendront commentée de textes plus ou moins sarcastiques:

• C'est là que le troupeau quittant la route vraie,  
au sortir de Paris, vint se nourrir d'ivraie•.

Que devint Charenton en cette fin de XVIIe siècle ?

Les quelques familles protestantes disparurent: des garnisons avaient été placées chez les huguenots parisiens récalcitrants durant l'hiver 1685-86. Une à une, la plupart des auberges fermèrent, faute de clients. Le 10 Juillet 1686, les Nouvelles Catholiques achetèrent pour 5000 livres la part de l'Hôpital général, reconstituant ainsi le fief de la Rivière. Le Bossu attaqua cette vente, fut débouté mais indemnisé par 5 000 livres le 7 Juillet 1687. (A.N. S 4668). Fénelon vint faire quelques séjours

dans le couvent avant que, le 2 Octobre 1700, celui-ci ne fut vendu aux Religieuses du Val d'Osnes en Champagne pour 16000 livres.

Ces bénédictines (32 soeurs et 8 converses) avaient été appelées là par le cardinal de Noailles après l'échec de l'expérience des Nouvelles Catholiques (34 femmes «recueillies» refusaient toujours l'abjuration en 1702). Les bénédictines établirent un couvent pour se vouer à l'adoration perpétuelle du Saint Sacrement «en expiation des profanations hérétiques» ... La première messe sera dite le 9 Mai 1701 dans la salle du Consistoire transformée en chapelle. Le Bossu acceptera de réduire ses droits de 7 800 à 3 000 (A.N.L 1045) . Bientôt, le Jansénisme prendra possession des lieux ...

Depuis Octobre 1985, un monument a été érigé par la Municipalité de St Maurice avec les pierres de taille recueillies sur place lors des terrassements. Certaines d'entre elles proviennent peut-être du temple, d " autres sûrement du couvent . Ce petit «muret œcuménique» construit à l " emplacement du «pavé du temple» commémore ainsi le souvenir de ces lieux à tout jamais disparus.

**JEAN FLEURY**





## BIBLIOGRAPHIE

### BULLETINS S.H.P.F.

III	418, 540, 440, 459, 471, 560, 54
IV	29, 63, 36, 582, 476
V	162, 174, 450
X	387
XIV	97, 145, 417
XV	360, 430, 18, 462, 547
XVI	577, 149, 591, 143, 353, 417, 586, 100, 291
XVIII	65
XXI	218, 262, 318
XXVI	262
XXVII	187
XXVIII	405
XXXIV	388, 185, 210, 281, 288
XXXV	503
XLII	147, 259, 96
XLV	667
XLVIII	253
LIV	194, 154
LV	275 - 308, 349, 324, 40 (1906 pour tricentenaire du culte)
LVIII	452
LXXII	207, 227, 282
LXXIV	237
LXXV	77, 445, 531, 109, 204
LXXVIII	14, 112, 326, 417, 456, 192
CIV	217

- Chanoine Petit J. Charenton le Pont hier et aujourd'hui, Edit. Renolleau, 1970

- Bulletin de la Société d'Histoire et d'archéologie, Articles de Richard Geneviève, I et II

- Dumoulin : Ces églises de France : Paris et Seine , 1936
- Poisson Georges : Histoire du Val de Marne , 1968
- Croix Alain : Histoire du Val de Marne, Ed. Messidor , 1987
- Hillairet Jacques : Dictionnaire historique des rues de Paris, Ed. de Minuit ,1985
- Pannier Jacques : Eglise Réformée de Paris sous Henri IV et Louis XIII, Paris, M. Champion ,1911, 3 vol.
- Douen Emmanuel : La Révocation de l'Edit de Nantes à Paris, Paris, Fischbacher, 1894 ,3 vol.
- Read Charles : Les temples de l'Eglise Réformée de Paris sous l'Edit de Nantes, Bull. Soc. Hist. du Protest. Français , 1854-1857
- Pasteurs A. Fabre et J.M. Charensol : Le temple de Charenton, Documents manuscrits.



**UN PERSONNAGE D'ANATOLE FRANCE EN VAL DE  
MARNE OU L'ADEQUATION MADAME DE SAINTE  
AMARANTHE / MADAME DE ROCHEMAURE DANS LE  
ROMAN «LES DIEUX ONT SOIF»,**

Dans la vision romanesque de la Révolution, le livre d'Anatole France «Les Dieux ont soif» occupe une place à part . D'abord parce que cet ouvrage écrit en 1912 (l'année du bicentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau) demeure sans doute la plus brillante évocation de la période, ensuite parce que celui-ci est basé sur une incontestable érudition, connaissance acquise dès l'enfance de l'écrivain, dans la boutique paternelle de la rive gauche . Chacun sait en effet que François-Noël Thibaud, propriétaire de la «librairie de France» à Paris, était un spécialiste du document révolutionnaire et qu'il donnât à son fils Jacques Charavay lui-même pour parrain. Fasciné par la Révolution sur laquelle il a donné par ailleurs «Les Autels de la Peur», «l'Étui de nacre» et quantité d'articles dans «Le Temps» ou «L'Univers Illustré», Anatole France pour autant, ne cautionne pas la vision socialiste de son ami Jaurès et, dans son roman, prêche pour la tolérance et stigmatise «l'excès de vertu qui, à vrai dire, est un terrible excès».

Pour appuyer son argumentation, l'auteur brosse une savoureuse galerie de portraits dont ceux d'Evariste Gamelin, Fortuné Trubert, Elodie Blaise ou Maurice Brotteaux des Ilettes, mis en situation dans ce Paris de l'été 1794 où la Terreur sévissait sans faille . Parmi ces personnages, un nous intéresse plus particulièrement ici, celui de Louise Masche de Rochemaure que France décrit ainsi : «fille d'un lieutenant des chasses du roi, veuve d'un procureur ... elle avait adhéré aux principes nouveaux. On l'avait vue, en juillet 1789, bêcher la terre du Champ de Mars. Son penchant pour les puissances l'avait portée facilement des Feuillants aux Girondins et aux Montagnards, tandis qu'un esprit de conciliation, une ardeur d'embrassement et un certain génie de l'intrigue l'attachaient encore aux aristocrates et aux

contre-révolutionnaires . C'était une personne très répandue, fréquentant guinguettes, théâtres, traiteurs à la mode, tripots, salons, bureaux de journaux, antichambres des comités . La Révolution lui apportait nouveautés, divertissements, sourires, joies, affaires, entreprises fructueuses . Nouant des intrigues politiques et galantes, jouant de la harpe, dessinant des paysages, chantant des romances, dansant des danses grecques, donnant à souper, recevant de jolies femmes, tenant toute la nuit table de trente et un et de biribi et faisant rouler la rouge et la noire . Curieuse et agissante, brouillonne, frivole, connaissant les hommes, ignorant les foules, aussi étrangères aux opinions qu'elle partageait qu'à celles qu'il lui fallait répudier, ne comprenant absolument rien à ce qui se passait en France, elle se montrait entreprenante, hardie et toute pleine d'audace par ignorance du danger et par une confiance illimitée dans le pouvoir de ses charmes\*.

Cette belle et frivole intrigante, ce type de femme galante de la fin du XVIIIe siècle nous intéresse donc particulièrement parce qu'il fut inspiré par un personnage bien réel, la marquise de Sainte Amaranthe, châtelaine du domaine de Chaumoncel à Sucy.

Les spécialistes d'Anatole France pensent que c'est l'oeuvre de Michelet qui lui a révélé le destin tragique de la courtisane, mais il n'est pas impossible qu'il se soit servi aussi des témoignages de contemporains, le comte de Tilly, la future duchesse d'Abrantès, voire Armandine Rolland, auteur d'un petit livre sur le sujet dont se servirent Georges Lenôtre pour sa «Conspiration de Batz» et Henri d'Alméjas, biographe de la fille de la marquise (1). A la lumière de nouvelles informations depuis la Belle-Epoque, que sait-on exactement de l'infortunée marquise de Saint-Amaranthe ?

(1) Armandine Rolland «*La famille de Sainte Amaranthe*» (Paris, 1864), Georges Lenôtre, «*La Conspiration de Batz*» (Paris, 1896), Henri d'Alméjas, «*Emilie de Saint Amaranthe, les chemises rouges sous la Terreur*» (Paris 1904).

Née vraisemblablement à Saintes en 1752, Jeanne-Françoise-Louise d'Esmiers est la benjamine des trois filles du baron Etienne-Louis de Saint-Simon d'Arpajon, à l'époque gouverneur de Besançon, et de son épouse, née Desmiers (ou Dexmiers) d'Archiac, tous deux issus d'obscur mais authentique noblesse. Une des arrière grand-tantes de sa mère passait pour avoir épousé en 1665 le duc Georges-Guillaume de Brunswick-Lunebourg-Zelle, ce qui donnait un certain prestige à cette maison qui par ailleurs était fort désargentée . Une fois ses deux soeurs mariées, l'ainée avec un gentilhomme helvétique, le baron de Rolle, la cadette avec un certain marquis de Bordeaux, elle convole à son tour en justes noces avec le fils d'un receveur des finances à la noblesse récente, François-Louis Davassé de Saint Amaranthe (ou de Saint Amarand), de son état lieutenant au Royal-Navarre, lequel lui fait bientôt deux enfants Emilie et Louis, avant de la délaisser pour courir les filles et les tripots puis de disparaître tout à fait sans que nul ne sache ce qu'il devint par la suite (2). Seule avec deux enfants en bas âge, Louise de Saint Amaranthe ne tarde pas à faire front contre l'adversité en offrant le seul qui lui restait de ses biens, ses charmes, que se partagent alors plusieurs protecteurs dont le Prince de Conti et le vicomte de Pons, lesquels, à tour de rôle, l'entretiennent sur un assez grand pied dans l'hôtel de Boston, rue de Vivienne qu'elle quitte bientôt pour un autre, rue Sainte Anne qui, avant elle, avait été occupé par d'Hélvétius . Passant ses hivers à Londres, paraissant à l'Opéra, donnant de brillantes soirées ou elle reçoit une spirituelle société ou dominant Montville, l'abbé de Clerval, le duc de Nivernais, Tilly, Saint Fargeau (le futur conventionnel), et les trois fils des ministres Miromesnil, Maupéou et Sartine, la marquise compte désormais dans Paris à l'époque où éclate la Révolution . Contrairement à ce qu'on croit généralement, celle-ci ne brise pas tout de suite le climat frivole et mondain dans

*(2) On a de cette époque deux Jolies aquarelles de Carmontelle représentant le marquis et la marquise de Saint Amaranthe conservées au Musée du château de Chantilly . Il s'est trouvé, à l'époque, des témoins pour affirmer que le marquis avait fini ses jours comme ... cocher de fiacre, à Madrid !*

lequel avait baigné toute la fin du siècle et plus que jamais (du moins jusqu'en 1793), se succèdent les bals et le jeu, les soupers fins et les parties de campagne. Dans ses «Salons révolutionnaires», Laure Pernon qui deviendra duchesse d'Abrantès décrit ainsi celui de la belle marquise dont on ne saurait croire qu'Anatole France n'ait pu s'en inspirer : «tant que le jour éclairait Paris, elle dormait ou bien se tenait si bien enfermée qu'elle redevenait elle-même : alors sa tête se relevait, son regard, son sourire s'animaient elle était gaie, contente de vivre ; sa parole montrait ses esprits à elle-même en même temps qu'elle agitait les autres ; M de Champcenetz, qui allait chez elle fort souvent, l'avait nommée une machine à salon ... et la grande variété qu'elle laissait voir dans ses manières avait peut-être inspiré ce mot. Elle parlait à une femme qui entrait, disait adieu à une autre qui partait, donnait un coup d'oeil gracieux à un homme tandis qu'à un autre, elle envoyait un regard de mépris ou de colère, elle faisait une révérence à un duc et pair, adressait un signe à un peintre et tout cela en même temps ... c'était comme une fusée qui mettait le feu à un bouquet d'artifice».

A partir de l'année 1790, Madame de Saint Amaranthe se met véritablement en ménage avec un singulier martiniquais, Jean-Louis Aucane, fils d'un riche planteur, devenu lieutenant-colonel à la Compagnie des Suisses du comte d'Artois et chevalier de Saint Louis, lequel, passionné de jeu à l'instar de ses contemporains, vient d'acquérir un somptueux tripot «les Arcades», installé comme il se doit au Palais Royal (au n° 50 de la galerie Montpensier). S'y pressent les hautes personnalités du jour, comme Talma, Hérault de Séchelles, Mirabeau, Camille Desmoulins, Proly, Fabre d'Eglantine et bien d'autres, venus, sous les lustres de cristal et dans un luxe raffiné, se délasser en compagnie de jolies femmes ou discuter (discrètement) avec les gens de finance sous le regard de Madame de Saint Amaranthe qui joue là, le rôle de maîtresse de maison. Y conspire-t-on, comme le dira plus tard Michelet et après lui, Anatole France qui laisse entendre que Madame de Rochemaure sert d'agent d'information à la solde de l'Angleterre ? Sans doute, mais ni plus ni moins qu'ailleurs. Disons que la ci-devant marquise ne mesure pas le

danger de côtoyer des hommes qui, pris chacun dans une de ces factions politiques qui bientôt se déchireront à belles dents, la compromettent tout autant que ces royalistes qui, dans la conspiration de Batz ou dans celle «des poignards» s'emploient à tenter de libérer Louis XVI de l'emprise de l'Assemblée . Pour l'heure, la citoyenne Saint Amaranthe n'en a cure et exploite non seulement son charme et sa beauté, mais encore ceux de sa fille Emilie qui passe alors pour l'une des femmes les plus désirables de la capitale . Le comte de Tilly et après lui Laure d'Abrantès n'ont pas assez de mots pour vanter ses qualités, ce qui n'empêche pas Rivarol de la faire figurer en bonne place dans sa «Chronique Scandaleuse» . C'est que la ravissante donzelle qui, au mois d'août 1792 est mariée au jeune maître des requêtes Charles-Marie de Sartine, fils du ministre(3), n'en demeure pas moins la maîtresse (officielle) du beau ténor breton François Elleviou(4), alors idole de toutes les femmes de Paris.

Ce temps de frivolité mondaine ne dure guère car, enfin consciente de ses imprudences, la ci-devant marquise de Saint Amaranthe estime qu'avec la radicalisation du processus révolutionnaire sous le tout puissant règne de la Convention, le temps est venu de se faire oublier . Ainsi le 19 avril 1793 achète-t-elle à un certain M. Larsonnier le «château» de Chaumoncel à Sucy, gentilhommière qu'elle transforme totalement et dont elle fait un havre de luxe et de raffinement, lequel contraste singulièrement avec l'aspect très modeste et très rural du village. Françoise Balard a longuement et talentueusement décrit l'ambiance de Chaumoncel et produit l'inventaire exhaustif du mobilier, de la vaisselle, l'argenterie, les bijoux et tout le nécessaire que renferme la demeure où tout ce qui a trait au jeu n'est pas oublié ; aussi, il n'est point nécessaire d'y revenir (5). La marquise y coule des jours heureux en compagnie d'Aucane (qui assure l'intendance), de son fils, de sa fille et de son gendre (voire, occasionnellement d'Elleviou qui y rejoint sa maîtresse), servie

(3) Il est né le 8 avril 1750 à Fort Saint Pierre .

(4) Il est né à Paris le 17 octobre 1760.

(5) Françoise Balard, «Nouvelle Histoire de Sucy, Sucy sous la Révolution» (Société historique et archéologique de Sucy, 1989)

par plusieurs domestiques (dont un coiffeur à demeure !) et recevant quelques amis choisis pour d'agréables soirées . Ne l'imagine-t-on pas, dans ce beau décor, telle qu'Anatole France décrit son héroïne, « étendue sur une chaise longue en déshabillé galant, avec, autour d' elle une guitare dans un fauteuil, un métier à brocher où était monté une étoffe de satin, une miniature ébauchée sur une table, des papiers, des livres, une bibliothèque en désordre comme ravagée par cette belle main aussi avide de connaître que de sentir » ?

A Paris, la situation, pourtant, se complique . Plusieurs dénonciations (dont l'une émanerait de la danseuse Clothilde Malfleuroy, qu'Elleviou a délaissée pour Emilie) se portent sur son nom . En décembre 1793, première alerte avec une visite domiciliaire des patriotes de Sucy . Celle-ci ne donne rien . Les dénonciations continuent et, le 12 germinal an 2 (1er avril 1794), ce nom est de nouveau sur les lèvres, même celles de Saint Just et à la tribune même de la Convention! Cette fois-ci, Madame de Saint Amaranthe est perdue lorsque le soir même, un groupe de sans-culottes de la section parisienne de la Halle au blé, munis d'un ordre du Comité de Sûreté Générale (où l'on remarque les signatures de Le Bas et de Rühl) se présentent au château ou ils arrêtent toute la petite société, à l'exception d'Aucane qui, très malade, ne peut se déplacer . Incarcérés d'abord à la prison de Sainte Pélagie puis, quelques semaines plus tard à celle des Anglaises, les quatre malheureux ne se font sans doute pas trop d'illusion sur leur sort.

Effectivement, trois mois plus tard, le 29 prairial (17 juin), cinquante quatre prévenus sont entassés sur les bancs du tribunal révolutionnaire, englobés dans cette fameuse «conspiration des prisons», laquelle est en fait une machination montée par Fouquier-Tinville et ses amis, peut-être pour nuire justement à Robespierre en dégoûtant le public de son régime . Le sombre Fouquier justement, assisté du président Dumas, officie, mais les prévenus - qui pour la plupart ne se connaissent même pas entre eux - ne peuvent ni s'exprimer ni être défendus. Parodie de justice : tous sont condamnés à mort! Le même jour à cinq heures



de l'après- midi, les voila hissés sur trois charrettes et- suprême ironie - chacun revêtu de la chemise rouge des parricides parce qu'il y a parmi eux Ladmiral qui a tenté d'assassiner Collot d'Herbois et la jeune Cécile Renault qu'on a trouvé avec un couteau dans la poche devant la maison de Robespierre . Anatole France décrit ainsi le spectacle : «les charrettes attendaient . On y entassa les condamnés les mains liées . La femme Rochemaure fut hissée dans un de ces tombereaux . Elle retrouva peu à peu son énergie pour observer la foule des spectateurs, espérant contre toute espérance, y rencontrer des sauveurs . Ses yeux imploraient . L'affluence était pourtant moindre qu'autrefois et les mouvements des esprits moins violents . quelques femmes seulement criaient «à mort» ou raillaient ceux qui allaient mourir . Les hommes haussaient les épaules, détournaient la tête et se taisaient, soit par prudence, soit par respect des lois».

Le cortège atteint bientôt la barrière du trône où la guillotine était alors dressée et à sept heures trente, alors que commençait une belle soirée d'été, tout était consommé . Samson ce jour là s'était surpassé en coupant cinquante quatre têtes en ... vingt-huit minutes, ce qui lui valut une gratification . La marquise de Saint Amaranthe avait quarante deux ans, son gendre trente trois, sa fille dix neuf et son fils dix sept . Le 8 thermidor suivant , Aucane était à son tour arrêté à Sucy, conduit à Paris et le même jour guillotiné . Le lendemain, Robespierre tombait et la Terreur cessait . Tous les cinq, symboles trop voyants d'un Ancien-Regime abhorré par les Jacobins, ne furent sans doute que des victimes parmi d'autres, coupables seulement, d'avoir vécu au mauvais moment .

**JEAN-PIERRE THOMAS.**



## UN CRIME A SAINT-MAUR EN 1888

Les journaux de juin 1888 s'intéressèrent beaucoup à un crime commis à Saint-Maur, meurtre sordide, avec un meurtrier cupide pour satisfaire son penchant à l'ivrognerie, et une victime d'une incroyable naïveté, pour ne pas dire plus.

Alors, pourquoi parler aujourd'hui de cette affaire tristement banale? C'est qu'elle nous montre que la grande presse, déjà, se complait dans le sensationnel à tout prix, dans les suppositions extravagantes, dans les informations incontrôlées, dans les ragots malintentionnés. Laissons aux moralistes le soin de trancher, qui est le plus coupable, du journaliste qui veut vendre «du papier» ou du lecteur qui se complait dans l'extraordinaire et le sanguinaire. Contempons seulement.

Le 13 février, Jules LEFEBVRE, 41 ans, né à Lacogne, près de Corbigny (Nièvre), habitant rue Charles à Charentonneau, veuf de l'année précédente et père d'une petite fille de 9 ans (1) en garde à Saint-Maur dans une maison qu'il possède 29 Avenue Ledru-Rollin, marchand d'oiseaux ambulant, croise, pour son malheur, vers midi, la route de Charles Théodore CORNU, 22 ans, né à Crisenoy, près de Verneuil l'étang, ouvrier fumiste, présentement soldat au 51ème Régiment de ligne à Beauvais, en congé de convalescence à Saint -Maurice dans sa famille, 13 Grande Rue.

A Charenton, Cornu quitte ses compagnons de beuverie, aux surnoms choisis de Lagueule ou Tambour (Benoit), Meschaussettes (Steiner), Pasdeveine (Bertrand), pour accompagner Lefebvre à Saint-Maur, afin d'estimer les réparations à faire aux cheminées du café Granger, 27 Avenue Ledru-Rollin. Ils font halte dans divers estaminets entre Saint-Maurice et Saint-Maur, et Lefebvre, qui n'a pas l'habitude de boire, est ivre-mort, à tel

*(1) Les journaux inventeront la fable suivante: cette fillette avait été victime d'un accident de chemin de fer et le père en touchait pension. C'était totalement faux.*

point que Granger lui propose de dormir chez lui. Mais il refuse et repart vers Charenton avec Cornu, qui le dirige vers la carrière L'Homme, à «La Py-en-Brie»(sic), carrière de sable, longue de 300 m, profonde de 5 à 7 m, à l'emplacement de l'actuel C.E.S. Ronsard (sur le Boulevard de La Pie), à 600m de chez Granger. Cornu la connaissait-elle? Ce n'est pas certain, car, en chemin, il essaie de dévaliser son compagnon; malgré son ivresse Lefebvre se débat, mais continue à suivre son agresseur (un témoin, Vallais, jardinier, les voit et les entend). A l'entrée de la carrière, Cornu précipite Lefebvre au fond, et le croyant assommé, descend pour prendre l' argent. Or Lefebvre se relève, et Cornu le poursuit sur plus de 100 m toujours au fond de la carrière, l'atteint de plusieurs coups de couteau (sans gravité), mais finalement lui défonce le crâne à coups de talon. Il s'empare des 37,25 F du porte-monnaie et rentre chez lui pour quitter ses vêtements ensanglantés.

Puis il s'enfuit à pied, avec un compagnon de rencontre qui ignore tout de l'affaire, en Belgique, à Ostende, espérant s'embarquer pour le Congo, comme le fait cet autre trimardeur. Mais Cornu, lui, ne peut montrer ses papiers.

Car la police, prévenue dès le matin du 14 par le terrassier Louis Plouquet, au service du sieur Montigny, qui vient prendre son travail à la carrière, établit très vite l'identité des 2 hommes. Elle remonte d'abord jusqu'au 3 «copains» de Cornu, qui ont un alibi piteux, pour la nuit du drame: avec une fille publique, ils auraient passé la nuit dans une maison en construction, à Charenton, «•leurs accouplements s'étant produits sur une plaque de zinc (!)» (rapport de police). Ils sont mis hors de cause.

Les voisins de Lefebvre ne sont pas étonnés; ils lui avaient prédit, paraît-il, qu'il se ferait assassiner, parce qu'il accueillait DES jeunes gens chez lui; l'enquête démontrera qu'il avait recueilli temporairement, par charité, UN jeune homme, qu'il avait d'ailleurs renvoyé assez vite, mais la presse enfourche la piste : «drame de l'homosexualité»; Lefebvre aurait répondu à la mise en garde de ses voisins par: «on assassine à Paris, pas à la campagne»

Cornu, déjà condamné 2 fois pour coups et violences ( 1 mois et 2 mois de prison) n'est pas un soldat modèle; la famille vit dans des conditions difficiles (un autre fils a lui aussi été condamné, plus sévèrement ).

Son signalement officiel est envoyé partout: 1,64 m, trapu, forte corpulence, figure ronde et fine, teint bronzé, cheveux noirs, yeux noirs (type italien, dira un témoin). Or la presse va publier une PHOTOGRAPHIE (et non un portrait robot, ce qui n'existe pas à ce moment); un examen, même rapide montre qu'il n'a pas forte corpulence, ni la figure ronde et fine ; ses yeux et ses cheveux sont foncés, mais pas noirs.

Alors on va voir Cornu partout: il faut dire que ce patronyme est très répandu, 6 ou 7 Cornu sont tirés du lit au petit matin: le Paris de la pègre est passé au peigne fin, tous les «garnis» des rues Mouffetard, de Lourcine, St-Jacques, du Pot de Fer, etc... Même le Directeur de l'Opéra-Comique, Mr Paravay, voit 2 hommes se disputer, rue de Rivoli, et de la poche de l'un d'eux tombe un portefeuille contenant des papiers militaires au nom de Cornu. Sur dénonciation anonyme signée «une femme qui se venge» on a cru à un complice: Eugene Breton, dit Lapin, souteneur de «la pire espèce» lui-même en rapport avec un collègue nommé «Cul de singe». Evidemment toutes ces pistes sont fausses puisque Cornu est en Belgique où il trouve un intérim de couvreur, bientôt interrompu par le froid.

La presse enquête aussi de son côté, plutôt mal. C'est ainsi qu'elle va imaginer une guerre des polices entre la Sûreté et la Gendarmerie. Elle s'indigne des retards de transmission de la gendarmerie de Nogent «qui, à cheval, a mis 6 heures 1/2 pour traverser la rue afin d'alerter le commissariat de police». Bien entendu, Saint-Maur n'a rien à voir avec les autorités de police de Nogent. Les banlieues sont donc si lointaines pour ces journalistes parisiens qu'ils mélangent Nogent, Joinville (2), Saint-Maur, La Py en BRIE.

*(2) dans la presse Cornu est souvent appelé «l'assassin de Joinville»*

C'est ainsi qu'elle va recueillir une vantardise de Cornu qui prétendait, pour ses camarades de chambrée, faire travailler une «fille», près du Cirque d'Hiver, ce qui valut bien des désagréments aux belles de nuit du quartier.

C'est ainsi qu'elle ironisa, avec quelle lourdeur, sur un détail de la découverte du cadavre: la braguette de Lefebvre était ouverte: "ils se dirigent vers une carrière solitaire dans un dessein connu". "il y a des gens qui essaient de sauver leur honneur avant qu'il soit atteint. Cornu a préféré son honneur POSTERIEUR (la Nation). «en sa qualité de soldat, il s'est souvenu, à son entrée dans la carrière...de Saint-Maur, que l'on doit, en campagne, tout oser pour assurer ses ARRIERES. Cornu a pense que le sien n'était pas un objet d'exception" ( même journal). "Pour avoir sauvé sa vertu, il doit être proposé pour rosière à Nanterre ou à Enghien".

Cornu ne sera pas un assassin célèbre: son nom manque de sérieux tragique. Il n'a pas les femmes pour lui, les femmes ne s'intéressant qu'aux meurtres des femmes. Notons pourtant que Cornu aurait, plus qu'un autre, droit à leur sympathie reconnaissante: il a poussé le respect de leurs droits jusqu'à tuer pour repousser un hommage et un tribut qui ne sont dus qu'aux femmes. Aux propositions déshonnêtes du marchand d'oiseaux, il a naturellement répondu: FI! FI!

Al'instruction de son procès, Cornu ne retiendra pas l'hypothèse plausible des «propositions déshonnêtes», sans réfléchir, le malheureux borné, qu'elle lui aurait certainement valu, surtout à cette époque, de larges circonstances atténuantes, transformant le crime crapuleux en accident de vertueuse défense.

Un mois après son forfait, à bout de ressources, Cornu revient, à pied, en vagabond facilement réparable, de Belgique à Saint-Maurice, chez ses parents (une maison surveillée (3)), puis à la

*(3) bien mal surveillée: «un agent a cru remarquer qu'une partie des meubles aurait déjà été enlevée»(NDLR: il n'y avait guère de meubles chez les Cornu qui vivaient à 8 personnes dans une pièce: les parents, 3 fils, 1 fille veuve et ses 2 enfants. On peut apprécier..*

Préfecture de Police, sans être reconnu, ni inquiété: «le meurtrier passa tranquille comme Baptiste entre le bicorne et le képi, le baudrier et l'écharpe»(4) Rien d'étonnant si on se rappelle l'énorme divergence entre le signalement officiel et la photographie de l'assassin, et la presse ne voit pas ses contradictions, quand elle dit: «il est rarement donné de trouver une figure aussi bestiale: c'est le cas ou jamais de dire: c'est bien là une tête d'assassin, le visage canaille typique d'un rôdeur de barrière», puis qu'elle place dans la bouche de Mr Goron, chef de la Sûreté, chez qui Cornu est arrivé sans encombre: «Je ne veux pas vous arrêter! Vous, un assassin, avec la bonne tête sympathique que vous avez sur les épaules!».

Finalement, vu l'arrêt du 27 avril 1888 de la Chambre des Mises en accusation, Cornu est renvoyé devant la Cour d'Assises, le 28 mai, et condamné à mort. Son pourvoi en Cassation est rejeté. Il devra donc être guillotiné place de La Roquette, la Commission des Grâces concluant aussi à son exécution.

Mais, vu, d'une part les circonstances de sa reddition, d'autre part les promesses qui avaient été faites par la police à sa mère qu'il sauverait sa tête s'il se rendait, le Président de la République Sadi Carnot, par décret en date du 13 juillet 1888, commuait la peine de mort en celle des travaux forcés à perpétuité.

**Georges SAOUTER**

*(3, suite) le sérieux de ces rapports de police: on lit, sous la plume d'un commissaire :les parents Cornu ont l'intention de s'enfuir avec leurs meubles, puisque la porte cochère reste ouverte toute la nuit. Quelle profondeur de raisonnement !*

*(4) s'y ajoutent des commentaires politiques, toujours «spirituels» : "mais comment voulez-vous que la police ait le loisir et la possibilité d'arrêter des assassins: elle est tout entière à surveiller les faits et gestes du général BOULANGER: or comme on ne peut être à la fois au four et au moulin, la police s'en tient au four! "*

**Sources:**

Archives départementales de Paris D 1 U 8 84 D 2 U 8 238

Archives de la Préfecture de Police B A/84 : le dossier contient 3 photos de Lefebvre et 2 plans des lieux (1 du quartier et un très beau plan de la carrière et des propriétés voisines).


## LE CRIME DE SAINT-MAUR

### Le portrait de Cornu

Cornu, l'assassin de Lefebvre, le marchand ambulante, reste introuvable.

Depuis le crime, on a fouillé tous les endroits où l'on pensait trouver Cornu, mais on n'a obtenu aucun résultat.

Dans le but de venir en aide à la justice, nous publions ci-dessous le portrait de l'assassin.



Cornu l'assassin de Lefebvre

Ce portrait, qui reproduit fidèlement les traits du misérable, est significatif; il est rarement donné de trouver une figure aussi bestiale: c'est le cas ou jamais de dire: « C'est bien là une tête d'assassin. »

### Signalement officiel

Veuillez maintenant le signalement officiel envoyé à toutes les brigades de gendarmerie.

Rechercher activement et arrêter Charles-Théodore Cornu, vingt-trois ans, né à Crisenoy (Seine-et-Marne), fumiste, soldat au 31<sup>e</sup> régiment d'infanterie de ligne, en garnison à Beauvais, en congé de convalescence, inculpé d'assassinat commis, le 14 courant, à Joinville-le-Pont, sur Lefebvre, marchand d'oiseaux.

Signalement de l'inculpé :

Taille moyenne 1 mètre 64, trapu, forte corpulence, figure ronde et fine, teint bronzé, cheveux noirs, petites moustaches, yeux petits, noirs et froids; vêtu d'un bourgeon bleu, cotte bleue, casquette plate, marron, avec visière et bordures noires; souliers à lacets; probablement porteur d'un livret militaire.

### Une prime

Une personne qui a eu autrefois des relations avec M. Lefebvre, la victime, a mis à la disposition de la police une somme d'argent assez importante pour être donnée à celui qui arrêtera ou fera arrêter l'assassin, de son malheureux ami.

Avis à qui de droit.

## **LA TUILERIE DE CHOISY-LE-ROI**

cette étude a été menée au cours de l'été 1986, en collaboration avec Jean-Yves Occipinti, du service économique de Choisy-le-Roi. Nous tenons à remercier la municipalité de Choisy qui a accepté de détacher l'un de ses agents à cet effet. Nous remercions également la société Suchar qui s'est montrée très intéressée, et en particulier Mme Salmon et M. Duchatelet, qui par ses souvenirs des lieux et les archives d'entreprise qu'il nous a communiquées, nous a beaucoup aidés.

Cette étude a été effectuée sur le terrain industriel 16-18 rue de Sébastopol appartenant à la société Suchard. Depuis il a été rasé, un bâtiment démoli pour permettre l'ouverture d'une voie nouvelle. Il avait été acheté en 1970 par la société Suchard qui profitant de la prime à la démolition, a procédé à la destruction de tous les bâtiments. Un seul a été épargné. Elle a construit des locaux neufs sur une partie de la parcelle.

Nous savons par le cadastre que les occupants précédents, Verretubex, n'ont fait aucun aménagement important des lieux, mais réoccupé les locaux tels que les avait laissés la Tuilerie Gilardoni. Toujours d'après les matrices cadastrales, nous savons que c'est la Tuilerie qui a construit presque tous les bâtiments. Nous nous attendions donc à retrouver des traces de la tuilerie, peu, si ce n'est aucune, des occupants précédents ou lui succédant.

Nous avons commencé par une brève recherche en archives afin de mieux connaître l'entreprise que nous allions étudier.

### **16-18 rue de Sébastopol: la tuilerie de Choisy-le-Roi.**

En 1880, Xavier Gilardoni et Alphonse Brault installent leur tuilerie aux 16 et 18 de la rue de Sébastopol à Choisy-le-Roi. Le terrain à vocation industrielle était depuis 1805 le lieu d'implantation de diverses entreprises, en particulier celui de l'ancienne



verrière de Choisy. Il garde en partie aujourd'hui encore cette même vocation.

La tuilerie créée en 1844 par François Garnaud était située préalablement au 2 Port de Choisy. Il s'agissait alors d'une petite entreprise fonctionnant avec une machine à vapeur à haute pression de 10 chevaux, 19 hommes et 1 enfant (1) .

En 1970 Alphonse Brault s'en rend locataire (2) , alors que François Garnaud se retire dans l'Aisne, et, au mois de février 1882, Alfred Brault son fils loue avec promesse de vente l'usine de la rue du Port, servant à la fabrication des terres cuites et comprenant bâtiment d'habitation et d'exploitation, loge de concierge, écuries, hangars, communs, caveau et autres dépendances, le tout d'une superficie d'environ 3000 m<sup>2</sup> (3) .

Il semble que Alfred Brault continue à exploiter cette première tuilerie qui s'étend jusqu'à la rue de Seine , alors que son père s'associe à Xavier Gilardoni en août 1880 pour créer avec ce dernier la tuilerie de la rue de Sébastopol. En 1902, celle-ci revient en entier à la famille Gilardoni et acquiert une renommée nationale. Elle cessera partiellement ses activités en 1935 et fermera définitivement ses portes en 1939.

Cette usine de la rue de Sébastopol était au début du siècle l'une des plus importantes parmi les nombreuses entreprises de la commune, autant par le nombre d'emplois qu'elle offrait, par la place qu'elle occupait sur le territoire de la commune, que par le rôle des hommes qui l'ont dirigée .

### **ASPECTS JURIDIQUES ET FINANCIERS .**

Le 1er août 1880 est créée la Société en nom collectif "Gilardoni et Brault", Alphonse Brault, plus spécialement chargé de la fabrication perçoit une allocation annuelle, plus quelques autres avantages, tandis que Xavier Gilardoni continue à s'occuper de son usine de Altkirch en Alsace (4) .

Le fond social est de 300000 francs, comprenant la propriété de la rue de Sébastopol. 14/15 de ce fond ont été investis par Xavier Gilardoni, 1/15 par Alphonse Brault.

En octobre 1881, la raison sociale est transformée en A. Brault père et Cie .

A la mort de son père en 1895, Alfred Brault hérite de ce 1/15 des parts de la société et prend la succession. Cependant, entre temps, Xavier Gilardoni a cédé à ses filles, en dot, quelques unes de ses parts et en 1895, l'actif se répartit de la façon suivante:

Gilardoni père=9/15

Mme Rothéa =2/15,5

Mme Moret =2/15,5

Alfred Brault =1/15

soit un capital de 600000 francs en tout . Cela amène la société à ce transformer. Elle se constitue à présent de deux parties, une société en nom collectif : Georges Gilardoni ( le fils de Xavier Gilardoni ), M. et Mme Mornet, et Alfred Brault d'une part, Xavier Gilardoni (père ), M. et Mme Rothéa en société en commandite d'autre part .

La société s' intéressant à la fabrication et à la vente de tuiles, briques, pièces d'architecture, émaux et tous autres produits céramiques est alors constituée pour 15 ans sous la raison social " Gilardoni fils, A. Brault et Cie ". La gérance et l'administration appartiennent aux trois associés en nom collectif qui doivent consacrer tout leur temps et tout leur soin à l'entreprise (5) .

L'apport des associés se répartit ainsi :

Alfred Brault, ses droits dans la société (=1/15), l'établissement de produits céramiques exploité par Alphonse Brault au 1 rue de Siene ( clientèle, marchandises, matières premières, combustible etc ...), le droit de bail de la rue du Port, comprenant bâtiment d'habitation et d'exploitation d'une superficie de 3000 m<sup>2</sup>, la promesse de vente par François Garraud sur ce dernier immeuble, le droit de bail du dépôt 30, rue Jacob à Paris, les bâtiments édifiés par A. Brault sur ces terrains, " le dit établissement valant

avec ses accessoires 110000 francs “, ainsi qu’une somme de 50000 francs, soit en tout 200000 francs.

Gilardoni fils apporte quant à lui 100000 francs.

M. et Mme Mornet, leurs droits dans la société, soit 100000 francs.

M. et Mme Rothea, leurs droits dans la société soit également 100000 francs.

Gilardoni père, ses droits dans la société, la propriété 16 rue de Sébastopol alors louée à la société Schneider et Cie, d’une superficie de 4640 m<sup>2</sup> et d’une valeur de 40000 francs, ainsi qu’une somme de 100000 francs, soit en tout 500000 francs (5).

En 1900, la société fait l’objet d’une nouvelle modification de ses statuts lorsque Xavier Gilardoni cède à son plus jeune fils Pierre 10 des 50 parts qu’il possède. Ce dernier devient associé en nom collectif et assure la partie administrative de la gérance (6).

Deux ans plus tard, Alfred Brault se retire de la société et cède à la famille Gilardoni, qui reste donc seule propriétaire de l’entreprise, tous ses droits sociaux contre 320000 francs (7). La raison social est à présent “ Gilardoni fils et Cie “, avec pour gérants les associés en nom collectif Georges et Pierre Gilardoni. Aux commanditaires Xavier Gilardoni, M. et Mme Rothéa viennent s’ajouter M. et Mme Mornet.

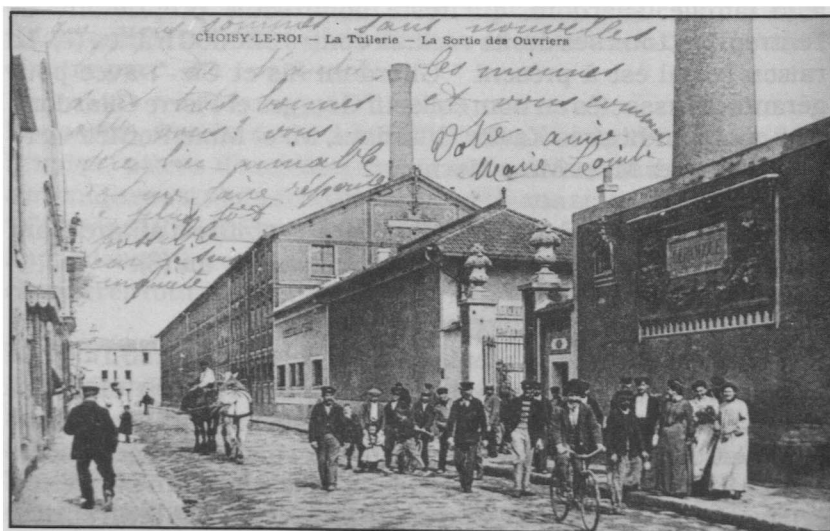
Le capital se monte à 1000000 en 1902, le chiffre d’affaire étant pour le début du siècle de 2000000 francs par an (8).

### **ASPECTS HUMAINS.**

Les chances étaient peut-être inégales dès l’origine entre les deux familles Brault et Gilardoni, puisque l’apport social était pour l’un de 1/15, pour le second de 14/15, mais on peut noter la rapidité, 20 ans, avec laquelle la famille Gilardoni parvient à évincer Alfred Brault et à rester seule propriétaire de l’entreprise. C’est peut-être là la manifestation de mentalités et de pratiques patronales différentes.

Alphonse Brault, né en 1825, décède à Choisy-le-Roi en février 1895. De 1843 à 1855, il occupe le poste de professeur dans l'enseignement secondaire, puis devient directeur d'usine de 1855 à 1871, après quoi, il exploite pour son propre compte la tuilerie de Choisy et ceci jusqu'à sa mort (9). En 1876, chef de file de la liste républicaine progressiste, il est élu maire de la commune, mais refuse en 1881 de renouveler son mandat, ce contentant de participer au conseil municipal de cette date jusqu'à son décès (10). Tout comme son père, Alfred Brault assure les fonctions de maire de Choisy de 1898 à 1900. Si les Brault ont tenu un rôle important dans l'administration communale, on ne trouve en revanche aucun Gilardoni sur les listes du conseil municipal.

Xavier Gilardoni, né en 1859 et décédé en 1924 ne semble s'installer à Choisy avec ses enfants que lors de la constitution de la deuxième société. Jusqu'à cette date, il vivait en Alsace où



La tuilerie. La sortie des ouvriers.  
Photo archives départementales.

il s'occupait d'une manufacture de produits céramiques (11) d'ailleurs réputée.

Les adresses personnelles sont représentatives de la participation active ou non des associés de la tuilerie. En 1895, Xavier Gilardoni demeure au 4 bis, avenue de Paris à Thiais, Georges et Pierre Gilardoni, au 16, rue de Sébastopol, sur les lieux mêmes de l'usine, Mr et Mme Mornet au 10, avenue de Paris alors que la première fille de Xavier Gilardoni, Mme Rothéa habite en Haute Marne. Quant à Alfred Brault, il demeure au 1, rue de Seine, dans la première tuilerie et après s'être retiré de la société, avenue Hoche à Thiais. Le 1, rue de Seine avait auparavant été occupé par son père avant que celui-ci ne s'installe plus près de la tuilerie qui nous intéresse, au 3, rue des Ecoles. Il était en effet tout à fait fréquent pour un patron à cette époque de passer sa vie à l'intérieur même de l'usine en ayant pour principal centre d'intérêt la découverte de nouveaux procédés techniques ou l'organisation de la profession.

Ainsi Alfred Brault fait-il paraître en 1912 par exemple, dans la revue "la céramique et l'architecture" un article dans lequel il préconise la collaboration entre fabricants et constructeurs afin d'employer au mieux les produits et de les améliorer sans cesse, profitant de leur expérience respective (12).

Mais Alfred Brault prend également d'autres positions publiques extrêmement intéressantes et représentatives d'une certaine idéologie patronale de l'époque. Alors vice-président de l'union céramiste et chaudière de France en 1910, à l'occasion du VII<sup>ème</sup> congrès, il exprime sa foi en l'organisation syndicale. Organisation patronale aussi bien qu'ouvrière, cette dernière dans le cadre de certaines limites bien sûr. Il semble différer en cela de patrons paternalistes qui n'apprécient guère que les syndicats viennent s'immiscer dans les affaires de l'entreprise, ou de patrons plus durs qui considèrent l'usine comme leur propriété exclusive et refusent aux ouvriers le droit d'exprimer quoi que ce soit. Selon lui, patrons et ouvriers ont les mêmes intérêts, les objectifs et les moyens de leurs syndicats respectifs doivent se

rejoindre. Nous citerons intégralement ce petit texte révélateur de la mentalité d'une partie du patronat français au début du XX<sup>e</sup> siècle (13):

“Nous, surtout les anciens, qui avons préparé la loi sur les syndicats et qui avons eu tant de peine à l’obtenir, nous avons l’appréhension d’y voir porter la main. Nous sommes des syndicaux, non point des syndicalistes, nous avons la foi syndicale, la conviction profonde que la loi de 1884 est un instrument qui nous permet, comme aux ouvriers, de défendre nos intérêts réciproques, que nous croyons solidaires. Mais, néanmoins, nous pensons que le syndicat n’est point obligatoire et nous voudrions, avant de voir porter la main sur cette loi que les ouvriers révolutionnaires ont repoussée d’abord, et dont ils ne se servent actuellement que comme une arme contre le patronat et contre les travailleurs indépendants, que cette loi soit au moins appliquée, puisqu’elle porte que les syndicats ne doivent traiter que des intérêts commerciaux, industriels et agricoles, nous voudrions qu’on les empêche de violer la loi tous les jours, qu’on ne leur permette point de faire de l’agitation révolutionnaire constante et de porter continuellement atteinte à la liberté du travail?. Que sera-ce alors si on leur donne de plus grands pouvoirs ?”

A la lecture de ce texte , on peut se demander si Alfred Brault n’avait pas rencontré lui-même quelques difficultés avec les ouvriers employés dans son entreprise. Ceux-ci sont nombreux dans l’usine de Choisy-le-Roi : en 1901, 286 ouvriers, 200 en 1911 (14), 225 en 1914 (15). L’industrie céramique est en effet une grande consommatrice de main d’oeuvre peu qualifiée. Si la tuilerie employait exclusivement des hommes, on peut supposer que les femmes étaient nombreuses dans les autres branches d’activités de l’entreprise. “...Le métier est des plus faciles et le remplacement des ouvriers peut se faire du jour au lendemain. C’est ainsi, que la plupart des fabricants, dont les mouleurs se sont mis en grève, ont embauché des italiens, qu’ils payaient **4 francs par jour**.

En moyenne, un mouleur briquetier peut faire 3000 briques par mois. La durée de la campagne est de six mois. On travaille pendant 13 et 14 heures par jour..."(16)

Ce texte ne concerne pas la tuilerie de Choisy, puisque celle-ci ne sera créée que quelques mois plus tard, mais nous donne une idée des conditions de travail existant à l'époque dans cette branche de l'industrie.

### ASPECTS ECONOMIQUES.

Alors qu'Alphonse Brault s'intéresse surtout aux tuiles mécaniques, articles de couverture, briques, hourdis et en général tous matériaux de construction en terre cuite, son fils était plus spécialisé dans les émaux et la céramique décorative. Les Girardoni apportaient quant à eux la fabrication des revêtements de



Publicité Girardoni et Brault - Bibliothèque Forney

porcelaine opaque , carreaux de faïence, lave émaillée, grès sanitaire...N'oublions pas non plus la production massive des bougies pour automobiles (17). Des brevets sont déposés concernant en particulier la fabrication des tuiles ou la cuisson des carreaux émaillés (18-19). La céramique architecturale, l'une des spécialités de Choisy, a permis aux noms de Brault et Gilardoni de s'inscrire sur de nombreux édifices dans la France entière. La résidence personnelle de Xavier Gilardoni est le témoignage de la maîtrise acquise dans ce domaine de l'entreprise.

La production était donc importante au début du siècle, 25 tonnes d'émaux et de couleurs fabriqués sur place, 10 millions de tuiles, accessoires, hourdis et autres produits du bâtiment, 5 millions de carreaux de revêtement en porcelaine opaque (20). Pour cela, l'établissement utilisait par an, 8000 tonnes de charbon (houille du Pas de Calais) "pour la cuisson de ses produits et pour sa force motrice" qui au début du siècle s'élevait à 400 chevaux (20). Les argiles utilisées pour la faïence provenaient quant à elles, pour le kaolin, de Bretagne, les sables feldspathiques de l'Allier et les sables silicieux de Nemours. Les matières premières pour tuiles et produits d'architecture consommées en une année s'élevaient à 30000 tonnes, et 3000 tonnes de kaolin, feldspath, sables et autres matières pour la faïence. Pour son approvisionnement en houille, coke, châssis en fer, couleurs en poudre, la maison payait à l'octroi, en 1906, un abonnement de 175000 francs (21). Le droit que partageait la tuilerie avec d'autres entreprises sur la gare d'eau, permettait l'approvisionnement en matériaux lourds, en particulier des terres, directement par la Seine. Quant aux produits finis, ils étaient expédiés par voitures à chevaux, en attendant les camions. Cependant, quelques une seulement des produits fabriqués à Choisy faisaient l'objet d'une exportation ou tout au moins, d'une expédition lointaine. Les tuiles, lourdes et pas chères, étaient livrées dans les environs, la céramique architecturale, en raison de sa qualité et de sa spécificité avait un rayon de vente plus étendu et était acheminée dans toute la France et en Angleterre, les carreaux enfin, en raison de leur prix plus élevé pouvaient être exportés (22).



## ASPECTS FONCIERS

Les terrains sur lesquels sont construits les bâtiment de la tuilerie de Choisy appartenaient primitivement à l'ancienne verrerie. Il s'agissait alors d'une vaste parcelle revendue en plusieurs lots. Ce n'est qu'en 1853 que la rue de Sébastopol a été percée suivant le mur de la verrerie, séparant la parcelle en deux parties. (23)

Le numéro 18 compte une superficie de 11 926 m<sup>2</sup>. Il y existait lors de l'achat de la société en 1880, divers corps de bâtiments propres à l'habitation et à l'industrie, cour, jardin et dépendances, ainsi qu'un passage conduisant à la gare à bateaux et une issue sur la rue Basse du Port. La façade sur la rue de Sébastopol mesurait environ 85 m.

Cette propriété avait été achetée à Mme Rose Monet, Vve Montfumat habitant 27, avenue de Paris à Thiais pour la somme de 51 000 francs. M. et Mme Montfumat l'avaient eux-mêmes acquise lors de la mise en adjudication de la verrerie en Juillet 1853 pour le prix de 20 416 francs et 67 centimes. Les anciens propriétaires, Mme Laure Leroux, épouse Bauffremont, Mme Caroline Leroux, épouse Roger, M. Nicolas Drouillard, banquier et M. François Blaque Belair, également banquier, ayant leurs intérêts dans l'ancienne verrerie de Choisy (24). Un terrain représentant le 19<sup>ème</sup> lot de la verrerie situé à l'angle de la rue de Sébastopol et de la rue de l'Épinette avait également été acheté par Xavier Gilardoni pour la société en 1893 pour 49 550 francs (25). La mitoyenneté était en grande partie industrielle, puisque, au fond se trouvait la manufacture de maroquin de M. Bayvet, d'un côté, la fabrique d'encres d'imprimerie de M. Mabru ainsi que la chapellerie de M. Durst, de l'autre côté, le terrain appartenait à l'assistance publique.

Le numéro 16 faisait également partie à l'origine de cette ancienne verrerie. Xavier Gilardoni l'avait acheté en juillet 1894 pour la somme de 37 000 francs. La propriété d'une superficie de 40 640 m<sup>2</sup> était vendue par Mme Colson, Vve Mabru qui l'avait

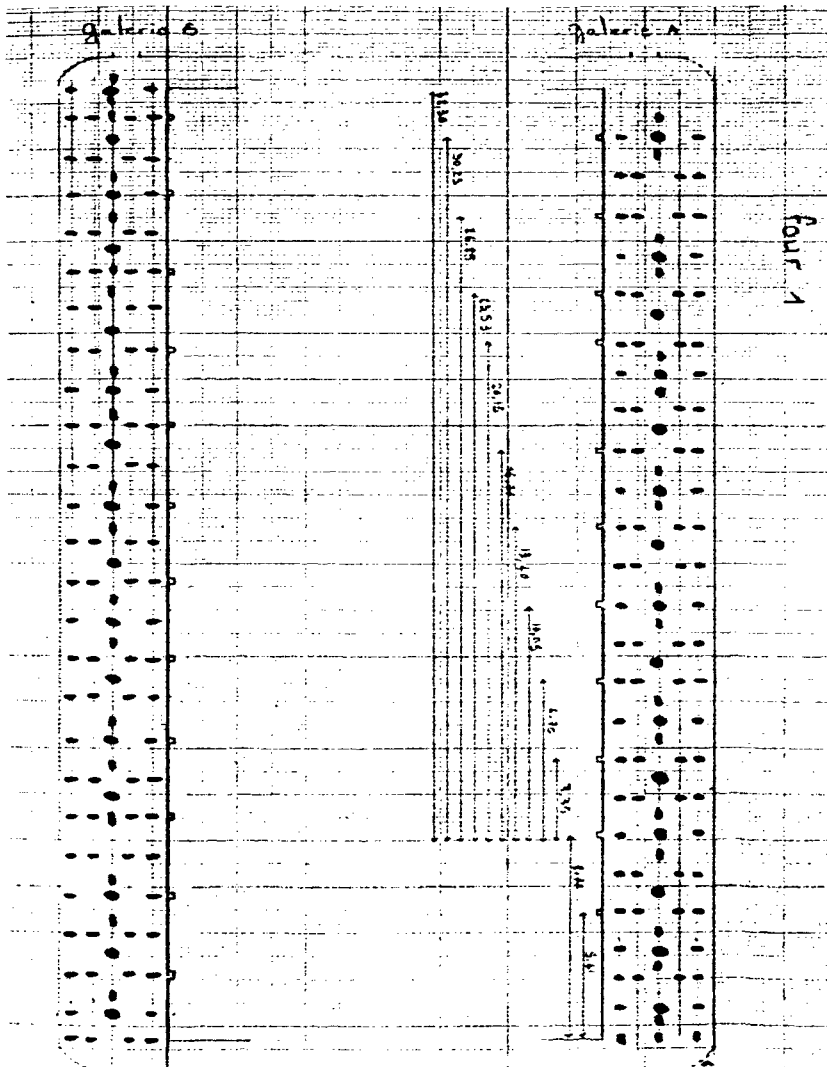
elle-même acquise de Henri Schneider, associé de son mari dans une fabrique d'encre d'imprimerie. Les deux associés l'avaient payée 28 000 francs en septembre 1872 à Charles Collard, fabricant de chaussons (26). Ce dernier l'avait acquise avec son associé du prince de Bauffremont et de son épouse, d'André Roger et son épouse, de Nicolas Drouillard et François Blaque Belair pour la somme de 7 500 francs. (27).

A travers ces diverses transactions, on peut noter sur une période assez brève, la hausse du prix de ces terrains industriels de la rue de Sébastopol.

### LE BATI

Sur ces terrains ont bien évidemment été construits des bâtiments industriels. Le premier occupant, la verrerie, semble à partir de 1854, à la suite de difficultés juridiques, connaître une activité réduite. A partir de cette date, diverses entreprises se succèdent sur le site. Une étude de plans de Choisy, du cadastre, des matrices d'imposition, conjuguée à une observation sur le terrain des vestiges de l'usine nous permet de tenter de comprendre l'évolution des bâtiments et celle de l'entreprise. Si l'on compare deux plans de Choisy, l'un de 1810 (28), l'autre de 1854 (29), on s'aperçoit que presque plus rien ne subsiste de l'ancienne verrerie, si ce n'est les bâtiments en façade sur la rue de Sébastopol. En 1860, un rapport établi par l'armée (30) décrit les bâtiments de la verrerie comme étant des hangars en bois, abritant encore cependant 80 ouvriers. On sait qu'en 1870 celle-ci sera en partie détruite par la guerre.

En 1880, la tuilerie acquiert donc le 18, rue de Sébastopol, comprenant divers corps de bâtiments propres à l'habitation et à l'industrie, cour, jardin et dépendances, mais surtout un passage conduisant à la gare à bateaux et une issue sur la rue Basse du Port. Pour le n° 16 acheté en 1894, on trouve également une description des bâtiments existants (31): un principal corps de bâtiments servant d'habitation, en face de la rue de Sébastopol avec entrée cochère, sur terre-plein, rez-de-chaussée, plus



Plan four 1. Galeries A et B . Hélène Bougle 1986

- Trappes combustible
- Trappes d'accès
- ventilation
- échappements gaz

un étage, grenier, le tout couvert de tuiles. A droite, du côté de M. Josse, fabricant de porcelaine, se trouve un autre corps de bâtiments servant d'ateliers et de bâtiments de l'usine, s'étendant jusqu'au fond de la propriété, sur terre-plein, avec rez-de-chaussée et grenier au-dessus. D'autres petites constructions servent de dépôts et font face aux précédentes dont elles sont séparées par une cour de forme irrégulière. Ce terrain comprend également un jardin avec un puits, il est occupé alors par la fabrique d'encre Schneider et Cie.

La tuilerie s'installant au n° 18, il lui faut construire ses bâtiments industriels. Sur le plan des environs de Paris dressé par l'armée en 1887 (32), on constate l'apparition de quelques constructions qui ne ressemblent cependant pas à ce que sera la tuilerie plus tard. En 1898 (33), celle-ci aura acquis sa configuration générale et ne changera guère, mis à part le rajout de quelques petites constructions. Une hypothèse est que ces premiers bâtiments, sans doute en bois, ont été démolis pour faire place une construction mieux pensée, plus rationnelle et plus solide. Cependant, sur ces premiers plans apparaît déjà un petit bâtiment proche de la gare d'eau, sans doute un hangar servant à l'entreposition des terres ou des sables arrivés par bateaux, ainsi peut-être qu'à la préparation des terres. Le cadastre donne hélas peu de renseignements quant à l'évolution des constructions. Nous pouvons supposer que la tuilerie commence par s'installer dans les bâtiments existants et en particulier en façade de la rue de Sébastopol, cette hypothèse étant confortée par l'existence de fours subsistant encore lors des fouilles sur le terrain. Les premières constructions nouvelles apparaissent dans la cour, parallèlement à la rue de Sébastopol. Sur le cadastre de 1884 (34), sont déclarés sur la section A 150, correspondant à la troisième cour de l'ancienne verrerie, une loge de concierge, une forge, une usine, des bureaux. En 1885 (35), apparaissent un atelier, un hangar et une remise, en 1886 (36), un atelier de menuiserie, un hangar et un magasin. On peut penser qu'à partir de 1893, après l'achat du terrain faisant l'angle de la rue de Sébastopol et de la rue de L'Épinette, l'extension se fera le long de la rue de Sébastopol, puis, face à

l'entrée, au n° 18. En 1897, la description est plus fournie (37). Une nouvelle usine a été construite avec cheminée. Apparaissent dans l'énumération des bâtiments, une volonté de rationalité dans la construction et peut-être d'esthétique, avec un pavage. Apparaît également l'extension de la production à de nouvelles fabrications. Viennent s'ajouter les ateliers d'émaillage, les fours à émaux, l'atelier de trempage, les fours à faïence, qui témoignent de la production de carreaux et de céramiques architecturales. Plus tard, après la cessation du bail accordé à la société Schneider et Cie, l'usine s'étend au n° 16 où est installée une fabrique de terre cuite avec séchoir, bâtiments des moules et fours (38).

Cette recherche en archives nous a permis de trouver des documents pouvant nous aider sur le terrain: matrices cadastrales, archives notariales, photos, etc... De plus, nous avons eu la chance de pouvoir travailler à partir des plans de démolition établis par la société Suchard en 1970, ce qui nous a évité de faire un relevé topographique général des lieux et nous a permis de commencer l'exploration des bâtiments. Après un rapide repérage sur le terrain, aidés des plans, nous avons procédé à une étude approfondie du bâtiment se trouvant en façade sur la rue de Sébastopol, bâtiment aujourd'hui disparu.

### **LE SOUS-SOL**

Il est occupé au moins partiellement par deux fours. Selon M. Du Chatelet, il existe également un ou deux fours dans la seconde moitié du bâtiment, toujours en sous-sol. Les entrées auraient été bouchées lorsqu'on a cimenté le sol. Les deux fours étant identiques, seule l'étude systématique du four 1 a été entreprise.

- Observations générales: Ce four est construit entièrement en briques. Il mesure en tout 43m90 de longueur. Il est constitué de deux galeries voûtées de 3m20 de large, reliées aux deux extrémités par un couloir de 1m40 et séparées par une partie médiane mesurant deux mètres de large. La largeur totale du four est donc de 8m40. Il ne possède aucun accès de plain-pied, ceux-ci à partir du plafond. Des orifices de trois sortes sont situés sur la voûte, d'autres orifices, tous identiques sont percés dans la paroi à partir du sol, à intervalles réguliers.

## LA VOÛTE

La voûte est donc percée de nombreux orifices disposés à intervalles réguliers. Par exemple: les orifices figurés en violet= 2.4.4.2.4.4.2... Les orifices figurés en rouge sont des trappes d'accès permettant l'enfournement et le défournement, à partir du plafond. Les entassements de briques étaient disposés sur la sole sans protection. Les trappes violettes permettaient l'introduction à partir de la voûte du combustible, apparemment du lignite. Celui-ci était jeté dans les briques. Il va sans dire que ce mode de cuisson ne pouvait être utilisé que pour les produits peu fragiles, qui n'exigeaient pas, par exemple, une couleur particulière. La combustion se faisait cependant sans flamme. Aucune trace de flamme ne figure sur le four. Le lignite se consumait en dégageant les gaz producteurs de chaleur. La cuisson ne se faisait cependant pas au hasard et les trappes à combustible étaient utilisées indépendamment les unes des autres, suivant l'endroit du four que l'on désirait chauffer ou refroidir, selon les produits et leur besoin en chaleur. •L'avantage du chauffage par distribution en voûte du combustible réside dans la répartition uniforme de celui-ci sur toute la section de la galerie. L'énergie calorifique libérée par la combustion se transmet directement aux produits à cuire. Par suite du déplacement du feu, le risque de surchauffe est moins grand que dans les fours de type plus ancien. Le combustible tombe entre les piles disposées en forme de grille. Les produits à cuire ne restent par conséquent, que pendant peu de temps dans le feu, ce qui évite la surcuisson. Le fort préchauffage de l'air comburant permet à la fois d'atteindre une température de flamme maximale et de réaliser des économies de combustible. L'effet de la différence de température entre les flammes où les gaz comburants et les produits enfournés se répercute sur la vitesse d'échauffement et donc sur l'avancement du feu.» (39). Pour permettre aux gaz une meilleure circulation et à la chaleur de se disperser de la façon voulue, des ventilateurs, cloches de régulation de la combustion, figurés en vert, étaient également percés dans la voûte, que l'on pouvait ouvrir ou fermer à volonté à partir du plafond.

## **LES PAROIS**

Autres éléments permettant la circulation de l'air et de la chaleur, les bouches d'échappements, situées sur la paroi du four, au niveau du sol. Elles sont figurées sur le plan par de petites encoches. Elles sont elles aussi disposées à intervalles réguliers, tous les 3m35 environ. Ces orifices sont destinés aux échappements de fumées. Cependant, de petits foyers pouvaient y être entretenus afin d'activer par un appel d'air la circulation de la chaleur. Un système d'ouverture et de fermeture de ces trappes était actionné à partir du plafond. Les échappements des galeries A et B étaient évacués par un conduit passant dans la partie médiane du four, puis, arrivés à son extrémité, le coupaient sous la sole pour rejoindre la cheminée. Nous savons que dans ce type de four, la cheminée est soit centrale, soit extrêmement proche de la sortie des échappements. Or, ici, elle est légèrement décalée par rapport à l'extrémité des fours, ce qui nous laisse supposer qu'elle pouvait servir également à au moins un autre four, peut-être deux, identiques aux précédents, mais moins longs, se trouvant dans la seconde partie du sous-sol.

## **LA SOLE**

Elle ne présente aucune ouverture. Nous remarquons simplement une modification du dallage au niveau de chaque trappe à combustible. Deux rangées de briques, très légèrement surélevées, assez pour qu'on puisse les repérer au toucher, traversent la galerie dans sa largeur, avec au milieu une rangée plus étroite de petites briques. On peut supposer que ces délimitations servaient à découper la galerie en chambres de cuisson. Les cloisons (registres) sans doute en briques, étant montées et démontées suivant les besoins de la fabrication. D'après toutes les observations que nous venons de faire, nous concluons que nous nous trouvons face à un four continu, système Hoffmann modifié. A l'origine, c'était un four circulaire. Pour plusieurs raisons: enfournement difficile, faible volume utile. On a par la suite abandonné cette forme. Le four actuel comporte deux galeries parallèles, qui sont réunies à leurs extrémités par deux chambres de passage rondes ou rectangulaires." (40) Nous savons par les carnets rédigés par Paul Boulenger, autre fabri-



Four 1. échappement gaz. photo H el ene Bougie. 1986.



cant de produits céramiques à Choisy à cette époque, que les fours étaient conçus par les industriels à partir de systèmes connus. Cependant, ceux-ci n'étant pas au point, mais encore en pleine évolution, chacun y apportait modifications et améliorations. Nous avons pu remarquer au cours de cet examen du four 1 la perfection de la construction et sa solidité. Les fours Hoffmann sont d'ailleurs utilisés encore par certains industriels et donnent toujours satisfaction.

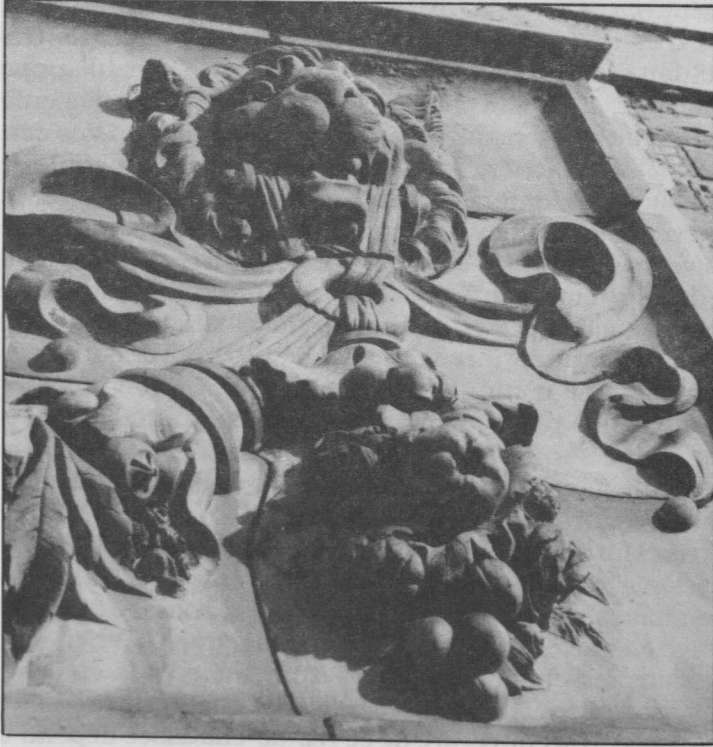
### **LE REZ-DE-CHAUSSEE**

Pour mieux comprendre le travail des hommes dans cette tuilerie, il nous faut à présent examiner le rez-de-chaussée du bâtiment. On y accède, à l'extrémité de la galerie B par une trappe. Les fours ne comportant pas d'accès direct, le travail s'effectuait donc à partir du rez-de-chaussée. On peut supposer qu'il était entièrement consacré à cette activité, chauffe, enfournement et défournement. Les trappes de régulation des échappements étaient actionnées à partir de là, le combustible versé dans le four à partir de ce niveau par les petites trappes que nous avons évoquées. L'enfournement et le défournement se faisaient à ce niveau à partir des trappes d'accès figurées en rouge sur le plan. L'enterrement du four lui assurait une étanchéité encore plus grande et les pertes de chaleur devaient être inexistantes. Cependant, étant donnée la qualité de la construction, on peut se demander s'il n'aurait pas été préférable de lui donner des accès directs de plain-pied, beaucoup plus pratiques. On imagine en effet combien le travail des hommes devait être pénible, en particulier l'enfournement et le défournement. Les dimensions très petites de la trappe permettent l'accès d'un homme, mais pas celui de "palettes" par exemple, qui auraient pu être actionnées par un système de poulie. Nous n'avons d'ailleurs au rez-de-chaussée remarqué aucune trace d'ancrage de matériel de levage ou autre. On peut donc supposer que l'ouvrier exposé, même dans les chambres de refroidissement, à la chaleur du four, passait, à bout de bras, les tuiles à un collègue resté au rez-de-chaussée. L'architecture de ce rez-de-chaussée dépend bien sûr du sous-sol. Une rangée de piliers centraux en bois prend place entre les deux fours espacés de 1m60. Une rangée de piliers doubles en bois, repose sur les assises de chacun des fours

(partie médiane). Le sol a été cimenté. Le plafond est en bois.

### **LE 1er ETAGE**

Il est moins haut que le rez-de-chaussée. Le sol et le plafond sont en bois. Il n'y a là que trois rangées de piliers. On ne trouve aucune trace d'ancrage de machines, ni au plafond, ni au sol, ni sur les murs. On remarque un graffiti, gravé sur le mur, daté de 1915, avoisinant une rosace tracée au compas. S'agit-il de l'atelier des dessinateurs ou de celui de conception des modèles de céramique architecturale ? Il semble difficile en l'absence d'autres éléments significatifs d'attribuer une fonction à ce premier étage du bâtiment.



Détail de céramique architecturale.  
Mur d'enceinte de la tuilerie. photo Hélène Bougie.

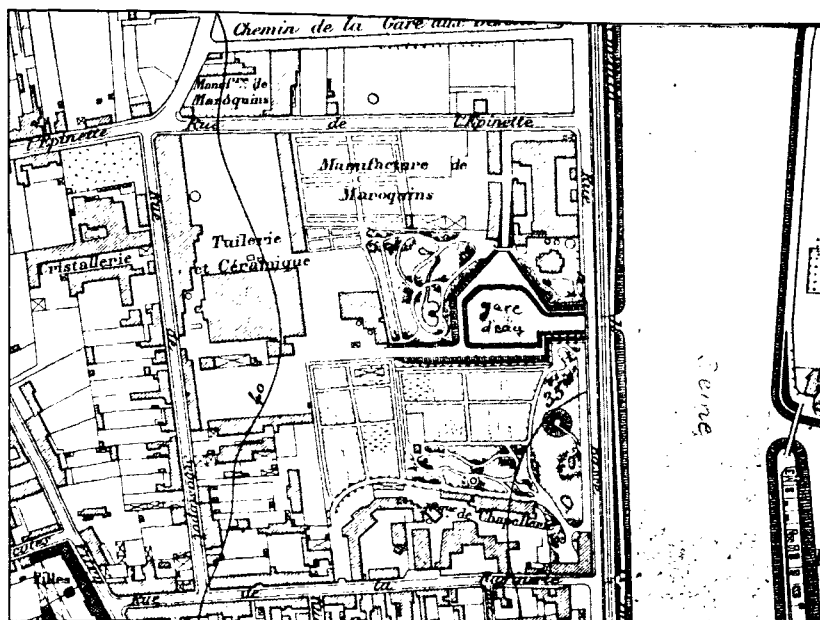
## **LE 2<sup>e</sup> ETAGE**

La charpente en bois est très belle. On peut remarquer dans la toiture deux rehaussements en bois avec ouverture, correspondant aux deux clochetons visibles de l'extérieur du bâtiment. Des ouvertures dans la toiture ont été bouchées ainsi que la verrière qui occupait sa partie centrale, dans le sud du bâtiment. Bien que dans tout le bâtiment les ouvertures aient été obstruées par la société Suchard, celui-ci reste très lumineux, en particulier ce deuxième étage. Si nous ne pouvons attribuer de fonction précise à ce niveau, nous savons donc cependant que l'activité qui s'y déroulait devait requérir énormément de lumière.

L'observation du bâtiment étant terminée, nous avons commencé à examiner la friche. Nous disposons pour nous aider des plans de démolition Suchard, d'une photo aérienne et de photos de la démolition de la cheminée. Cette friche ne comportait plus aucun bâtiment debout, mais gardait de nombreuses traces au sol et en particulier des fours auxquels il ne manquait que les voûtes. Nous nous sommes intéressés au bâtiment H qui semblait se présenter sous la forme d'un grand hangar avec deux mezzanines, couvert de cinq toits à pentes égales. Nous y avons étudié le petit four central, à l'origine sans doute partiellement enterré, plus haut que les fours étudiés précédemment, 1m67 au départ de la voûte contre 1m50 environ. Il possédait un accès de plain-pied. Le fonctionnement en était également différent. Il s'agissait toujours d'un four continu avec approvisionnement en combustible par la voûte, mais l'échappement des gaz se faisait cette fois par des ouvertures dans la sole communiquant aux conduits d'échappements situés tous les 0m60 dans les deux parois opposées du four. Nous avons pu relever des traces de combustion jusqu'à environ 1m20 au-dessus des ouvertures de la sole. Des foyers y étaient donc entretenus. Plusieurs petits objets réfractaires percés de trous circulaires et une bougie pour automobile Gilardoni, trouvés dans les ouvertures de la sole, nous laissent penser que ce four servait à la cuisson des bougies. En plus de quelques objets métalliques, nous y avons également trouvé des morceaux de lignite.

Notre projet aurait été de poursuivre l'examen du bâtiment H, puis celui des bâtiments M servant sans doute à la préparation des terres, et de comprendre à partir, entre autres, des morceaux de voies Decauville que nous avons repérés, comment s'organisait le travail dans les différents ateliers et dans l'usine en général. Le nivellement total du sol a mis un point final à notre recherche sur le terrain. Les numéros 16 et 18 de la rue de Sébastopol, traversés par une voie nouvelle, sont aujourd'hui occupés par diverses activités commerciales.

**Hélène BOUGIE**



Plan de Choisy dressé en 1898 par le service des Ponts et Chaussées du Département.

## NOTES

- 1) archives municipales: établissements insalubres, Juin 1854, état des machines et chaudières existant dans la commune de Choisy-le-roi. 1849.
- 2) état des communes. 1901.
- 3) AD. archives notariales: CXXVII 469.22 fev. 1882.
- 4) AD. archives notariales: CXXVII 455.
- 5) AD. archives notariales: CXXVII 583.
- 6) AD. archives notariales CZXVII 646.
- 7) AD. archives notariales: CXXVII 646.
- 8) état des communes. 1901.
- 9) archives municipales: élections.
- 10) arch. municipales: élections.
- 11) AD. arch. not: CXXVII 455.
- 12) «quelques observations sur l'importance du mode d'emploi et de fixation des produits céramiques au point de vue de leur durée.» par A. Brault dans "la céramique et l'architecture", N°10, 1er février 1912.
- 13) BN. 4° V 2344. VIIème congrès des chambres syndicales, commerciales et industrielles de France... Paris oct. 1910.
- 14) dénombrement de la population. 1901. 19t1.
- 15) AM. matrices des contributions directes et des patentes. 1914.
- 16) arch. préfecture de police. Ba 180. grève des briquetiers. 1880.
- 17) état des communes .1901.
- 18) institut national de la propriété industrielle. brevet 574 240, 756 866, 291 788.
- 19) tuilerie de Choisy-le-roi: Gilardoni fils et Cie dans: «la poutrelle métallique dans ses principales applications». Comptoir des poutrelles. 1910. AD.B.2313.
- 20) état des communes. 1901.
- 21) AM. octroi. 1906. tableau des entrepositaires industriels.
- 22) état des communes. 1901.
- 23) AM. délibérations du conseil municipal: 234.
- 24) AD. arch. not: CXXVII 454.
- 25) AD. arch. not: 583.

- 26) AM. série G.
- 27) AD. arch. not: CXXVII 580.
- 28) AD. cadastre 1810.
- 29) AM. plan 1854.
- 30) service historique de l'armée, mémoire sur la défense de la Seine. MR 1294.
- 31) AD. arch. not: CXXVII 580.
- 32) AM. carte des environs de Paris. Choisy-le-roi. service géographique de l'armée. 1887.
- 33) AM. 1898. service des ponts et chaussées du département.
- 34) arch. Paris. matrice cadastrale. 33132/65/1 87.
- 35) arch. Paris. matrice cadastrale. 33132/65/1 87.
- 36) arch. Paris. matrice cadastrale. 33132/65/1 87.
- 37) arch. Paris. matrice cadastrale. 33132/65/1 87.
- 38) arch. départementales. matrice cadastrale. 3P8



**CRETEIL 1944.****RESISTANCE.**

**Les années d'occupation avaient enseigné le prix du silence . Beaucoup de Français, selon les circonstances à leur portée, avaient travaillé dans l'ombre pour la libération du pays .**

C'était chose courante de diffuser les nouvelles à ceux qui ne pouvaient capter «Ici, Londres . . . », de déposer, à la nuit, des journaux clandestins dans les boîtes à lettres, de cacher des aviateurs alliés en attente de passer la ligne de démarcation, d'aider ceux qui étaient menacés de déportation à continuer à vivre, de camoufler les objets interdits ou réquisitionnés par les Allemands.

C'avait été chose courante à Créteil comme ailleurs . Il semblait normal que cela fût fait et que l'on n'en parlât point. Il semblait également normal que ceux qui avaient payé un prix élevé cette croisade pour la liberté aient la parole. Trop souvent, ceux-là furent les plus discrets .

Après plusieurs décennies, voici que la Résistance est devenue, de nouveau, un enjeu politique . Cette emprise, des uns ou des autres, sur une époque où «Défense de la France», «Témoignage chrétien», «Libération» étaient diffusés de concert, est regrettable.

D'autant plus regrettable qu'il est encore bien tôt pour rendre publics certains faits, donner certains noms, faire état de certains documents et, surtout, pouvoir présenter les événements de façon objective, qu'il s'agisse de la résistance avec un petit «r» ou de la Résistance armée.

Néanmoins, parce que les publications récentes sur la Résistance dans le Val-de-Marne se montrent plus que discrètes sur le rôle de premier plan qu'y occupa le groupe franc de Créteil, il paraît important d'apporter, ici, un témoignage de son activité

.Voici un bref compte-rendu de quelques événements de 1944 par **M. JOYEN-SOULARD**, commandant de la Zone Veto, et un extrait du rapport du colonel **LIEGEOIS**.

«Notre corps franc, en rapport constant avec l'action de Fer et Route (l'A.I.F.) s'est distingué dans quelques coups de main. En liaison directe avec M.MARTIN (GRUNY, RIVIERE) DANIEL ARNOUX etc. . Notre groupe franc de l'A.I.F. avait la charge du dépôt d'explosifs pour tout la région.

Le 16 mai un camion et quatre hommes prenaient à nouveau du matériel de l'Ouest Parisien pour être entreposé chez nous. La liaison était complète, alors, entre l'A.I.F. et nous. Nous fournissions le matériel nécessaire aux coups de mains et aux sabotages.

Des missions à Paris, en banlieue et en province (Ormoy, Eure-et-Loir) etc... furent menées avec succès.

Un autre groupe franc (120 hommes armés) remplissait d'autres missions, en liaison avec les armées alliées (poste émetteur et récepteur clandestin). Il a été cité place de la République et désigné comme 1ere Compagnie du 1er Régiment de France (colonel ARMAND, commandant PIERRE, capitaine VITASSE).

Le colonel ROUGER et le colonel LIEGEOIS passèrent notre secteur Sud-Est aux F.F.I., le jeudi 22 juin: le chef du secteur Est fut M. RICHEBOURG, après le colonel FOURGOIN (LHERMITE). Nous avons continué à fournir renseignements et rapports à l'Etat Major F.F.I., par l'intermédiaire du colonel BOURGOIN, et formions le 6 ème bataillon du 1er bataillon F.F.I.

Le colonel BOURGOIN me désigne comme commandant de Zone Veto, zone comprise entre la Marne et la Seine, plus Ivry, Vitry, Charenton et Saint-Maurice (voir les nombreux rapports faits à ce sujet).



Les corps francs et leurs services s'aidaient mutuellement et la liaison se faisait avec les armées alliées.

Le 7 juillet, le poste émetteur de Gagny fut transféré à Créteil, dans l'île . L'essence, les fournitures de matériel pour différents corps francs de la région parisienne étaient fournies par nous.

Nous apprîmes que, le 15 juillet, MARTIN et son second de l'A.I.F. ainsi que d'autres avaient été arrêtés. Le contact fut repris, quelques jours après, avec ARNOUX.

Dans la nuit du 3 au 4 août, une action préparée à Villeneuve Saint-Georges réussit pleinement. Le 12 août, nos groupes se sont emparé du dépôt de la police d'état sis à Créteil. Plus de 1.000 tonnes, paires de chaussures et autres objets d'équipements, ont été dirigées, le jour même, sur le groupe du Raincy (bataillon Hildevert). Les armes (mitraillettes et fusils mitrailleurs) et les équipements entreposés à différents endroits sont descendus à «l'Arche de Noé pour la formation définitive du corps franc des armées alliées.

Le 20 août, les hommes sont définitivement équipés et gardés. Des patrouilles harcèlent l'ennemi. Le 23, l'installation du poste définitif de commandement au 107 Grande-Rue est terminée. Le corps franc des Alliés est en état d'alerte. Echauffourées un peu partout dans le secteur.

Le 25, au matin, prise de contact avec les troupes américaines au pont d'Ivry. L'après-midi, un groupe de reconnaissance vient occuper le Quartier général. Nous dégageons les têtes de pont de Joinville, Créteil, Champigny, ainsi que le quartier général du colonel BOURGOIN, qui se replie sur Créteil dans la nuit. Le corps franc des Alliés nous a quittés à 4 heures du matin. Créteil a été bombardé par l'aviation allemande dans la nuit du 26. L'évacuation du fort de Charenton se poursuit. Le contact est pris avec l'état-major de l'armée américaine pour le dégagement du Secteur Sud-Est.. Le 30 une formation motorisée américaine occupe Créteil ...»

**Commandant JOYEN BOULARD  
(dit GEORGES, dit MAURICE)**

*Extrait du rapport du colonel LIEGEOIS, rattaché à Londres:*

• Il y a eu pour le groupe de Résistance (F.F.C.) de Créteil et région:  
3 déportés au titre de la Résistance,  
2 fusillés au titre de la Résistance,  
2 blessés au titre de la Résistance,  
7 en tout et pour tout pour Créteil  
et les sept du même groupe - preuve flagrante de la Résistance  
active  
+ 80 % des jeunes engagés - 1<sup>ere</sup> Armée ou Extrême-Orient."

Quatre plaques commémoratives, faisant référence à des événements locaux, ont été apposées à Créteil: sur la maison du commandant JOYEN-BOULARD (74 rue du Général-Leclerc); sur la maison où furent arrêtés MM. Gabriel et Paul DE RONNE (37 rue du Moulin); auprès de l'ancienne auberge du Sergent Bobillot, où était installé un poste de radio en relation avec Londres (12 chemin du Bras-du-Chapitre) et à l'Arche de Noël, où fut formé le corps franc des Alliés.

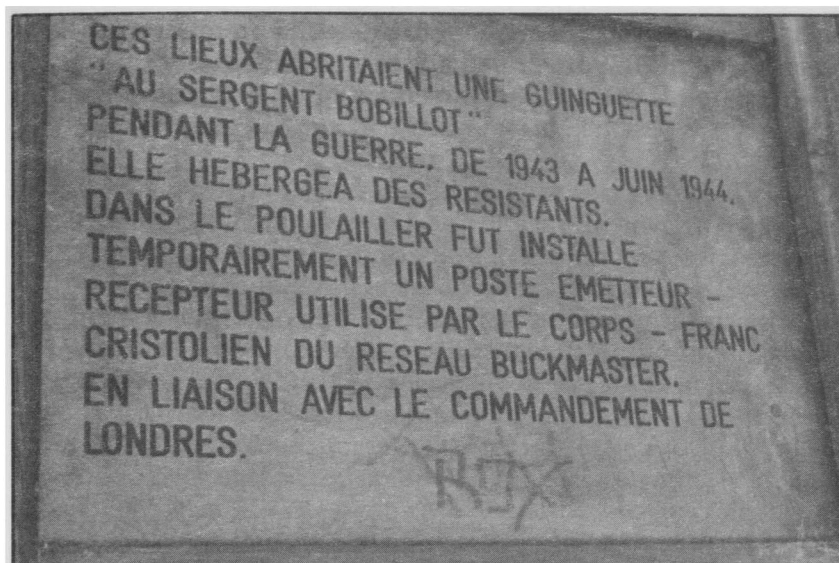
**QUINZE JOURS DANS LA VIE DE CRETEIL (Août 1944)**

*Les notes qui suivent ont été rédigées en 1944. Pour les motifs exposé plus haut, il nous a paru opportun de faire quelques coupures*

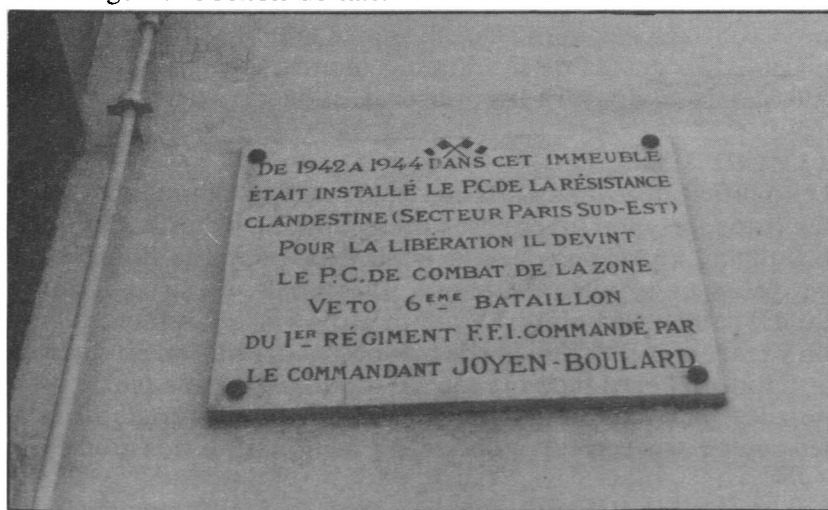
**10 AOUT 1944.**

Les Alliés avançaient assez rapidement sur le terrain, mais encore plus vite dans les imaginations. A partir du 10 août, on commença à les sentir tout près: à Chartres, à Versailles peut-être, et à croire qu'un beau matin, on les rencontrerait, tout naturellement, au coin de sa rue.

Néanmoins l'attitude des Allemands semblait de plus en plus



Panneau 12, chemin du Bras du Chapitre, Créteil. A côté de l'auberge du Cochon de lait.



Plaque apposée sur le mur de la librairie Joyen, 74 bis, rue du Général-Leclerc, Créteil.

étrange et les personnes qui s'obstinaient à prétendre que Paris serait déclaré «ville ouverte», «ville sanitaire» ou «ville de passage», voyaient leurs opinions sérieusement battues en brèche par les faits.

Certes, il y avait des Allemands qui partaient, mais il y en avait aussi qui arrivaient: tandis que déménageaient les bureaux, les services, les Allemandes, les officiers de luxe et certain matériel, on voyait arriver des camions pleins de poussière, venant, en convois interminables, de toutes les directions, c'étaient des soldats, comme on en avait vus en 1940, fusil ou mitraillette à la main, barda sur le dos et visage fermé; c'étaient des tanks et des canons. Tout ce matériel d'importation sillonnait les routes, s'installait, repartait au bout d'une journée, était remplacé ou revenait, sans qu'on puisse deviner à quelle logique répondaient ces déplacements. Et les gens se disaient: «C'est la débâcle, les Alliés ne sont plus loin».

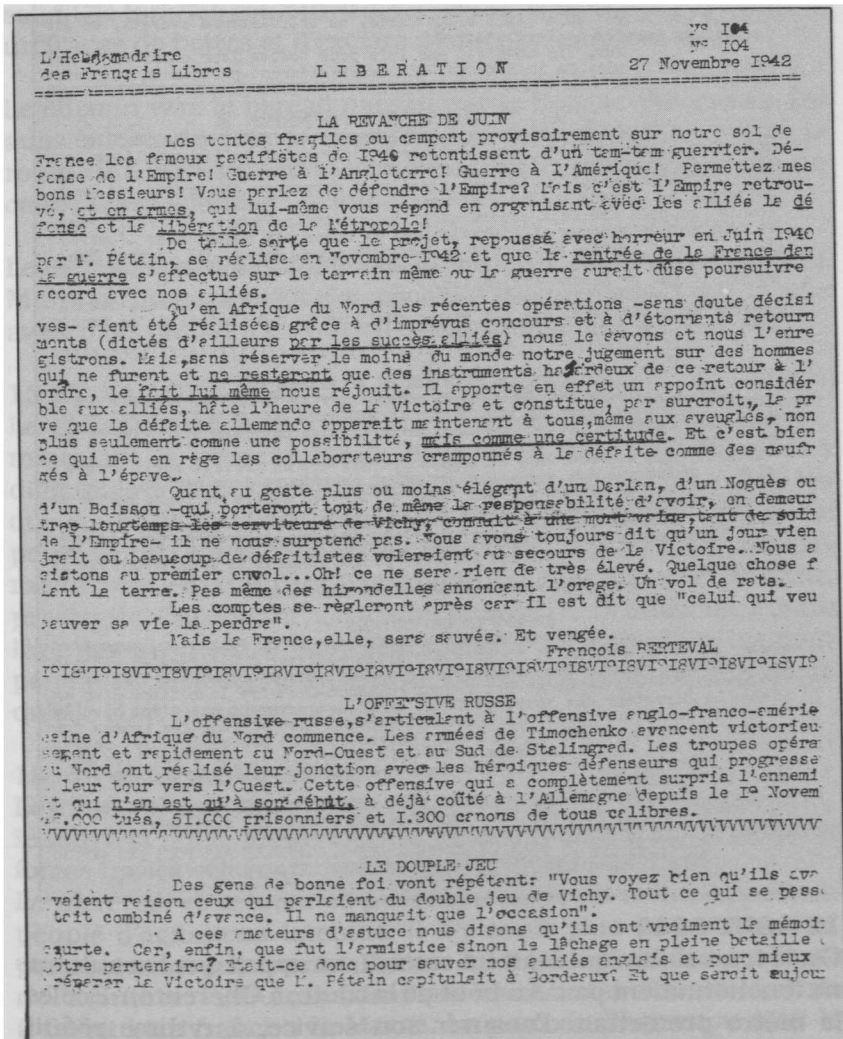
De temps à autre, on entendait le roulement du canon. A Paris, il était étouffé par le bruit de la rue, mais, en banlieue, on le percevait très net, vers l'Ouest, tantôt lointain, tantôt presque proche. Les dépôts de munitions commençaient à sauter : les Allemands ne pouvant les utiliser, s'en débarrassaient.

### **11 AOUT 1944.**

Les alertes succédaient aux alertes. Toutefois, pour moins gêner les transports, on inventa les présomptions d'alerte. On s'embrouillait bien un peu dans le nombre des coups de sirène, mais ce n'était qu'un détail. Chacun s'abstenait, d'ailleurs, autant qu'il le pouvait, de prendre le métro. On savait quand et comment on y entrait; il était difficile de prévoir l'heure où l'on en sortirait et dans quel état: bien que ne fonctionnant qu'une partie de la journée, les trains étaient peu fréquents, et sur les quais ou dans les couloirs de correspondance, il y avait parfois des fouillés.

Les bicyclettes étaient devenues reines. La satisfaction de leurs possesseurs disparut quand, le vendredi 11 août, on apprit que les Allemands commençaient à les réquisitionner. Ils en avaient

pris sur les Champs-Élysées, aux portes de Paris et principalement sur les routes. A Créteil, les points à éviter étaient, naturellement, la place de l'Église et la Grande-rue. Chacun en prit son parti en pensant aux bus et au métro si dédaignés la veille.



Journal ayant circulé à Créteil sous l'occupation.

LIBERATION N° 104  
Page 2.

hui la France, que serait l'Europe si l'Angleterre avait à son tour désespéré?

Aujourd'hui que tout est sauvé grâce à la farouche ténacité anglaise, à l'héroïque et victorieuse résistance russe, et aussi - disons-le fièrement - à la résistance du peuple de France, ces Messieurs de la Capitulation se poseraient-ils en martyrs volontaires, en calculateurs secrets, en manœuvriers subtils de la Victoire?

Non. Ils ont fait une fois pour toutes leur choix et se regardent froids du côté de la défaite. Ils ne présideront pas demain à la victoire.

LE ROI, LE DAUPHIN, LE PETIT PÈRE

Ces Messieurs de la Collaboration, fouillent le privilège décerné, sont allés l'autre jour, dénicher à Vichy, celui qu'ils appellent le Père de la Patrie et, le tirant par sa manche étoilée, l'ont traîné devant micro. Méchamment, il s'en est servi pour armoirier des ordres qui, de toute évidence, ne pouvaient plus s'adresser à personne. Puis, ayant dans un gros soupir, repoussé une fois encore qu'il incarnait la France, le "Petit Père" se couvrait de cendres et s'enveloppait de nuées entrées dans l'ombre.

Ainsi, M. Pétain ne gouverne plus. Règne-t-il encore? Non puisqu'en dormant tous pouvoirs à celui qu'il chassa en Décembre 1940, il en fait signe se propre abdication.

De telle sorte que, paradoxe vivant, Pierre Laval, debout devant le Père de la Patrie, seul sur les ruines fumantes de son Ministère, se trouve être Dauphin en même temps que Pétain.

LES OUVRIERS FRANÇAIS EN ALLEMAGNE

Détachés de travail adressés par le Gauleiter Seuckal aux ouvriers des usines Krupp et publiés par le DEUTSCHE ALLEMANISCHE ZEITUNG du 29 Octobre, cet extraordinaire jugement porté sur les ouvriers étrangers travaillant dans les usines du Reich:

"Le fait (que des ouvriers étrangers fournissent un travail réel) prouve: plus ni moins que nos ennemis n'ont su ni convaincre leur peuple, ni les pousser à une discipline morale qui les fasse rester en dehors de toute contrainte fidèles à leur patrie et à leurs chefs."  
"Eux, les ouvriers étrangers, n'ont pas gardé leur fidélité à leur Patrie, et à leurs chefs et travaillé pour l'ennemi mortel de leur régime. C'est grâce à cela que nous pouvons exécuter ponctuellement le programme fixé par le Führer."

CHRONIQUE DES DISQUES

Les derniers disques enregistrés par M. Pétain ou, sans bien savoir où il en est, celui qui n'a pas voulu résister à l'agression allemande de sa célèbre voix brisée, réitère à son tour, en l'ordre de "résister à l'agression anglo-saxonne" ont fourni au petit Luchaire la matière d'un article. Le Directeur des Nouveaux Temps explique gravement que c'est bien le "Père de la Patrie" (sic) le "Maréchal Pétain, Chef suprême des armées françaises de mer et de l'air" (soyez donc un peu cheritible, petit Luchaire!) qui: Pétain lui-même qui a pris la parole et que c'est bien à lui que les Français ont entendue "de leurs propres oreilles": L'article est intitulé: LA VOIX DU CHEF.

Comment ne pas songer aussitôt à "LA VOIX DE NOS MAÎTRES?" avec assis sur son derrière, le petit fox qui dresse une oreille?

NE VOUS CONTENTEZ PAS DE LIRE CE JOURNAL. REPRODUISSEZ-LE PAR TOUTS LES MOYENS. NE L'OUBLIEZ-PAS: NOTRE TIRAGE EST FONCTION DE VOTRE COURAGE.

12 AOUT 1944

Or, le lendemain, qui était un samedi, on apprit que les autobus ne fonctionnaient pas. Au bout de la route, à Charenton-Ecoles, le métro promettait d'assurer son service, à rythme réduit, jusqu'à 13 heures

Après un bombardement dans la matinée et une alerte aux alentours de midi, il fut annoncé, à Reuilly-Diderot, que la ligne pour Charenton ne fonctionnait plus. La station était envahie par les Allemands qui dévalaient les escaliers à toute allure, surgissaient de tous les couloirs à la recherche d'un train, et cela dans un fracas de bottes et d'exclamations peu harmonieuses.

Le chemin vers le bercail passait par le bois de Vincennes, lui aussi bourré de troupes, mais, au delà du pont de Charenton, la route était étrangement déserte et Créteil était plongé dans un calme lourd comme le plomb.

Les Allemands avaient installé 24 pièces d'artillerie sur le Mont Mesly et l'on ne pouvait s'empêcher d'évoquer le prix que la ville avait payé quand il y avait eu combat en ce lieu.

#### **13 ET 14 AOUT 1944.**

Le dimanche et le lundi -jour néanmoins férié- s'écoulèrent, marquant la presque totale disparition des bicyclettes. Les difficultés de la vie quotidienne, s'imposaient de plus en plus: les queues s'allongeaient devant les boutiques; les Parisiens ne pouvaient ou n'osaient plus venir au ravitaillement chez les maraîchers ou les jardiniers. Notre banlieue était, dans ce domaine, privilégiée. Cependant, il n'y avait plus de gaz: il fallait faire cuire légumes au bois; le soir, l'électricité était donnée seulement pendant une heure, et l'eau avait été supprimée sous le prétexte qu'elle était empoisonnée.

#### **15, 16 et 17 AOUT 1944.**

Le mardi 15 août, on apprit qu'à Paris la police était en grève, et, le soir, à la radio, fut annoncé le débarquement dans le Midi des forces françaises commandées par le général de Lattre.

Le mercredi et le jeudi se passèrent dans un calme apparent, peuplé d'agitations latentes. Il n'y avait plus de transport et pratiquement aucune circulation. Aller travailler à Paris relevait de l'aventure: la route se faisait par les chemins détournés, mais il fallait bien franchir la Marne. Le pont de Charenton était le point délicat, et plus d'une bicyclette dut de rester française au

fait que son utilisateur portait un brassard de la Croix-Rouge. Après les émotions du pont, la Montagne Saint-Mandé était pénible à escalader et même en chantant «T'is a long way to Tipperary», pour se donner du courage, il fallait mettre pied à terre avant le sommet.

### **18 AOUT 1944.**

Le vendredi, des avions se mirent à mitrailler ce qui circulait sur les routes. Il fut recommandé d'éviter de se déplacer. Dans la matinée, Créteil avait essuyé les éclaboussures d'un léger bombardement: dans des trains, garés sur la voie de Grande Ceinture, les Allemands avaient entassé des objets de toutes sortes: armes, couvertures, vêtements, matelas, lits, marmites norvégiennes, poupées, jouets divers, lunettes de soleil, radiateurs etc. à destination de l'Allemagne. D'autre part, dans les bois de Bonneuil, étaient parqués des tanks, nouvellement arrivés par la Marne. Ces deux objectifs reçurent, donc, la visite de la RAF, qui du même coup, écrasa six Allemands et deux Français.

Les dépôts de munitions continuaient à sauter de tous côtés; les explosions se succédaient inlassablement: il y avait toujours une lueur ou une fumée dans le ciel. Le soir, le spectacle était merveilleux et inquiétant. Les Cristoliens se groupaient en haut des rues qui descendent vers la plaine, et là, comme jadis les Romains guettant la venue d'Hannibal, scrutaient l'horizon vers l'Ouest, où le ciel était le plus embrasé.

Maisons-Alfort et Créteil attendaient avec appréhension le saut que devait faire le fort de Charenton, regorgeant de munitions. Le moment fatidique avait été fixé à 11 heures du soir, le jeudi 17. Dans un rayon d'une lieue à la ronde, les maisons avaient gardé ouvertes leurs portes et leurs fenêtres; les buffets avaient été vidés de leur contenu en vaisselle et en verrerie. Les maisons les plus voisines du fort étaient évacuées. A 11 heures moins le quart, il y eut une énorme détonation, puis, plus rien; on attendit toute la nuit et ce n'est que par la suite que l'on apprit qu'un des gardes municipaux, habitant devant le fort, avait pu couper le cordon de mine.



**19 AOUT 1944.**

Le samedi matin, divers bruits se répandirent: des personnes, arrivant de Paris, disaient avoir vu des drapeaux tricolores un peu partout, aux mairies, sur la colonne de la Bastille, aux fenêtres des immeubles. . Devant l'Hôtel-de-ville, des postiers avaient chanté la Marseillaise.

La banlieue se mit à remuer. A Saint-Maur, la montée du drapeau avait été faite par quelques F.F.I., au chant de la Marseillaise ; l'opération avait été interrompue par l'arrivée d'un car d'Allemands rôdant à l'affut de tout rassemblement.

A Créteil, cette cérémonie devait se dérouler le samedi après-midi, vers 6 heures. Beaucoup de Cristoliens passèrent ce soir-là devant la Mairie: ils affectaient un air détaché mais n'en lorgnaient pas moins la fenêtre du premier étage qui devait s'orner du drapeau. Au rez-de-chaussée, un groupe d'hommes discutaient, qui ne semblaient pas d'accord. La fenêtre ne s'ouvrit pas.

**20 AOUT 1944.**

Ce fut le lendemain matin que le maire, étroitement encadré par des F.F.I., hissa le drapeau.

Ce dimanche là, on commença d'entendre la voix des mitraillettes. Un tac-tac pressé retentissait: venu on ne sait d'où, allant on ne savait où, un sifflement passait, puis tout retombait dans le calme.

La Croix rouge mit les équipes d'urgence en état d'alerte au poste de secours: celui-ci était situé dans la maison du responsable des équipes, au début de la route d'Alfort, face au square du polissoir. Nous devons y rester toute la semaine.

**21 AOUT 1944.**

Dans la nuit, un coup de feu fut le signal de la prise de la Mairie par les F.F.I.

Au matin, des brassards marqués de la croix de Lorraine

ornaient bien des bras et des drapeaux apparaissaient aux fenêtres. Des hauteurs du clocher de l'église descendaient trois oriflammes deux tricolores et le troisième bleu et blanc - qui s'apercevaient trois lieues à la ronde.

Le maire, le secrétaire de mairie et deux «collaborateurs» avaient été conduits à l'Ecole maternelle, où ils étaient gardés. Quelques bouteilles, extraites des caves de la maison du maire, rue Paul-François Avet, furent bues à la santé du général de Gaulle. Ses voitures, réquisitionnées, sillonnaient la route, portant chacune, un F.F.I., à plat ventre sur l'aile droite, fusil mitrailleur à l'affût.

Le drapeau à croix gammée ne flottait plus au balcon du château des Buttes, où avait été installée la Kommandantur. Les Allemands avaient évacué les lieux, à la recherche d'un repli problématique. Deux d'entre eux, échoués place de l'Eglise, demandèrent à se rendre ... Ils furent conduits à l'école maternelle.

## **22 AOUT 1944.**

Au matin, le bruit courait que, depuis la veille, on avait quatre fois changé de maire: la «chose publique» donnait lieu à des contestations.

Cependant les groupes des F.F.I. étaient solidement structurés sous la direction du commandant Joyen-Boulard, qui avait noyauté la résistance et qui dirigeait la Zone Veto (entre Marne et Seine).

Quelques F.T.P. vinrent annoncer qu'un orateur communiste se proposait de faire un discours, à la Mairie, sur le coup de 11 heures... Le projet ne se réalisa pas ...

Or, l'un des prisonniers allemands volontaires avait sauté le mur de l'école. Il était parti et avait prévenu ses compatriotes de ce qui se passait à Créteil. De nouveau les Allemands réapparurent.

Ce fut un F.F.I. qui reçut leur officier à la Mairie et qui le persuada qu'il avait les moyens nécessaires pour maintenir l'ordre dans la

commune.

Les Allemands libérèrent les prisonniers de l'école, réclamèrent un camion qui leur avait été pris dans la plaine, prirent des otages qu'ils relâchèrent, s'en allèrent, puis revinrent et se réinstallèrent: sur le Mont Mesly qu'ils avaient évacué deux jours plus tôt.

Entre temps, les drapeaux avaient disparu des fenêtres, les oriflammes avaient été relevés dans le clocher, les armes avaient été camouflées ou enterrées ...

### **23-24 AOUT 1944.**

Le mardi et le mercredi se passèrent en un jeu de chassé-croisé entre Allemands et F.F.I.. Le canon se faisait entendre, toujours plus proche, à l'Ouest et au Sud...A Paris, le C.N.R. attendait l'arrivée du général Koenig.

Dans la nuit du 23 au 24, le camp de Réaux sauta et, malgré la distance, le souffle était tel que les meubles tressautaient à chaque explosion.

Les bruits les plus divers circulaient sur l'avance des forces françaises et alliées. Les drapeaux avaient réapparu et les oriflammes flottaient de nouveau sur le clocher.

Ce fut, ce jour-la, un énorme plaisir d'apprendre que la résistance parisienne s'était emparé d'une station de radio qui émettrait en permanence: et, ce jeudi, on apprit, à satiété, à fabriquer des cocktails Molotov, mais il fallait avoir de l'essence.

Des barricades furent installées sur toutes les routes. Celle du pont de Créteil fut le théâtre de plusieurs escarmouches qui entraînèrent plus d'un plongeon dans les eaux du Bras du Chapitre. Les projectiles échangés pouvaient s'égarer très loin, et le pavillon Pasteur de l'Hôpital Intercommunal conserva longtemps des impacts de balles.

# DEFENSE DE LA FRANCE

EDITION DE PARIS  
5 JUILLET 1943  
N. 35

JOURNAL FONDÉ EN JUILLET 1941

"Je ne crois que les histoires dont  
es témoins se seraient égarées."  
(PASCAL)

## DANS L'ÉGLISE DE FRANCE

DANS l'ensemble le clergé des paroisses a eu de nos jours, les mêmes réactions hostiles qu'il eut autrefois à l'égard de la population. Ce qui est à relever des notes discordantes : quelques rares et plus timides ou des victimes du conformisme ; d'autres au contraire avec maladroits pour se livrer à de macabres « pressalés de clocher. Minorité regrettable, mais négligeable, car la masse du clergé, qui voit de près les épreuves et les injustices qui accablent le peuple, s'est employé à alléger ses souffrances et juge sans indulgence ceux qui en sont responsables.

Ce contact direct avec le peuple de France a malheureusement fait défaut aux dignitaires de l'Église ; et même, dans notre pays, un drame chronique que le haut clergé vit, pense et agit complètement séparé du peuple qu'il a la mission de conduire. Plusieurs évêques, en particulier un archevêque du midi, ont pris violemment la position qu'un attendait des « défenseurs de la cité ». Le plus grand nombre, en revanche, a adopté une attitude désolée pour les catholiques, et qui peut avoir de graves conséquences dans un proche avenir.

Si l'on veut connaître le sentiment de l'Église sur les incidents religieux et morales des événements actuels, il faut consulter, outre les encycliques de Pie XII et les messages du Noël de Pie XII, les lettres pastorales étrangères. Cela suffirait largement à éclairer nos consciences de catholiques ; cependant, lorsqu'on nous livre à préciser la pensée de l'Église, nous éprouvons une certaine humiliation de « avoir à citer que des évêques belges, hollandais... ou allemands. L'arrêt démissionnaire exprime la doctrine catholique traditionnelle avec une netteté qui contraste avec le silence de nos prélats, ou les craintives objections qu'il leur est arrivé de formuler en les recommandant sous d'amples protestations de loyalisme. Ne parlons pas, ils sont très rares, Dieu merci, de ceux qui se sont levés dans une propagande politique dicte.

Comment expliquer pareille attitude ? Les évêques invoquent pour se justifier la fidélité au gouvernement légitime du pays.

Une fois de plus il est suivi les « bien-penseants » alors qu'il a devant conduire. Comme eux, ils n'ont pas pris garde que la condition essentielle à un gouvernement est la souveraineté, et que celle-ci n'existant pas, il n'y a pas eu, depuis juin 40, de gouvernement français, mais seulement une administration française, soumise à une puissance étrangère.

Contre les mesures de stricte administration, et elles seules, de Vichy, n'est s'imaginant que l'autorité spirituelle encourageait une rébellion qui est été une erreur impardonnable. Du moins cette obéissance de fait, nécessaire à l'ordre public, consistait-elle de fait, loyalisme — qui n'est autre que demandé.

Or, les factions qui prirent le pouvoir au lendemain de la défaite qui du blâmes le plus au premier « vichyste » supprime, préféraient réclamer des Français une adhésion intérieure tant à la conception politique du gouvernement qu'à ses ordonnances législatives.

N'était-on pas en droit d'espérer que, devant un nouveau régime politique qui, dès son apparition, dressa contre lui l'opinion du plus grand nombre de nos concitoyens, l'épiscopat ne se départir point de la réserve et de l'indépendance qu'il avait observées avec tant de sagesse depuis un demi-siècle ? Pie XII le rappela naguère : « L'Église ne se reconnaît pas le droit de s'immiscer sans raison dans la conduite des affaires temporelles et purement politiques. » — L'Église, avait dit Pie X, l'occupé de la politique dans la mesure où la politique a des rapports avec la religion et la vie catholique, consistant-elle de fait, loyalisme — qui n'est autre que demandé.

Aussi ne comprend-on que l'opportunité des déclarations épiscopales de loyalisme envers un régime dont plusieurs nous condamneraient les directions du Saint-Siège (l'oppression de la liberté syndicale, persécution sociale) — mais encore les contradictions d'un chef d'État qui qu'on se crut pas de comparer à Saint Louis, voire même à l'Immaculée Conception et plus du tout, les mêmes indignes aux Français dissidents.

Nous reprochons comme une injure le grief que quel que-uns ont fait à la hiérarchie d'avoir reçu des avantages pécuniaires en retour de son loyalisme. Il nous semble que les évêques ont été sensibles surtout à deux causes déplorables : 1° que le gouvernement de Vichy évitait au pays de plus grands maux (psychose de peur, communisme à tous les biens-penseants) ; 2° que certaines réformes gouvernementales concordait avec la doctrine catholique.

Or pareille coïncidence peut aussi se produire avec des programmes socialistes ; et dans le cas présent, ce accord apparent cache un piège dangereux. « Nos idées sont tout au pouvoir », s'écriait un dignitaire de l'Église. Et lorsqu'il se souvient pas un crédit qu'allait jeter sur nos formules chrétiennes un régime qui sera bientôt unanimement rejeté. Ou bien ignorait-il la loyale de nos cinquante ans de notre histoire contemporaine ? Chaque fois que l'Église s'est attachée à un pouvoir civil, l'opinion l'a rendue responsable de toutes les fautes du régime qu'elle avait soutenu.

Les intéressés répliquent peut-être que lorsqu'un autre gouvernement légitime aura succédé à celui-ci, ils manifesteront envers lui un égal loyalisme. Et cela sans se contredire, puisque c'est au seul fait de la légitimité

que dans les deux cas il aurait accordé leur assentiment. J'ai peine à croire que la conscience française, qui, elle, est faite de loyalisme, accepte cet équivoque. Ne reprochera-t-elle pas au contraire à la hiérarchie d'avoir appuyé, donc consolidé, un gouvernement qui, s'il était parvenu à ses fins, eût consommé l'asservissement de notre patrie ?

L'indépendance à l'égard des pouvoirs publics est toujours possible, témoin ce fait. Quand, il y a quelque temps, Vichy eut élaboré un « statut légal des congrégations religieuses », le projet fut soumis à l'estimation des supérieurs provinciaux des différents instituts religieux. L'assemblée, à l'unanimité moins deux voix, le refusa respectueusement. Sagesse humaine et dignité chrétienne.

Dire que nous avons été menacés d'un concordat ! Le ciel nous a épargé cette catastrophe.

Récemment quelques ouvriers chrétiens d'un centre métallurgique, voulant trouver leur archevêque qui se refusait de prendre la défense de leurs camarades. Comme ils n'en recevaient que des réponses évasives, l'un d'eux, trop fier pour se soucier du protocole, sauta l'avant-bras du prélat et lui dit : « Émission, passez à l'avant de l'Église ! » Il aurait pu ajouter : « et à l'avant de la France », car ce sera un très grand malheur pour notre pays si la IV<sup>e</sup> République démissionne, comme la précédente, avec le préjuge anti-décret.

UN PRÊTRE DE FRANCE.

## DE GAULLE ET L'INDÉPENDANCE FRANÇAISE

DANS un article récent, nous avons essayé de faire mieux connaître la personnalité du général de Gaulle. Deux ans de propagande allemande dont nous sommes TOUS imbrégués n'ont pas été sans porter leurs fruits. Il importe donc de dissiper un certain nombre de préjugés absurdes. Le plus répandu peut-être est celui qui consiste à reprocher au général de Gaulle de s'être mis à la remorque de la politique alliée. Or jamais de Gaulle n'a laissé passer une occasion de manifester par des paroles et par des actes, l'INDÉPENDANCE TOTALE qu'il a su garder dans cette œuvre sacrée : la conservation du patrimoine séculaire de la France.

LORSQUE le 18 Juin 1940, le général de Gaulle arrive en Angleterre, il est seul avec une poignée de volontaires ; de plus, il est en territoire étranger. Pourtant, dès ce moment, il commence à affirmer le caractère STRICTEMENT NATIONAL de son action. Malgrait certaines méfiances de l'opinion anglaise, il crée le Comité National Français. Ainsi son geste de soldat s'élargit en un geste politique de haute portée ; de Gaulle ne vient pas proposer ses services à l'étranger ; dès ce moment il incarne la France qui rejette de son histoire l'inaction, cette faute capitale contre l'honneur et la raison.

Lorsque, par ses accords du 7 Août 40 avec Churchill, toujours loyal et compréhensif à notre égard, de Gaulle obtient la promesse d'une restauration complète de notre pays dans sa grandeur, il traite comme le représentant de la France, l'égal des mandataires du peuple anglais. Comme il le déclare plus tard : « Toute l'attente repose sur ceci : que la France Constantine attende marcher avec ses alliés sous la réserve formelle que ses Alliés marchent avec elle. Elle ordonne, en luttant auprès d'eux, reconquerra son territoire, sa souveraineté, sa grandeur, pourvu qu'ils respectent en elle sa grandeur, sa souveraineté et son indépendance. Elle sait tout ce qu'elle peut pour aider à leur victoire, mais

à la condition que cette victoire soit aussi la nôtre. Elle a pris depuis 1920 une revanche d'être une grande puissance, et tient à ce que tous, et d'abord ses amis, restent bien en place l'oublier. »

Par la suite, même dans les heures les plus tristes de la plus douloureuse, comme après Mers-el-Kébir, de Gaulle a su dire les paroles que celui qui devait dire au nom de la France : « Je prie Messieurs les Anglais de ne pas considérer cette œuvre tragique comme une victoire navale. Ce serait injuste et absurde. »

Bientôt il peut parler en territoire français au nom de Français libérés, puisque dès Octobre 40 l'A.E.F. reprend la lutte sous le signe de la Croix de Lorraine.

En Mai-Juin 1941, si la France combattante appuie l'action britannique en Syrie et arrête ainsi l'infiltration allemande, c'est — de Gaulle et Catroux affirment aux Anglais — pour que le pavillon français flotte SEUL sur Damas. À Madagascar de même, de Gaulle exige que la souveraineté française soit intégralement maintenue et obtient le départ de la garnison anglaise.

CETTE attitude constante du Général de Gaulle à quelquefois déconcerté ou même heurté l'opinion anglaise. M. Harold Nicholson, membre du Parlement anglais, sous-secrétaire d'État, a publié à ce sujet dans la grande revue anglaise le SPECTATOR un important article qu'il déclare :

« 4-11-41, nous avions perplexes et mécontents : le non-ajout de nos alliés pour comprendre de Gaulle. En Angleterre, nous avons un vif préjugé démocratique contre les soldats qui font de la politique ; aussi surpris nous d'avoir que le général de Gaulle confierait son destin à des questions purement militaires, et n'apprécierait pas à leur juste valeur politique. Mais nous n'avons pas compris que ses fonctions de Chef politique lui ont été données par les événements, et que, s'il était demeuré l'effleur commandant les volontaires français, son rôle de symbole

## DE GAULLE ET L'INDEPENDANCE FRANCAISE

en est délimité. Nous regrettons d'abord de le voir si rigide, si intrépidement, si autoritaire; nous comprenons aujourd'hui que « si l'unité pas imposé sa personnalité en toute occasion, il aurait fait figure d'officier d'ordonne à la solde de la Trésorerie britannique... »

«... Nous étions blessés par son insistance à mettre l'accent sur sa propre indépendance, et nous attribuions ses réserves à l'égard de nos méthodes à quelque hostilité à-à-à de l'Angleterre. Nous comprenons maintenant que la détermination d'être avant tout et ardemment Français était une sage résolution ainsi il se renouvra pas en France dans la fourgon des Alliés. Sida Gaullé avait cherché à être accommodant, il aurait sans doute fini par être ignoré; la force de sa personnalité, si peu accommodante qu'elle ait pu paraître à certains moments, est telle qu'il est impossible que quiconque puisse jamais le traiter ou traiter la France avec condescendance. Les critiques que certains d'entre nous exprimèrent de la voir rétablir à son retour en France quelque dictature militaire, ont été dissipées par ses propres déclarations et par un élan d'élargir le Comité National. Nous comprenons aujourd'hui que son caractère en apparence austère et la symbolie et la défense de l'orgueil blessé de la France; la loyauté et la sérénité de son regard reflètent l'éternelle paix et la sagesse de la France.»

**C**ETTE POLITIQUE constante d'indépendance, trouve son plein épanouissement quand surviennent les événements d'Afrique du Nord. De Gaulle fait prévaloir l'idée que désormais le peuple français doit être représenté par un pouvoir central élargi, dont la Résistance en France reçoit les directives, et qui puisse parler aux Alliés le langage de la France avec pleine autorité. A cet effet, le général n'a-t-il pas

déclaré en arrivant à Alger que « le gouvernement français serait rétabli où il eût été arrêté ». Et il ajoutait que « les Alliés aimeraient mieux avoir affaire à des hommes capés et fiers qu'à des hommes couraillés ».

En cette occasion comme tous les autres, de Gaulle a fait comprendre aux Alliés que le véritable intérêt des Nations-Unies était la constitution d'une FRANCE LIBRE ET FORTE. Les Alliés ne cherchaient pas d'eux-mêmes à atteindre notre indépendance comme le prétend la propagande allemande. Mais il ne faut pas leur suggérer par la spectacle de nos discordes et de nos faiblesses de coupables pensées. Les Américains ont pu croire qu'ils trouveraient en Afrique du Nord des serviteurs dévoués. Grâce à de Gaulle ils auront désormais affaire à de loyales et sûrs alliés, aussi ardents dans la lutte contre l'ennemi commun que dans l'affirmation de leur indépendance.

« En vérité, tandis que la lutte contre la tyrannie de l'ennemi et les mauvaises idées de l'ennemi, le peuple français n'a jamais dans toute son histoire, été ardemment résolu d'être le maître chez lui. »

GALLIA

N'oubliez pas que la Radio de Londres en France ne représente pas le général de Gaulle, Seule l'émission de la France combattante (Honneur et Patrie) est l'organe direct de son gouvernement. Les autres émissions sont faites sous la responsabilité de la B.B.C. sans engager aucunement le général de Gaulle.

## CHRONIQUE DE LA RESISTANCE

Beaucoup de Français, quand on leur parle de lutte contre les Allemands, vous répondent que c'est inutile et impossible, qu'il vaut mieux s'occuper patiemment et surtout qu'il ne faut pas risquer de provoquer des représailles. Et quand on leur déclare que cette lutte existe, et donc qu'elle est possible, qu'elle est efficace, et qu'elle est la plus sûre gage de redressement de notre pays, ils émettent des doutes moqueurs. Puis, bien envenimés, quand on leur leur leur, après avoir dit qu'il est possible de le faire longtemps possible par des moines, en laquais, ils se sentent emmener en esclavage, persuadés que toute résistance est impossible.

A ces Français nous répondrons par des faits. Nous apportons ici un témoignage : la Résistance existe. — Des Français résistent à la déportation. Selon les préfects, les décrets en rétractaires et surveillés s'établissent ainsi : Pour cent :

- Hérault : 30 Isère : 34
- Savoie : 38 Haute-Savoie : 42
- Drôme : 50 Haute Garonne : 63
- Rhône : 90 Corrèze : 90

— Les opérations de sabotage prennent de plus en plus d'extension. On connaît déjà les remarquables exploits des Francs-Tireurs : (voir Francs d'abord) Citons maintenant un extrait du compte-rendu de sabotage de « C'est de la Résistance » Région de Lyon 15 attentats en une semaine, dont celui de Seurre, 40 morts et 200 blessés (train de permissionnaires allemands) et celui de Dannemartin, nombreux morts et blessés, 15 heures d'interruption de voie, malgré le secours des grues de 50 tonnes de Dijon et de Lyon.

— Des groupes français s'organisent un peu partout en France. L'exemple de la région de Lyon a été suivi. En Corrèze, région très sauvage et très boisée, les rebelles tiennent complètement le pays. Les villages sont occupés militairement (sentinelles armées). Les voies de communication sont « surveillées », les trains de marchandises, les camions, etc. ravitaillés sont arrêtés e. saisis. Des opérations de police ont été effectuées par Lyon et plusieurs « ont été sabotées par les gardes-mobles dont plusieurs ont malheureusement été tués.

— Le seul fait de l'existence des journaux clandestins propre la résistance. Certains d'entre eux souffrent de l'existence de centaines d'hommes ou de femmes qui montrent un mépris total de la mort, typographes, conducteurs, transporteurs, dépositaires, distributeurs. Notre journal n'a-t-il pas été distribué en pleine rue par des équipes spéciales ?

**LA RESISTANCE EXISTE DONC ELLE EST POSSIBLE.**

## MARTYR DE FRANCE

**GLORIOD**, engagé dans l'aviation à la déclaration de guerre, a été arrêté le 23 Mars 1943 par le banlieue de Paris pour participation à des émissions de T.S.F. clandestines.

A été gardé 6 mois au secret; a subi de terribles privations qu'il avait atteint un état de misère physiologique épouvantable. Jugé par le Conseil de Guerre de l'hôtel Crillon a été condamné à mort le 6 avril 1942.

A été exécuté, à l'âge de 23 ans, le 13 Mai 1943 vers 15 heures, en même temps que onze autres condamnés.

*« Français ! Ceci se passe en France et vous l'ignorez. »*

### ATTENTION !!!

Beaucoup de nos lecteurs, dans un souci de collection, conservent soigneusement notre journal et après l'avoir lu et montré à quelques amis. Une telle attitude est un erreur. Ce journal n'appartient à personne en propre. Notre tirage encore trop faible (300.000 pour ce dernier numéro) doit être compensé par la circulation de journal. Il faut que chaque exemplaire serve jusqu'à usure complète... Que les collectionneurs se rassurent : nous conservons des clichés qui nous permettront plus tard de reproduire les numéros de façon identique.

Ces jours derniers une de nos amies a écrit dans Paris avec un bouquet de fleurs enveloppé dans un vieux « JOURNAL D'AVANT-GUERRE. Un officier allemand le ramena, le vendit, comme un objet de collection, puis fut par demander : « Quel est ce journal, Monsieur ? Un peu inquiet, notre amie répondit : « Le « Times, Monsieur ». Alors l'officier plaisant : « D'aj ? »

## AU PILORI

Le Directeur de l'« Ecole des Travaux Publics » à Caen, M. EYROLLES, nous ditons dans l'« UNIVERSITE LIBRE », actuellement maire de cette même ville, a osé ordonner en 1940 de nous accrocher à l'échafaud dans le hall de l'Hôtel de Ville, d'un ignoble placard dont voici le texte :

### Avis très important

Un tract anonyme des plus tendancieux et prêchant la résistance aux ordres du gouvernement français au sujet de la relève, a été glissé sous la porte d'un élève. Monsieur le Directeur prévient les pensionnaires de la M.F. qu'ils s'exposent en agissant ainsi de sévères représailles, non seulement contre eux, mais contre l'Ecole, et qu'il n'hésitera pas à renvoyer de la M.F. les élèves qui se livreront à de pareilles manœuvres et à les signaler au Commandant des troupes d'occupation.

Ce 4 Juin 1943 Le Surveillant Général de la Maison de Famille  
SICNE : ILLIBRE

Il s'agissait du tract « Attaque » distribué dans les écoles et lycées par nos services de propagande. Monsieur EYROLLES, MAIRE DE CAEN, et vous Monsieur le Surveillant Général de la pension, votre pouvoir, abrité derrière celui du Commandant des troupes d'occupation ne trouvez pas longtemps à vous en faire un jeu de total de caractère. L'ABANDON DE VOS ELEVES A L'ENNEMI, vont être désormais connus de toute la France. Devant l'opinion qui paraîtra, MONSIEUR EYROLLES.

## REVUE DE LA PRESSE LIBRE

### PLAINTES ALLEMANDES :

L'UNIVERSITE LIBRE fait incidemment remarquer que si les Allemands célèbrent et magnifient la force lorsqu'ils sont vainqueurs, ils la trouvent injuste et s'en plaignent lorsqu'ils sont vaincus. « Je ne vois pas l'écroulement des forces de l'axe en Tunisie et dans les Balkans nous ont leurs exploits. Je ne vois pas leur joie par des arguments de leur victoire que nous combler de joie et d'espérance... Mesurez les effets de cette victoire, et malheureusement nous ne voyons lorsqu'ils s'agit des millions armés, crient ou vendent dans sa soif de lutte et ne trouvent que cette bien piètre excuse : « Nous avons été battus parce que nous étions trop fiers pour nous ». C'est un vertu sans doute de même principe de nos représailles qu'ils se sont adaptés le droit de massacrer à Rotterdam, à Varsovie ou à Belgrade, le luxe de mitrailler les réfugiés sur les routes; mais, pour contre, ils en appellent au droit international et crient à la bestialité quand la R. A. F. leur rend le monnaie de leur pièce. C'est aussi un vertu de même principe que le bombardement de Dunkerque leur paraissait si grotesque et faisait traîner à ses leurs plus vicieux, alors que leur joie sur les jours où nous nous sommes emparés d'une si héroïque grandeur. »

### RÉSISTANCE DE FACE :

L'UNIVERSITE LIBRE rappelle une vérité élémentaire que les Français semblent ne pas assez comprendre : que seule la Résistance sous toutes ses formes et spécialement la Résistance de face et en masse, peut freiner les progrès en Allemagne. Nous étions mal jugés, dit-elle, « parce que nous présentions la lutte individuelle aux côtés de la force, et que nous n'avions pas fait de la force des Français-tireurs. »

RÉSISTANCE met en garde ceux qui s'endorment dans une confiance béate en l'avenir. « Beaucoup s'imaginent que la déportation est terminée alors qu'il a simplement été retardé par la Résistance Française, par l'insuffisance des moyens de transport à destination de l'Allemagne. »

L'UNIVERSITE LIBRE « a écrit la plus forte des paroles apprises, d'un tel unité ».

### MERCI !!!...

Au et sec Carbonaro, Jean Jacques et ses disciples, Soldats de l'armée de Faidherbe...

Jusqu'à nos n'avions pas l'habitude de mentionner dans le journal le pseudonyme de nos souscripteurs. Certains nous ont demandé de le faire. Pour ne pas surcharger inutilement nos colonnes, nous prions nos souscripteurs de donner à nos diffuseurs leurs lettres et un chèque, qui sera suivi de la somme reçue, l'unité étant de 100 francs. Par exemple (numéro 1) : Je salue que Monsieur X désigné par C à a remis 5.000 francs.

Merci d'avance — NOTRE TIRAGE EST FONCTION DE VOTRE COURAGE ET DE VOTRE GÉNÉROSITÉ.

La barricade de la route d'Alfort, dressée un peu au delà du cimetière, était imposante et tout hérissée de vieilles ferrailles. Elle remplissait bien son office, et c'est par les chemins détournés que l'on vit se glisser, dans la soirée, 58 camions de farine, destinés à ravitailler la capitale.

Vers 10 heures du soir, quand l'électricité fit son apparition, Londres annonça seulement que les Alliés encerclaient Paris. Ce fut vers 22 heures 10 que de la radio permanente parisienne jaillit la nouvelle tant attendue, annoncée par un speaker essoufflé, haletant, bafouillant d'émotion et de joie: «les premiers chars français viennent d'arriver à l'Hôtel-de-ville». Deux chars de la division Leclerc étaient là. L'un d'eux devait repartir très vite pour chercher le général de Gaulle qui était à Bagneux. Il fallait que toutes les cloches annoncent la nouvelle...

Dans le lointain, on entendait des carillons, qui allaient se rapprochant. Ce fut une galopade vers l'église, où M. le curé mit la grosse cloche en branle, à l'effroi du sacristain réveillé en sursaut et à la barbe des Allemands qui campaient du côté de Mesly... La Grande-rue restait déserte: bien des personnes n'écoutaient pas la radio et n'osaient sortir... Des visages inquiets apparaissaient dans l'entrebaillement des volets et des voix peu rassurées demandaient: «Est-ce le tocsin?». A chaque tête qui se penchait, il fallait répéter: «Les chars de Leclerc sont à l'Hôtel-de-ville».

Il y eut de l'électricité toute la nuit. D'heure en heure la radio parisienne diffusait informations et consignes: « Les troupes de Leclerc sont au pont de Sèvres». « D'urgence, envoyez des renforts aux F.F.I. du boulevard Voltaire». «A la République, violentes bagarres, évitez ce secteur». «Les canons du Mont Valérien et d'autres points encore occupés par les Allemands, tirent sur Paris». De cela nous étions particulièrement informés, car les pièces d'artillerie du Mont Mesly menaient, au dessus de nos têtes, un sabbat d'enfer .

## **25 AOUT 1944.**

Au matin, le canon qui tonnait était celui des Américains, à la Croix de Berny, à 5 kilomètres à vol d'oiseau de chez nous. Paris, assisté de ses hôtes nouveaux, essayait de se nettoyer de ses «occupants». La capitale était aussi en peine de ravitaillement: la Croix Rouge annonça par la radio, la sortie de Paris, par la route de Choisy, de 100 autobus allant chercher de la farine à Melun. Ces 100 véhicules avaient quitté Paris à 9 heures du matin; à 16 heures, ils étaient sur notre route, essayant de trouver un passage: ils n'allèrent pas plus loin que Créteil, car les Allemands les empêchèrent de passer et prirent le chef du convoi en souvenir. Deux heures plus tard, après avoir péniblement fait demi tour, les 100 autobus défilaient dans la modeste avenue Laferrière en direction de la Marne, fil conducteur vers la capitale.

Au début de l'après-midi, les Américains étaient à Choisy et progressaient sur la route de la Pompadour. Les Allemands tenaient la plaine en deçà du carrefour et occupaient le Mont Mesly et le hameau. Les consignes les plus contradictoires circulaient: «Rentrez dans vos maisons: les Américains arrivent par la route de Choisy et vont engager le combat» - « Les Américains vont arriver. Pavoisez».

Les Allemands avaient mis le feu à quelques maisons. Des équipiers en patrouille, laissant là leurs brancards, remplacèrent les pompiers que les Allemands empêchaient d'approcher. Il s'agissait de sauver ce qui pouvait l'être et, surtout, de faire sortir des étables et des cabanes les animaux qui y étaient garés. Et Dieu sait si dans ces cas là, les animaux peuvent ne pas être coopératifs.

Les brancardiers avaient rapporté au poste de secours deux hommes qui, canardés par les Allemands, étaient restés plus d'une heure allongés, immobiles, en plein soleil: ils étaient complètement desséchés. Ils disaient être des lieutenants des F.F.I. en mission et se volatilisèrent assez curieusement...

Les blessés étaient portés à l'hôpital et, seuls, les éclopés aboutissaient au poste de secours, comme ces deux garçons, volontaires, venus de leur province, qui étaient montés jusqu'en Normandie à la rencontre des Alliés. Adoptés par un groupe d'Américains, ils la suivaient depuis une semaine mais l'avaient perdus ce jour là.

Ils étaient arrivés à Créteil, fourbus et couverts de griffures et de coupures qu'ils avaient récoltées en se camouflant dans les broussailles.

Le Xeme combat du Mont Mesly n'eut pas lieu. Les Allemands tentèrent de décrocher, abandonnant deux canons sur le Mont Mesly; les escarmouches de la plaine évoluèrent vers Bonneuil. Le carrefour de la Nationale 19 et de la route de Choisy fut le théâtre de sérieux accrochages.

La route de Créteil était, également, bloquée par une barricade de ce côté et ce ne fut que vers 20 heures que se manifesta la présence des Alliés à Créteil: 22 Américains étaient installés au P.C. des F.F.I., dans la maison Ceccaldi, sur la route de Bonneuil. Il y avait foule pour leur serrer la main à travers les grilles, leur parler et ... accepter quelques cigarettes.

La grosse cloche sonnait à la volée et l'on en profita pour chanter la Marseillaise, la Marche lorraine et amorcer un feu d'artifice raté.

## **26 AOUT 1944.**

Jour de liesse, s'il en fut. Dans la nuit, on avait appris que le général Leclerc avait arraché la capitulation des Allemands retranchés au Luxembourg.

Dès l'aurore, les Américains avaient quitté Créteil. Un défilé devait avoir lieu depuis l'Arc de Triomphe jusqu'à Notre-Dame. Cela imposait une expédition à Paris.

Le bois de Vincennes offrait, maintenant, l'hospitalité aux



Américains encore tout équipés avec leurs curieux «helmets». Ils étaient fort joyeux, bien que certains ne semblaient pas avoir compris pourquoi ils se trouvaient là. Ils parlaient de leur entrée dans Berlin. Ils affirmaient qu'ils reviendraient camper dans le bois de Vincennes et raconteraient leurs exploits. C'était pour demain, semblait-il.

La plus franche gaieté régnait dans la capitale. Il fallait progresser à travers les plus pittoresques difficultés dans des rues défoncées, coupées d'arbres abattus, de barricades encore dressées, que couronnaient les grilles de fer qui entourent habituellement les arbres. Il y avait des drapeaux partout. Les gens étaient en costumes clairs et d'humeur joyeuse. C'était une merveille.

La rue Saint-Antoine avait des aspects de montagnes russes avec ses barricades tous les 20 mètres, sa chaussée veuve de ses pavés et deci delà des cadavres de tanks. Les maisons ne semblaient pas trop abîmées, mais les fenêtres de certaines avaient inondé les trottoirs d'éclats de verre.

Sur la place de l'Hôtel-de-ville, la foule était énorme et les agents de police chassaient impitoyablement tout ce qui n'avait pas figure humaine. Les petites rues du Marais, autorisées, elles, aux bicyclettes, avaient des allures de province.

Devant le portail de l'hôtel de Soubise, le concierge des Archives avaient installé des chaises et quelques gardiens étaient au spectacle en devisant: l'hôtel de Rohan avait été transformé en poste de secours. Le jardin de l'horloge, qui abritaient les cages à lapins des gardiens, servait de cimetière. Quinze personnes y avaient été enterrées; deux tombes étaient creusées à l'écart, l'une pour un Allemand, l'autre pour un médecin collaborateur qui, blessé, avait été ranimé, soigné et exécuté.

Le bâtiment des Chevaux du Soleil s'était vidé de ses occupants d'Outre-Rhin. Dans la salle du rez-de-chaussée, M. Coyecque, dont les 80 ans opposaient à l'actualité les exigences de l'histoire, classait imperturbablement des minutes du XVI<sup>e</sup> siècle. Au Mi-

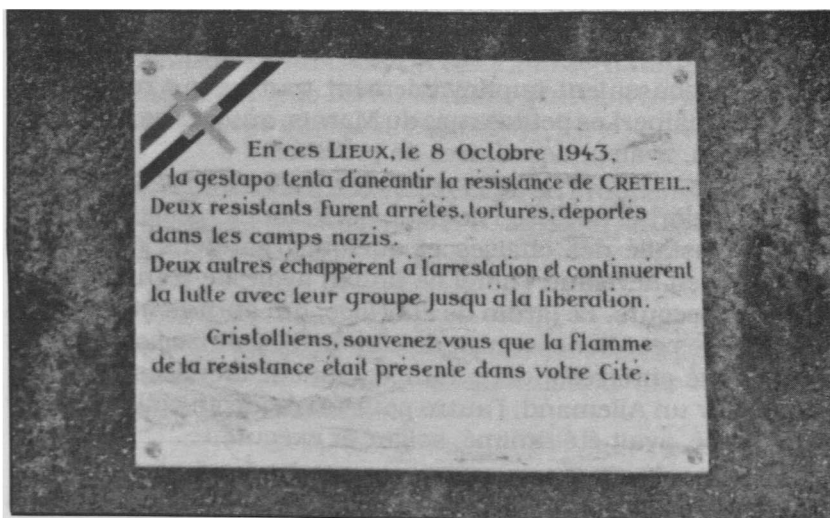
nutier, le temps suspendait souvent son vol.

Dans les rues plus larges où se hasardaient des chars, la foule s'amassait pour les prendre d'assaut ainsi que leurs équipages...

Le temps passait ... A la Halle aux vins, des soldats français cantonnés paraissaient inquiets et déjà, du côté de la Cité, on entendait quelques coups de feu.

A Créteil, en l'honneur des événements, une décoration somptueuse de dahlias, cueillis dans les jardins du château des Mèches, vint orner l'église. Jeanne d'Arc et saint Michel qui, depuis quatre ans, s'ornaient de petits bouquets (parfois tricolores) qui se voulaient symboles d'espoir, eurent droit à une énorme gerbe.

Vers 19 heures, des personnes arrivant de Paris, racontèrent que l'on avait tiré sur la foule sur le parvis de Notre-Dame et à l'intérieur de la cathédrale



Plaque apposée sur le mur de la maison où s'était installée, en 1906, « l'Abbaye » (Georges Duhamel et sa compagnie), 39, rue du Moulin, Créteil.

Une fois encore, un groupe de jeunes chanta la Marseillaise et la Marche lorraine sous le porche et l'on fit sonner les cloches, et la nuit tomba...

C'est alors que, dans le ciel, se déchaîna le bruit. Il n'avait, rien de commun avec la rumeur de vagues ronronnantes et irrésistiblement croissantes à laquelle les bombardements du printemps nous avaient habitués, quand les forteresses volantes lâchaient au dessus de leur objectif, ces féériques serpentins de lumière, qui descendaient, descendaient inéluctablement et qu'il fallait gagner au plus vite un abri... casserole sur la tête pour se protéger, au moins, des éclats de la D.C.A.

Ce samedi soir, c'était le vrombissement d'un bourdon monstrueux et fou, celui de quelques avions volant très bas en zigzaguant et laissant tomber la mort à coup sûr. Les bombes atteignirent le haut du pays déjà si meurtri par le bombardement de Pâques.

Rue Monfray, un pavillon, dont la cave était cataloguée comme abri fut détruit: il y eut un maximum de victimes car, outre les habitants de la maison, des voisins y avaient cherché refuge.

Dans la Grande-Rue, plusieurs immeubles étaient atteints. Certains ne formaient plus qu'un énorme tas de décombres et c'est à la lueur des phares d'une voiture qu'il fallait, dans la poussière, rechercher les habitants, morts, blessés ou choqués. Du côté de Paris, le ciel était tout rouge.

L'hôpital Intercommunal, déjà surpeuplé, connut une nuit de fièvre. La salle des fêtes de la rue des Ecoles fut transformée en chapelle ardente. L'école des garçons, avenue de la République servit de centre d'accueil pour les rescapés.

### **27 AOUT 1944.**

Il fut constaté, à la lumière du jour, que la bombe de la rue Monfray n'avait pas explosé et qu'elle pouvait le faire à tout

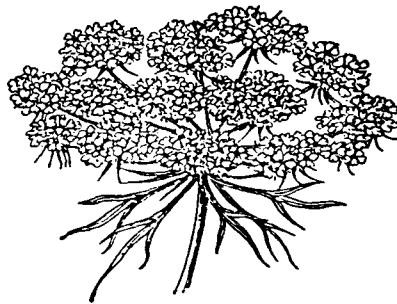
moment. Le quartier fut évacué, car il fallut plusieurs jours pour trouver un artificier capable de désamorcer un mécanisme inhabituel.

Créteil vécut, ce dimanche là, la vie hébétée et mécanique des lendemains de catastrophe. Et pourtant, c'aurait pu être un si beau jour: Paris était libéré, il faisait beau et c'était la Saint Fiacre, patron des maraîchers... Au soir, les équipes d'urgence se séparèrent.

Le lendemain serait un autre jour.

**Madeleine JURGENS**  
**Les Amis de Créteil**

**Sources:** collections privées.



## **RESUME DES CONFERENCES PRESENTEES AUX ARCHIVES DEPARTEMENTALES**

**7 OCTOBRE 1989**

### **PROPRIETE, FISCALITE, DOLEANCES**

**1787 - 1789**

#### **VITRY-SUR-SEINE**

La conférence de ce jour reprend les idées principales d'un mémoire de l'EHESS (Ecole des Hautes Etudes en Sciences sociales) soutenu en janvier 1989.

Dans le cadre d'une étude générale de Vitry-sur-Seine du 16ème au 18ème siècles, des documents précis ont permis l'établissement en 1ère phase, de ce mémoire. Ces documents sont les suivants:

- un terrier du fief (établi en 1787-1788) 3 volumes de déclarations, 1390 p
- un Atlas ou recueil de 47 cartes auxquelles sont jointes des feuilles d'explication.
- un état des Cens en 1788
- l'état de la taille, du second brevet et de la capitation pour 1789
- les minutes notariales, les registres paroissiaux
- les cahiers de doléances de la paroisse

Profitant de la très rare conjonction de différents documents permettant une étude fine, ponctuelle mais également limitée

dans l'espace des problèmes liés à la propriété et à la fiscalité il est possible d'établir l'histoire sociale d'une communauté villageoise en dénombrant les hommes, en dénombrant les membres des diverses catégories sociales, en les hiérarchisant de profession à profession, en acquérant sur chaque catégorie sociale et même sur chaque individu une connaissance exacte des propriétés et des revenus.

L'objectif de ce mémoire est d'étudier le comportement de cette population vis à vis de la fiscalité qui, nous le pensions, les accablait lourdement.

Les points suivants seront abordés:

1° **la propriété:** le dépouillement du terrier a permis, en répartissant les 9.000 parcelles, de déterminer les propriétaires et d'analyser en fonction des catégories sociales, la répartition des propriétés.

Les propriétés bâties seront d'abord décrites, étudiées, comparées, les terres agricoles feront ensuite l'objet d'une étude quantitative et qualitative.

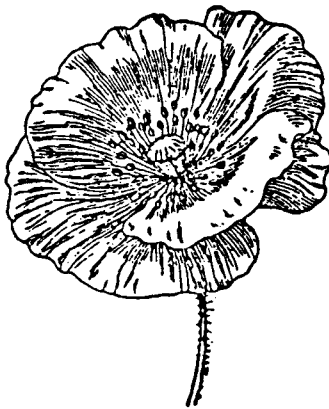
2° **La fiscalité:** Tous les prélèvements ont été étudiés. Une attention particulière a été portée à la taille et à ses accessoires: le second brevet et la capitation.

En comparant les sources, la dissimulation des imposés a pu être chiffrée et commentée et, fait important, cette dissimulation déjà décelée par d'autres auteurs qui ont jusqu'ici cru qu'elle était égale entre chaque imposable, a été découverte, au contraire, très inégale. Enfin, la pression fiscale jugée à l'époque insoutenable a pu être estimée entre 4, 5 et 6% du chiffre d'affaire des vitriots.

3° **Les doléances:** Ce chapitre permet de confronter la réalité à l'image biaisée de doléances qui ne sont pas toujours fondées.

En conclusion, il semblerait que la situation fiscale, très faussée, ne soit que le reflet en bas de l'échelle du secret qui regnait en maître à tous les niveaux de l'Etat. Le Roi Louis XVI a beau ne pas être un monarque absolu, tous les rouages de l'Etat restent marqués par un siècle d'absolutisme.

**Michel TRAVERSAT**



4 NOVEMBRE 1989

## **DIDEROT ET LES ENCYCLOPEDISTES EN VAL-DE-MARNE 1760-1770**

Le chateau du Grand-Val à Sucy a été pendant plus de dix ans, de 1759 à 1769 un centre important des Lumières et de la pensée des encyclopédistes .

### **LE CADRE**

Le château que l'on identifie sur la carte de l'abbé de la Grive de 1740 et sur le plan d'intendance de 1786 revient en 1754 à Madame d'Aine, épouse du conseiller-secrétaire du roi. Au XVIII<sup>ème</sup> siècle, c'est un édifice Renaissance à un étage à toit pentu. Il s'élève au début de la côte qui conduit au village en venant de Paris. Sur la façade Nord s'étend un jardin à la française. A proximité, un petit bois sert de lieu de réunion aux invités du baron d'Holbach .

### **LES PROPRIÉTAIRES DU CHÂTEAU**

L'ami de Diderot est le baron Paul-Henri d'Holbach, l'un des esprits matérialistes et athées des Lumières qui a collaboré à l'Encyclopédie. Rentier à 27 ans, il devient le mécène des philosophes qu'il reçoit à Paris ou au chateau du Grand-Val, propriété de sa belle-mère, Madame d'Aine. Celle-ci apparaît comme l'un des personnages importants de ce cercle.

### **LA VIE DE CETTE SOCIÉTÉ À LA CAMPAGNE ENTRE 1759 ET 1770**

Cette vie nous est connue par la correspondance de Diderot: 40 lettres sont écrites au Grand-Val, sans compter celles qui rédigées à Paris, évoquent le Grand-Val. L'essentiel de ces lettres ont été publiées dans les tomes 2 et 3 de la correspondance de Diderot . C'est dire qu'elles se situent surtout de 1759 à 1760. Elles sont destinées à Sophie Volland ( 20 lettres ), à Dami-laville (11), à Grimm (5), à madame de Meaux (3) et à un acteur( 1 ) . Diderot



y décrit à la fois son cadre de vie, et son emploi du temps. Il y lit médite écrit, dine, converse, fait de longues promenades, soupe et reconverse, parfois fort tard. Diderot fréquenta Sucy régulièrement de 1759 à 1767, en général de la fin du mois de septembre au début du mois de novembre. Au long de ces huit années, l'on observe un emploi du temps identique. Dans les promenades, l'on n'épargne guère les voisins (critiques relatives au château de Monsieur d'Ormesson d'Amboile).

#### «LA COTERIE HOLBACHIQUE»

De nombreux amis du baron fréquentaient Sucy. Parmi eux des collaborateurs de l'Encyclopédie, dont ceux qui vont le plus loin dans l'esprit des Lumières: Damilaville, auteur de l'article Population était un anticlérical. Commis au bureau du vingtième, il fournissait Diderot en livres prohibés et servait de boîte à lettres entre ce dernier et Sophie Volland. Le baron de Grimm, qui introduit Diderot chez Madame d'Épinay et Rousseau chez d'Holbach. En 1753, il succède à l'abbé Raynal à la tête de la Correspondance littéraire, gazette dans laquelle Diderot rédige les articles artistiques. Parmi les non encyclopédistes, l'abbé Ferninando Galliani, qui mena des recherches sur l'économie politique. Il publia en 1770 le dialogue sur le commerce des blés, ouvrage qui s'élève contre la physiocratie et met en avant la relativité des institutions économiques.

#### LES CONVERSATIONS APRÈS DÎNER AU GRAND-VAL

La correspondance écrite au Grand-Val a permis d'attribuer à Diderot l'article, Sarrasin de l'Encyclopédie, vive critique de la religion à travers l'exemple de l'Islam. La correspondance donne une version plus authentique que l'article de l'Encyclopédie, censuré. Dans les thèmes abordés, il faut relever des anecdotes drôles et crues (par exemple celle de Madame d'Aine et du croque-Dieu, c'est à dire le curé de Sucy (30 octobre 1759). Les sujets de la politique et de la religion sont abordés sous plusieurs formes : ce peuvent être des anecdotes ironique. L'on se moque de la «superstition». Ce peuvent être aussi des

critiques du gouvernement sacerdotal. Diderot pense qu'il faut que le pouvoir civil soit détaché du pouvoir spirituel. L'on relève dans ces propos une annonce de la laïcisation des biens du clergé, ainsi que des attaques contre le pape qui devancent les caricatures de l'époque révolutionnaire. Enfin, l'on remarque dans ces conversations le matérialisme de Diderot, son «panvitalisme»: il n'y a que du vivant; le sentiment et la vie sont éternels.

La vie de cette société au Grand-Val allie plaisir de vivre entre amis, de goûter une bonne chère, de s'amuser de choses profanes et discussions profondes sur des thèmes importants du point de vue politique et religieux.

**DANIEL TEYSSEIRE**

(résumé des notes prises lors de la conférence)



**6 JANVIER 1990**

**PATRIMOINE ET VANDALISME SOUS LA REVOLUTION**

Selon une idée reçue, la période révolutionnaire aurait connu de nombreux actes de destruction, de la demeure seigneuriale à l'édifice religieux. A travers des exemples régionaux, l'on s'aperçoit que le vandalisme relève souvent du mythe et que la Convention a tenté de préserver le patrimoine et de l'ouvrir à un large public.

A l'appui de sa démonstration, l'intervenant a exposé différents exemples régionaux. L'on trouvera ci-dessous un récit de l'"affaire des cloches" de Breuillet (Essonne) qui montre une résistance aux instructions en matière de destruction des armoiries et autres signes de la féodalité.

**L'AFFAIRE DES CLOCHES**

**LE REPRESENTANT DU PEUPLE JEAN-PIERRE COUTURIER.**

Ce jourd'hui, troisième jour du second mois de l'an II de la République française, une et indivisible.

Moi, JEAN-PIERRE COUTURIER, Représentant du Peuple français, membre de la Commission des Dix, spécialement délégué par mes collègues pour la Régénération des autorités constituées, et l'exécution des lois, notamment celles du 23 juillet et 23 août dernier vieux style, m'étant à cette fin transporté en la commune de BREUILLET, accompagné du citoyen CHARPENTIER, administrateur du Département et RAGUIDEAU, administrateur du district de Dourdan, des secrétaires et de plusieurs autres administrateurs du district d'Etampes à la fin signer avec moi.

J'ai fait convoquer le Conseil Général de la Commune et les Membres du Comité de Surveillance, leur ai fait part de ma mission et leur ai présenté que les circonstances difficiles où se trouve la République pour terrasser tous les ennemis qui la combattent dans le nombre duquel le monstre du Fanatisme est

le plus dangereux, était du devoir de tout bon citoyen d'exécuter promptement la loi, et que je voyais avec peine encore trois cloches dans le clocher, l'inexécution du décret relatif à l'argenterie des Eglises, que cejourd'hui, ci-devant connu sous le nom de Dimanche, il était encore chômé, tandis que par une nouvelle loi toutes les fêtes étaient abolies à la réserve de trois par mois c'est à dire le dixième jour de chacun. A laquelle représentation les Membres de la Commune et du Comité de Surveillance et le Curé à eux réuni, m'observèrent que la loi concernant les Décades n'était pas encore arrivée, et que dès maintenant ils la mettraient en exécution, et qu'en ce qui concernait le transport de l'argenterie et la descente des cloches, j'avais prévenu leurs désirs. En conséquence ils ont représenté un calice et sa patène, un soleil, une boîte à huile, deux burettes et le bassin, une croix, un encensoir et sa navette et deux chandeliers petits, le tout présumé être pur argent qu'ils m'ont invité à vouloir bien transférer, et qu'à l'égard des cloches ils allaient dès maintenant s'en occuper et qu'ils en feraient faire le transport au district, ce que je leur ai spécialement recommandé sous peine d'être taxé REVOLUTIONNAIREMENT à un don forcé proportionnellement à leur fortune. Et ils ont ajouté à l'argenterie ci-dessus, le bâton de bedeau ayant trois virolles d'argent une coquille à bec et une petite boîte aussi d'argent. Et sur le point de vouloir clore le présent procès-verbal est comparu le Citoyen Pierre Bertrand SIMON, Menuisier en ce lieu, lequel a déclaré qu'ayant connu la LOI qui ordonne la destruction des armoiries et autres signes de la féodalité, du fanatisme et du règne despotique qui vient de disparaître, il était monté sur le clocher de l'église à l'effet de faire disparaître plusieurs pareils signes mais qu'une affluence de femmes étaient survenues l'auraient assailli à coup de pierres sans doute conseillées de ce faire par leurs maris ; que ce qui a confirmé cette opinion, c'est qu'étant descendu de l'Eglise, le nommé HOUDON, vigneron, et Jacques ROSE, son gendre, ancien domestique du précédent Curé aristocrate renforcé, l'exédèrent. Savoir, ledit ROSE en le prenant par les cheveux, le terrassant et ledit HOUDON, en lui déchargeant un coup de valet de fer sur ses reins et en le qualifiant de GREDIN et de COQUIN, et qu'ils étaient fâchés de ce qu'il n'a pas été tué sur l'église, sans

que l'un déclarant ait donné le moindre sujet ni dit autre chose, sinon qu'en descendant de l'église, animé d'avoir été assailli de pierres, et de ce qu'on lui avait ôté l'échelle, il leur dit qu'il étaient des GREDINS, COQUINS, REBELLES A LA LOI. Il ajoute que s'étant pourvu devant le juge de paix contre ces hommes qui l'ont ainsi maltraité, le nommé Charles LE ROY, vigneron, maintenant Membre du Comité de Surveillance, bien loin de soutenir le patriotisme, s'était employé près du Juge de Paix pour faire trouver sa cause mauvaise, lequel, ici présent, est convenu avoir écrit au nom desdits JEAN HOUDON & JACQUES ROSE, que c'était BERTRAND SIMON qui avait frappé le premier.

Et par lesdits HOUDON & ROSE a été dit que ledit Bertrand SIMON était descendu de l'église très animé, rencontra ledit HOUDON, et le traita de GREDIN, il lui présenta une croix de fer qu'il tenait en main comme pour le pousser avec cette croix, qu'à ce moment, lui, HOUDON, empoigna la croix dont il fut à la main, par le mouvement que fit ledit SIMON en la retirant, et par Jacques ROSE, il a été dit que voyant son beau-père saignait à la main, il terrassa effectivement ledit SIMON, et que le hola succéda sitôt par la survenance de plusieurs personnes. Lesquelles déclarant n'ont pas été contestées par aucune des parties, ni par aucun membre présent à l'assemblée. Elles ont au contraire été confirmées par Nicolas BROU l'aîné, qui était témoin oculaire de la scène. D'où il résulte qu'il reste toujours constamment vrai que ledit SIMON voulant exécuter la LOI par la destruction des signes de fanatisme et de la féodalité, il a été excédé par une affluence de femmes à coups de pierre, qu'on lui a ôté l'échelle pour qu'il ne puisse plus descendre et que Prosper ROZIERE lui a rapporté, et qu'il n'était pas étonnant que ledit SIMON brûlant de patriotisme n'ait été animé contre ses assaillants. De tout quoi jugé par le silence que la Commune et le Comité de Surveillance a tenu sur cette affaire et tiennent même encore en ma présence, que leur patriotisme n'est pas à la hauteur, qu'il doit être maintenant dans les circonstances où la République est entourée de tyrans coalisés de toute l'Europe pour déchirer en conséquence, j'ai destitué le Conseil Général de la Commune ainsi que le Comité de Surveillance, et de suite

Je les ai réorganisés révolutionnairement sur les listes que je m'en suis fait représenter de la manière suivante.

### **MUNICIPALITE**

Pierre-Bertrand SIMON, maire  
Vincent ROZIERE, procureur de la Commune  
Sulpice BEAUVAIS, substitut, à cause des infirmités, procureur de la Commune.

### **OFFICIERS MUNICIPAUX**

Nicolas PAILLARD  
Jean-Guillaume OISILLE  
Jacques GERVAIS  
Pierre PORTEHAULT  
Nicolas BROU l'aîné

### **CONSEIL NOTABLES**

BARON, curé, officier public  
Augustin HUBERT  
Charles LE LIBRE, ci-devant LE ROY  
Jean HOUDON  
Nicolas POULET  
J.B. GUINCHARD  
François TABUT  
Pierre MAUPU  
MARTIN BROU  
VALETTE, fils  
Jean-Claude POULET  
Ignace GRAFF, dit BERTRAND

**10 MARS 1990****CONSEILLER MUNICIPAL SOUS VICHY**

Quelle fut la politique municipale du gouvernement de Vichy? Quels furent ses artisans dans le département de la Seine et plus particulièrement dans les communes de l'actuel Val-de-Marne? L'étude de la loi du 16 novembre 1940 réorganisant les corps municipaux et l'analyse de sa mise en oeuvre éclairent les objectifs du régime. Le croisement de variables (âge, sexe, génération, courant politique, année d'élection et catégorie socio-professionnelle) dessine les profils types des 1625 maires, adjoints et conseillers municipaux, hommes et femmes, qui furent nommés et siégèrent dans les conseils municipaux. De profondes disparités entre les édiles apparaissent suivant les responsabilités exercées. La fonction de maire est incontestablement la clef de voûte de la nouvelle charte des communes. Le maintien de conseillers municipaux élus entre les deux guerres représentatifs de la banlieue traditionnelle mérite attention car il contraste avec les intentions initiales du régime qui, bien qu'il eût obtenu le soutien de plusieurs maires, échoua dans sa tentative de contrôle des assemblées municipales. De cette période, il faut retenir la possibilité qui fut donnée aux maires de nommer des femmes, disposition qui ne sera plus remise en cause. Le retour à la légalité républicaine signifia pour la majorité des "conseillers de Vichy" la fin de toute vie politique. Seules quelques personnalités qui avaient rejoint la Résistance siégeront dans les différentes institutions nées à la Libération et retrouveront leur siège aux élections municipales d'avril 1945.

**Michèle RAULT**

**31 MARS 1990****SUR LA MAISON DE CHARENTON**

En raison du caractère très riche et dense de la communication du docteur Pierre SEVESTRE, animée par la projection de nombreuses diapositives, il a paru préférable de reprendre ici le texte d'un article du même auteur sur la Maison de Charenton au long de l'Ancien Régime.

1641 12 et 13 septembre - Fondation de la Charité Notre Dame de la Paix de Charenton Saint-Maurice.

Sébastien LEBLANC, sieur de Saint-Jean, conseiller de Louis XIII, contrôleur des guerres, fait donation aux Frères de la Charité de l'ordre de Saint-Jean de Dieu de maisons et de terres sur la paroisse de Charenton Saint-Maurice pour ouvrir un petit hôpital afin d'y recevoir et traiter des malades pauvres. Suivent divers actes de donation assurant l'entretien de cinq, sept, puis quatorze lits. L'hôpital devra porter le nom de Notre Dame de la Paix.

1645 6 mai - Installation des Frères dans l'hôpital qu'ils ont fait construire conformément à la donation de Sébastien LEBLANC.

1660 7 septembre - Par arrêté du Parlement de Paris, les fous, traités à l'Hôtel Dieu et réputés incurables, sont dirigés soit, s'ils sont indigents, sur l'hôpital Général (Salpêtrière, Bicêtre), soit contre pension sur Charenton.

En cet arrêt on discerne la première tentative de distribution rationnelle des malades. Mais aussi la première séparation entre "curables" et "incurables", conception insoutenable qui sera réfutée par ESQUIROL dans la pratique de Charenton. Malheureusement, ce type d'organisation a repris vigueur, du moins à Paris.

1668 L'académie Royale de Médecine obtient par lettres patentes



de Louis XIV qu'un médecin extérieur à l'Ordre des Frères soit attaché à la Charité de Charenton, c'est à dire au petit hôpital. De même, en 1761 pour un chirurgien laïc.

1670 23 août - Mort de Sébastien LEBLANC. Il est enterré à la Charité de PARIS.

1700 Programme de travaux pour recevoir les fous. Les bâtiments devant être séparés de l'hôpital Notre Dame de la Paix.

1702 Autorisation de construire une chapelle et de l'ouvrir au culte. Elle était réservée au service religieux des insensés.

1719 Le Parlement de Paris ordonne que les pensionnaires soient visités chaque année en septembre par un magistrat pour contrôler la nécessité de leur placement.

1720 On recense 120 pensionnaires y compris ceux placés en vertu d'une lettre de cachet

1732 Edification d'un corps bâtiment réservé aux réclusionnaires par ordre du Roy : la Force. Dès lors la Maison comprend trois sections : la Force ,la Semi-Liberté , la Liberté. Disposition préfigurant les isolements par quartiers ("carrés isolés") qu'on retrouve inscrits au programme d'Esquirol.

1768 La prospérité de la Maison permet de soutenir la Charité de Paris, éventuellement d'autres Charités en difficulté. Acquisition de la seigneurie de Charenton, du domaine de la Rivière et de la Chaussée. Ainsi s'est étendu le domaine qui était bien plus vaste qu'à l'heure actuelle. La mitoyenneté avec le domaine royal de Vincennes mena à diverses modifications des limites.

1769 29 décembre - Le duc de Choiseul, ministre de la Guerre, obtient une réserve de lits (4 puis 2) pour les militaires de l'Ecole Vétérinaire d'Alfort moyennant un loyer forfaitaire de 1.000 livres par an.

1783 Construction de gigantesques caves voûtées. Le déblat servant à surélever endigue la rive de Marne, protégeant des crues de la rivière.

1784 La Charité de Charenton commande à l'architecte Antoine une rénovation complète de la Maison.

1785 Instruction royale de Colombier et Doublet : "Sur la manière de gouverner les insensés et de travailler à leur guérison dans les asyles qui leur sont destinés". Cette instruction imprimée aux frais du Roy fut distribuée par De Calonne, Ministre de l'Interieur, à tous les intendants de France pour créer partout des "asyles" pour les fous. A la fin de l'Ancien Regime se dessinait un mouvement actif de protection et d'assistance des fous.

1788 Deguise est nommé chirurgien de l'hôpital. Au dernier tiers du XVIIeme siecle, les Frères avaient commencé à recevoir des aliénés contre pension. Outre qu'ils les gardaient et les soignaient, ils alimentaient par ce moyen les pauvres reçus gratuitement au petit hopital pour y être traités de maladies et accidents. L'usage se développa durant le XVIIIeme siecle. Des bâtiments furent édifiés pour recevoir en chambre à part et confortablement au moins 120 pensionnaires. En 1732, on ouvrit une autre section pour séparer les aliénés sous lettre de cachet. Ainsi naquit, à côté de l'hôpital Notre Dame de la Paix, la Maison de Charenton. La renommée grandissante de la Maison amena une prospérité telle qu'elle permettait de soutenir la Charité de Paris, d'étendre le domaine, et de commander au célèbre architecte Antoine (Hotel de la Monnaie, quai Conti à Paris) des projets de reconstruction monumentale de l'ensemble composite existant. Un programme conforme à ce qu'on trouve dans l'ordonnance royale de 1785 où s'inscrivent les données de la vaste expérience des Frères de la Charité lui avait été soumis. Il remit deux projets que l'incertitude du temps ne fit pas engager. Dans la maison, tous les aliénés pensionnaires étaient enregistrés, et, quel que fut leur régime (Force, la Semi-Liberté, la Liberté), ils étaient sous le controle du Lieutenant général de la police; de plus, ils étaient présentés à un magistrat du

**Parlement de Paris en visite annuelle pour recevoir leurs doléances et constater leur état. Les Frères considéraient la folie comme une maladie. Les occupations réglées, les promenades, les moyens physiques, les bains, les régimes, les médicaments, étaient façons de traiter sous la direction d'un frère médecin. Les religieux de la communauté assistés de 50 domestiques, dans la douceur et le respect, venaient aux soins quotidiens et, sous la direction du prieur, à l'assistance morale et religieuse. Le prieur avait un rôle particulier car il devait personnellement visiter et écouter chaque pensionnaire.**

**1789 4 juillet - Entrée du marquis de Sade sur lettre de cachet, auparavant à Vincennes et à la Bastille depuis 11 ans.**

**1790 12 janvier - Protestation du prieur contre le placement du marquis de Sade 13 et 26 mars - Décrets d'abolition des lettres de cachet 2 avril - Libération de Sade par application de ce décret 15 juillet - L'évêque de Rodez, les médecins Guillotin et Thouret sont désignés par le Comité de Mendicité pour inspecter Charenton. Leur rapport présenté à la fin de l'année par le duc de la Rochefoucauld-Liancourt vante la Maison et l'hôpital : "Cet établissement mérite la plus grande faveur". 16 et 24 août - Loi confiant à l'autorité administrative les insensés en liberté. 28 décembre - Le Comité des lettres de cachet a demandé à la Ville de Paris d'envoyer sa commission d'enquête à Charenton. Le rapport mentionne qu'il n'a trouvé aucune anomalie et loue la qualité de l'organisation et des soins aux malades : "Si le Gouvernement touche des intérêts de l'humanité voulait un jour soumettre à des expériences les causes et les remèdes de la folie, on ose assurer qu'il n'y a point de position plus favorable que celle de Charenton-".**

**1791 19 et 22 Juillet - Loi sanctionnant ceux qui laissent circuler librement les insensés.**

**1792 Loi ordonnant la suppression des ordres religieux**

**1793 Octobre - Décret prescrivant l'internement des aliénés**

dans "des maisons de répression qui seront ultérieurement désignées".

1795 30 Juillet (12 Messidor An III). Arrêté du Comité de salut public ordonnant l'évacuation dans le mois des insensés de la Maison de Charenton.

Les pensionnaires furent alors dispersés, la Maison et le couvent pillés et transformés en prison d'Etat annexe de Vincennes. Cependant l'hôpital de la Paix était maintenu sous le nom d'Hospice civil de la Ville de Paris. Cela sauva les archives. Des frères sécularisés poursuivirent le service des malades. Deguise, chirurgien, gardait sa fonction. La lecture des lois et décrets de ces cinq années fait apparaître en ce qui concerne la folie les plus flagrantes contradictions. Tandis qu'on se préoccupait du sort des aliénés on fermait les Charités qui les recevaient. Charenton même où leur condition était exemplaire. Si la maison de Charenton de l'Ancien Regime avait cessé d'exister, ses conquêtes et l'expérience qui s'y étaient acquises durant un siècle et demi n'allaient pas s'évanouir.

## **LES GRANDES FIGURES**

### **Etienne ESQUIROL (1772-1840)**

Disciple préféré de Pinel, Esquirol prit la succession de Royer-Collard en 1825 en tant que médecin-chef de la Maison de Charenton. A la suite d'une visite générale des maisons d'aliénés de France, il croyait profondément que les asiles pouvaient être réformés au profit des malades: sa réflexion fit l'objet d'un rapport au Ministère de l'Intérieur dès 1818 et inspira fortement la reconstruction de la Maison de Charenton puisque Gilbert, nommé architecte de la maison en 1837, appliqua intégralement le programme d'Esquirol.

Il s'intéressa également à la réforme du statut du malade en contribuant, d'assez loin malgré tout, aux travaux préparatoires de la loi du 30 Juin 1838.

### **Antoine ROYER COLLARD (1768-1825)**

Ce champenois d'origine fut nommé, en 1805, médecin-chef de la Maison de Charenton, malgré l'opposition résolument hostile du directeur administratif de l'époque, Monsieur DE COULMIER, avec qui il sera en lutte permanente jusqu'au départ de ce dernier en 1814. ROYER-COLLARD parvint néanmoins à obtenir quelques améliorations sur le sort des malades mais ne laissa que peu de travaux personnels.

Profitant de la Restauration et fort de l'appui politique des Bourbons, il obtint la chaire de médecine légale et en 1819 celle de médecine mentale qui vient d'être créée.

Il perdra cependant cette dernière en 1822, à l'occasion de la fermeture de la faculté de médecine, sur ordonnance du roi.

### **Louis CALMEIL (1798-1895)**

Venu à PARIS pour y poursuivre ses études médicales, élève de PINEL, ESQUIROL et FERRUS, CALMEIL devint interne de la Maison de Charenton en 1823 et soutint sa thèse se rapportant à l'épilepsie, sous la présidence de ROYER-COLLARD. Grâce à ESQUIROL, il put obtenir le poste de médecin inspecteur du service de la santé avant que de revenir à Charenton, en 1848, en tant que médecin de la division des femmes.

Quatre ans plus tard, il est appelé à succéder à ARCHAMBAULT, en tant que médecin chef et restera ainsi à Charenton jusqu'à la fin de sa carrière médicale en 1872. Auteur d'un ouvrage en deux tomes sur la folie considérée sous le point de vue pathologique, philosophique, historique et judiciaire, il est surtout reconnu pour son traité des maladies inflammatoires du cerveau, fruit de 30 années de recherches.

**PIERRE SEVESTRE**

## BIBLIOGRAPHIE

### OUVRAGES RELATIFS AU VAL-DE-MARNE

*Archives départementales du Val-de-Marne. Relevé des travaux inédits relatifs au Val-de-Marne conservés aux Archives départementales.*

LAPORTE (Philippe). *L'Aqueduc Médicis et ses substructions. Visite contemporaine et historique. Thiais, chez l'auteur 1989.*

### MONOGRAPHIES

#### FRESNES

RISPAL (Jacques). *De la D.S.T. à Fresnes ou trente et un mois de prison. Fresnes. Ecomusée 1990.*

#### IVRY-SUR-SEINE

LE GALL (Emile). *Le moulin d'Ivry sur la route des vents. Ivry, Association des Amis du moulin, 1990.*

#### LE PLESSIS-TREVISE

CANDA (Eliane), HUET (Gérard), CANDA (André). *Le Plessis-Trévisse, deux mille ans d'histoire. Le Plessis-Trévisse, Société historique, 1989.*

#### RUNGIS

DELEPAUT (Patrick). *Rungis sous la révolution Rungis, Société historique et archéologique 1990.*

#### SAINT-MAUR-DES-FOSSES

LANIER (Lucien), ARLES (Michel). *Saint Maur des Fossés à la*

*Belle Epoque III Saint Maur- Créteil, Schaken. Vieux Saint Maur. Le Parc Champignol- Association - La Varenne Saint-Hilaire- Association, 1989.*

### **SUCY-EN-BRIE**

BALARD (Françoise). Une révolution villageoise. Sucy sous la Révolution 1788 à 1804. Sucy-en-Brie, Société historique et archéologique 1989.

### **VINCENNES**

ERLANDE-BRANDENBURG (Alain), JESTAZ (Bertrand). *Le château de Vincennes*. Paris, Caisse des monuments historiques, 1989.

## **DANS LES PERIODIQUES LOCAUX**

### **ARCUEIL**

#### Arch Echo. n° 17 octobre 1989

- *Un cimetière mérovingien sur les hauteurs d'Arcueil*. pp. 4-5
- DUBOURG (H). *L'aqueduc* pp. 6-8
- LEJEUNE (A.). *Musique : Henri Sauguet* pp. 10-11

#### Arch Echo - n° 18 janvier 1990

- *Un cimetière mérovingien sur les hauteurs d'Arcueil (suite)* p. 4.
- *La fontaine Médicis* p 6
- DUBOURG (H). *L'aqueduc* p 8-10
- *Un habitant d'Arcueil honoré par la philatélie* . p 11

#### Arch'Echo. n° 19 avril 1990

- CLUSAN (R.). *Berthollet et les savants dans la Révolution et l'Empire*.
- *Les guillotnés d'Arcueil en 1792* p 6
  - *Cousin de Méricourt* p 7
  - DUBOURG (H.). *L'aqueduc* pp. 8-10

Arch'Echo - n° 20 juillet 1990

- Arcueil sous LouisXVI p 4, 11
- DUBOURG (H.). *L'aqueduc* pp. 8-10
- *Le plébiscite de 1870 - R.V. Raspail l'appel* pp 12-15

**CRETEIL**

Le Petit Massueux - n° 26 été 1989

- LEMMEL (J.). *L'horloge de l'église*. pp. 9-13
- JURGENS (M.). *Au siècle des Lumières, une maison de campagne et ses habitants* (Nicolas Duport). pp 16 -24.

Le Petit Massueux - n° 27 automne 1989

- JURGENS (M.). *Au siècle des Lumières, une maison de campagne et ses habitants* (Nicolas Duport). pp. 4-9, 19-20
- JURGENS (M.). *La compagnie des eaux de Créteil* pp. 10-13

Le Petit Massueux - n° 28 hiver 1989-1990

- JURGENS (M.). *La pomme de terre républicaine* pp. 4-7

Le Petit Massueux - n° 29 printemps 1990

- JURGENS (M.). *La création de la rue de Joly* pp. 5-9
- JURGENS (M.). *Vie d'une maison en résumé* (16-20 rue du général Leclerc). pp. 12-17, 20

Les cahiers du petit massueux n° 9

*Créteil au caprice des temps : les authentiques*

**NOGENT-SUR-MARNE**

Bulletin de la société historique et archéologique de Nogent-sur-Marne et de son canton n° 12, 1989-1990

- PELE (J.). *A propos de la Révolution... ou dix ans de Nogent entre 1785 et 1795* . pp. 35-40
- GABE (H.). *Le carrefour de la croix d'en haut* . pp. 43-48
- NUGUE~ (R.). *Louis Pasteur : le savant, l'artiste et le bienfaiteur* . pp. 50-57
- CABOTTE (J.). *Contes et légendes des rues de Nogent. suite* (rue



Marcelle - rue de Mulhouse) pp. 58-60

### **VILLENEUVE - LE - ROI**

Bulletin du CESAF - octobre 1989

VINCENT (P.). *Miettes d'histoire, les années 1500 .*

VINCENT (Pierre). *Il y a cent trente ans, Solférino et la croix rouge.*

VINCENT (Pierre). *Un peu de folklore, le baptême des marinières à Ablon*

### **VILLIERS-SUR-MARNE**

- Revue de la société historique de Villiers-sur-Marne et de la Brie française, n° 15, 1989.

- *Les cahiers de doléances du Tiers-Etat.* pp. 4-11

- POISSON (D.). *Claude Trotin, premier maire de Villiers, honoré dans le cadre du Bicentenaire* , pp. 14-17

- ROCHE (L.). *Villiers et son fief aux alentours de 1789* pp. 18-21

- KLEIN (R). *Notes sur l'histoire religieuse de Villiers à l'époque révolutionnaire* pp. 24 -49.

- CONSTANIN (A.). *Prince Louis François Joseph, châtelain de la Lande, dernier prince de Conti* pp 62-63

- BEAUREPAIRE (E. de). *Louis-Alexandre Martin de Bois le Comte, châtelain de Villiers à l'époque révolutionnaire* pp 64-64.

- POISSON (D.). *Célébrités civiles et militaires de la Brie sous la révolution* pp 81-87

### **VINCENNES**

- Bulletin de la société des Amis de Vincennes n° 40, 1989.

- PINTA (Claude). *de l'assemblée des habitants de la paroisse de la Pissotte au Conseil général de la commune.* pp 6-32

- LANGLOIS (Pierre).- *Un acteur de la Révolution à Vincennes, maître Nicolas Viénot* pp 33-40

### **VITRY-SUR-SEINE**

Bulletin de la société d'histoire de Vitry-sur-Seine.

N° 11 - mai 1989

- CARVILLE (A.). *Les Etats généraux*. pp 2-8
- *Cahiers de doléances de Vitry* pp 8-16

N° 12 juin - 1989

- *Les inondations de 1910 à Vitry* pp 7-14

N° 13 - novembre 1989

- DELANGRE (Fabrice). *Maison Defresne* p. 3-4

N° 14 - février 1990

- JACQUART (Jean). *Les guerres de Religion*. pp 2-10
- *Pierre Lamouroux, maire de 1825 à 1861*. pp 11 - 13

N° 15 - juin 1990 - PHILIPPON (Jacques). *La restauration des pierres et des anciens monuments* .pp 2-7.

**TRAVAUX UNIVERSITAIRES NON PUBLIES**

PIERRONNE Yves. *Les sociétés populaires en Val-de-Marne. Essai d'inventaire des premiers clubs politiques*. Mémoire de maîtrise sous la direction d'Alain Croix, Paris XII, 1990.

MOLINES Katia. *1789-1889, la commémoration du centenaire de la Révolution française dans le Val-de-Marne*. - Mémoire de maîtrise sous la direction d'Alain Croix, Paris XII, 1989.

RAULT Michele. Conseiller municipal sous Vichy. Prosopographie d'un personnel politique. Le cas du département de la Seine. 1941-1944. Mémoire de maîtrise sous la direction de Jacques Girault, Paris I, 1989.

RIVIERE Laurette. *Essai sur l'historique et le fonctionnement de la diaspora arménienne d'Alforville*. D.E.A. sous la direction de Madame d'Haussy, Paris XII, 1988

BONNEFOY Isabelle. *De l'administrateur au militant. Le personnel révolutionnaire à Choisy-le-Roi . 1789-1795*. Mémoire de

maîtrise, sous la direction d'Alain Croix Paris XII, 19879.

**QUERILLAC** Tristan. *Des révolutionnaires ordinaires, Nogent-sur-Marne, Le personnel révolutionnaire à Nogent-sur-Marne 1787-1789-1795..* Mémoire de maîtrise sous la direction d'Alain Croix, Paris XII, 1989.

**LE MAIRE** Fabrice. *Pouvoir et société à Vitry-sur-Seine, pendant la période révolutionnaire (1789-1795).* Mémoire de maîtrise, sous la direction d'Alain Croix, Paris XII, 1989.

## LISTE DES SOCIETES ADHERENTES

<b>Alfortville</b>	<b>Confluent</b>	<b>P</b>	<b>M. Henri Lesoin</b> 25 rue de Choisy 94140 Alfortville 43 75 15 09
<b>Arcueil</b>	<b>Commission Patrimoine Centre culturel Eric Satie</b>	<b>P</b>	<b>M. Robert Clusan</b> 26 rue Emile-Raspail 94110 Arcueil
<b>Charenton- Saint-Maurice</b>	<b>Société d'Histoire et d'archéologie de Cha- renton-Saint-Maurice</b>	<b>P</b>	<b>Mlle J. Gudin</b> 16 rue V.-Hugo 94220 Charenton 48 93 10 90
<b>Chevilly-Larue</b>	<b>Les Amis du Vieux Chevilly</b>	<b>P</b>	<b>M. Delorme Marc</b> 2 allée Nungesser et Coli 94550 Chevilly-Larue 46 64 90 70
<b>Créteil</b>	<b>Les Amis de Créteil</b>	<b>P</b>	<b>Mme M. Jurgens</b> 27 av. de la République 94000 Créteil 42 07 20 05
<b>Ivry-sur-Seine</b>	<b>Association des Amis du Moulin de la Tour d'Ivry</b>	<b>P</b>	<b>M. Grevoul</b> Mairie d'Ivry 94200 Ivry-sur-Seine 46 70 15 71
<b>L'Hay-les-Roses</b>	<b>Les Amis du Vieux L'Hay-les-Roses</b>	<b>P</b>	<b>M. R. Enguerrand</b> 6 rue Ulysse-Benne 46 86 61 39

- |                                   |  |          |  |
|-----------------------------------|--|----------|--|
| <b>Maisons-Alfort</b>             | <b>Maisons-Alfort,<br/>Mille ans d'histoire</b>                                      | <b>S</b> | <b>M. Michel Lambert<br/>13 rue du Mal.-Juin<br/>94700 Maisons-Alfort</b>                  |
| <b>Mandres-les-Roses</b>          | <b>Les Amis de Mandres-<br/>les-Roses</b>  | <b>P</b> | <b>Mme Le Scauff<br/>1 rue des Chartreux<br/>91800 Boussy-St-Antoine<br/>69 00 74 38</b>   |
| <b>Marolles-en-Brie</b>           | <b>Les Amis de Marolles</b>  | <b>P</b> | <b>M. J. Quelard<br/>4 rue Antoine-Motteau<br/>94400 Marolles-en-Brie<br/>45 99 41 43</b>  |
| <b>Nogent-sur-Marne</b>           | <b>Société historique et<br/>archéologique de Nogent-<br/>sur-Marne et du canton</b> | <b>P</b> | <b>M. J. Cabotte<br/>6 rue du Gal-Faidherbe<br/>94130 Nogent-sur-Marne<br/>48 73 40 14</b> |
| <b>Le Plessis-Trévisé</b>         | <b>Les amis du<br/>Plessis-Trévisé</b>   | <b>P</b> | <b>Mme Canda<br/>14 allée des Mésanges<br/>94420 Le Plessis-Trévisé<br/>45 76 52 07</b>    |
| <b>Rungis</b>                     | <b>Société historique et<br/>archéologique de Rungis</b>                             | <b>P</b> | <b>M. P. Delepaut<br/>33 bd J.-Jaurès<br/>94260 Fresnes<br/>46 68 53 37</b>                |
| <b>Saint-Maur-des-<br/>Fossés</b> | <b>Le Vieux Saint-Maur</b>   | <b>P</b> | <b>M. Bernard Javault<br/>38 av. Galilée<br/>94100 Saint-Maur<br/>42 83 50 16</b>          |

Sucy-en-Brie	Société historique et archéologique de Sucy-en-Brie	P	M. Michel Balard 4 rue des Remparts 94370 Sucy-en-Brie 45 90 15 37
Villeneuve-le-Roi	Cercle d'Etudes savantes artistiques, archéologiques de Villeneuve-le-Roi et environs (CESAF)	P	M. P. Vincent 32 bis rue Camille-Pelletan 94420 Villeneuve-le-Roi 45 97 46 77
Villeneuve-Saint-Georges	Société d'Histoire et d'Archéologie de Villeneuve-Saint-Georges	P	M. Oblin 84 av. de Valenton 94190 Villeneuve-Saint-Georges 43 89 06 61
Villiers-sur-Marne	Société historique de Villiers-sur-Marne et de la Brie française	P	M. D. Poisson 11 rue A.-Quirin 94350 Villiers-sur-Marne 43 04 21 91
Vincennes	Association cartophile historique et arch. de Vincennes	P	M. J. Lesterpt 52 bd de la Libération 94300 Vincennes 43 98 21 18
Vitry-sur-Seine	Société d'Histoire de Vitry	P	M. A. Carville 27 av. Lucien-Français 94400 Vitry-sur-Seine 46 80 98 75
Val-de-Marne	Les Vieilles Maisons Françaises	D	Mme N. de Castet 2 rue de la Fontaine Santeny, 94440 Villecresnes 43 86 06 12

- |                     |  |   |   |
|---------------------|--|---|---|
| <b>Val-de-Marne</b> | Association pour la sauvegarde du patrimoine archéologique du Val-de-Marne (ASPAV) | P | M. Alain Senée<br>18 rue Jean-Moulin<br>91330 Yerres<br>69 48 68 78 |
| <b>Val-de-Marne</b> | Cercle d'Etudes généalogiques et démographiques du Val-de-Marne                    | P | M. Le Touzé<br>9 av. des Rochers<br>94170 Le Perreux<br>43 24 18 93 |

**COMPOSITION DU BUREAU**

<b>Président</b>	<b>M. Michel Balard, Société historique et archéologique de Sucy-en-Brie.</b>
<b>Vice-présidents</b>	<b>M. Bernard Javault, Le Vieux Saint-Maur. M. Alain Senné, A.S.P.A.V.</b>
<b>Secrétaire</b>	<b>M. Patrick Delepaut, Société historique et archéologique de Rungis.</b>
<b>Secrétaire-adjoint</b>	<b>Mme Madeleine Jurgens, Les Amis de Créteil.</b>
<b>Trésorier</b>	<b>M. Maurice Clément, A.S.P.A.V.</b>
<b>Membres assesseurs</b>	<b>Mme Nicole de Castet, Les Vieilles Maisons Françaises. M. Jean-Pierre Nicol, Les Amis de Mandres-les-Roses.</b>



**LE VAL-DE-MARNE LORS DU BLOCUS DE PARIS (Janvier 1649)**

*Au premier plan, les troupes royales commandées par le prince de Conde, coupent le ravitaillement de la capitale révoltée contre les mesures prises par Mazarin.*

*Tableau de Sauveur Leconte. Musée Conde. Chantilly.*